

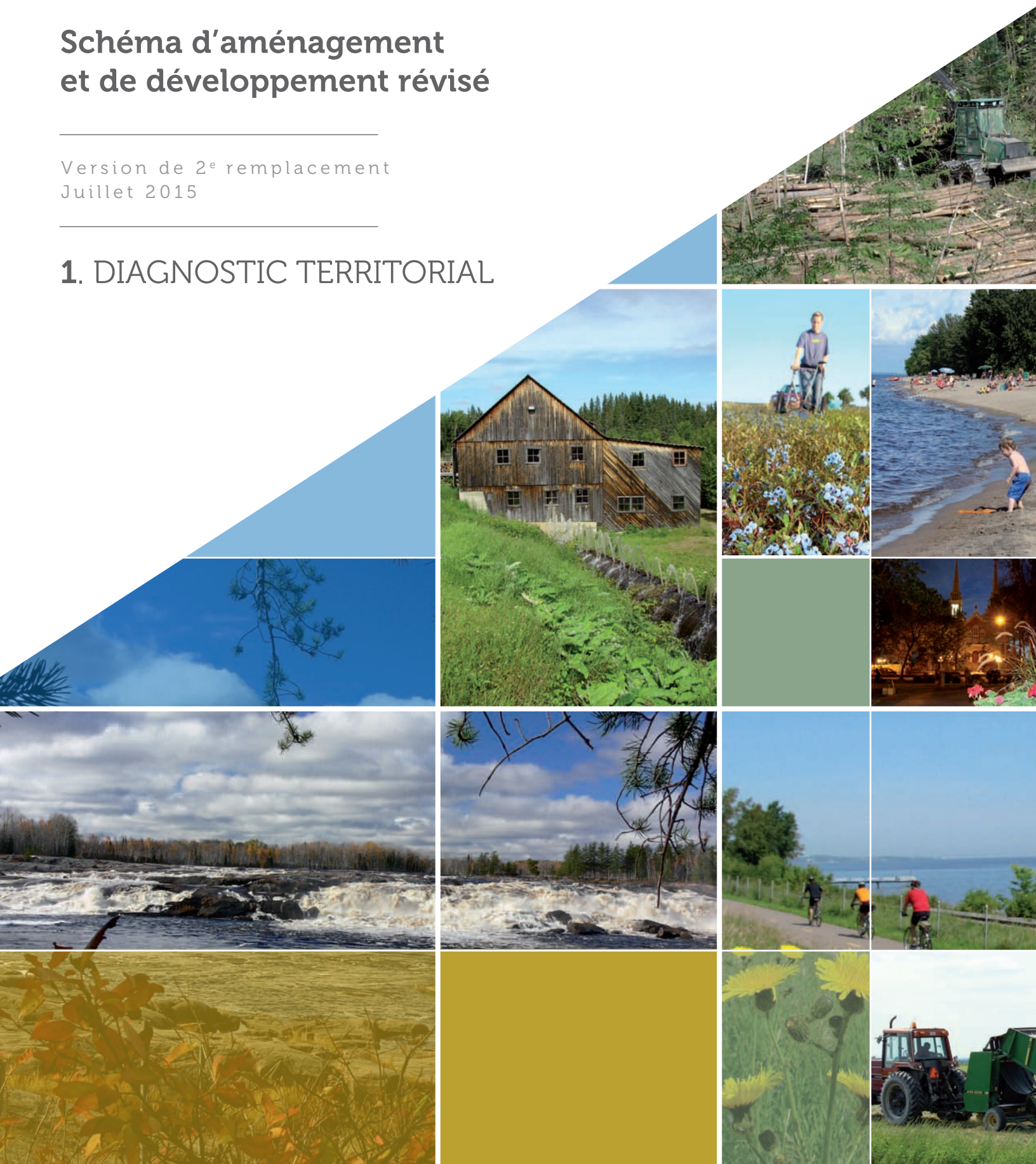


MRC
du DOMAINE-du-ROY

Schéma d'aménagement et de développement révisé

Version de 2^e remplacement
Juillet 2015

1. DIAGNOSTIC TERRITORIAL



Mot du préfet

Chères concitoyennes,

Chers concitoyens,

C'est avec plaisir que je vous présente, au nom des membres du conseil de la MRC du Domaine-du-Roy, le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR). Plusieurs étapes importantes ont mené à l'adoption de ce document. L'adoption, en novembre 2007, d'un premier projet a permis à plusieurs intervenants gouvernementaux et municipaux de formuler des commentaires destinés à alimenter la préparation d'une seconde version destinée à la consultation publique, tel que le prévoit la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Cette consultation, tenue en février 2012, s'est soldée par l'adoption de la version définitive du schéma d'aménagement et de développement révisé. Je profite de l'occasion pour remercier tous les intervenants et les citoyens du territoire qui ont contribué, à divers moments, à cet exercice de mobilisation et de réflexion.

Outil fondamental d'aménagement et de développement, notre schéma d'aménagement et de développement révisé s'appuie sur une vision future de notre territoire, partagée avec les principaux acteurs socioéconomiques de la MRC du Domaine-du-Roy, et vise à mettre en place de solides fondations en vue d'assurer la croissance et le développement de la MRC, à encadrer ses interventions et à soutenir les initiatives locales dans un souci constant de développement durable. En ce sens, les actions qu'il propose permettront l'amélioration du milieu, du cadre et du niveau de vie de chacune de nos communautés ainsi que de la population qui y vit.

Cette nouvelle étape vers l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement et de développement révisé constitue assurément un pas de plus vers l'atteinte de l'ambitieux défi que nous nous sommes fixé collectivement, soit de faire de la MRC du Domaine-du-Roy la communauté la plus dynamique, attirante et entreprenante des MRC du Québec.

Il s'agit d'un défi que je vous invite à relever!

Le préfet,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gérard Savard', written in a cursive style.

Gérard Savard

Équipe de rédaction

Le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy (2013-2017)

M. Gérard Savard	Préfet et maire de Chambord
M. Gilles Potvin	Préfet suppléant et maire de Saint-Félicien
M. Jacques Asselin	Maire de La Doré
M. Lucien Boivin	Maire de Saint-Prime
M. Dany Bouchard	Représentant de Saint-Félicien
M ^{me} Sonia Boudreault	Représentante de Saint-Félicien
M. Luc Chiasson	Représentant de Chambord
M ^{me} Nancy Guillemette	Représentante de Roberval
M ^{me} Ghislaine Hudon	Mairesse de Lac-Bouchette
M. Réal Labrecque	Représentant de Roberval
M. Guy Larouche	Maire de Roberval
M. Gabriel Martel	Maire de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean
M ^{me} Cindy Plourde	Mairesse de Saint-François-de-Sales
M. Gilles Toulouse	Maire de Sainte-Hedwidge
M. Denis Taillon	Directeur général et secrétaire trésorier

Service de l'aménagement du territoire

M. Danny Bouchard	Coordination, recherche et rédaction
M. Carl Trottier	Cartographie
M ^{me} Hélène Néron	Révision linguistique
M ^{me} Marie-Chantal Garneau	Révision linguistique

Ont également contribué à la rédaction :

Membres du conseil de la MRC du Domaine-du-Roy (2009-2013)

MM. Bernard Généreux	Préfet et maire de Saint-Prime
Jocelyn Bouchard	Représentant de Roberval
Louis-Joseph Gagnon	Maire de Saint-François-de-Sales
Benoît Gélinas	Maire de Lac-Bouchette
Luc Imbeault	Représentant de Saint-Félicien
Michel Larouche	Maire de Roberval
Rémy Leclerc	Représentant de Roberval
Adrien Perron	Représentant de Saint-Prime
MM. Jacques Valois	Responsable à la planification territoriale (jusqu'en mai 2008)
Roger Martel	Consultant, Planification urbaine et régionale RPM

Avant-propos

Le présent document contient le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC du Domaine-du-Roy, tel que le prévoit l'article 56.13 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1). Ce document fait suite au « Premier projet » de schéma d'aménagement et de développement révisé adopté le 13 novembre 2007, puis à un « Second projet » de schéma révisé adopté le 12 décembre 2012 par le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy et soumis à la consultation publique. Il traduit sur le plan de l'organisation du territoire, de sa structuration et de ses vocations, la vision stratégique de développement territorial que s'est donnée la MRC du Domaine-du-Roy avec les partenaires socioéconomiques du milieu.

Il contient les choix effectués par les élus de la MRC du Domaine-du-Roy devant conduire à une gestion cohérente du développement du territoire. Le SADR souscrit au développement durable des communautés et des ressources que compte le territoire. La vision stratégique de développement territorial a d'ailleurs réservé dans son libellé une place importante aux trois dimensions du développement durable.

Outre la vision stratégique de développement territorial, le SADR répond aux problématiques soulevées dans le diagnostic territorial partagé avec les membres de la MRC du Domaine-du-Roy. Ce diagnostic a permis de bien comprendre le contexte démographique, social, environnemental et économique de la MRC du Domaine-du-Roy.

Le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy a voulu que son SADR soit le plus complet possible, à l'instar des projets adoptés préalablement. Il présente différents chapitres, chacun étant en lien avec les composantes connues à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) (grandes orientations du territoire, grandes affectations du territoire, périmètres d'urbanisation, zones de contrainte, territoires d'intérêt, planification des transports et équipements et infrastructures importants). De plus, il est accompagné de trois autres documents, à savoir le document complémentaire, le plan d'action et le document précisant les modalités et les conclusions des assemblées publiques de consultation.

Le plan d'action propose quelque 27 stratégies d'intervention en lien avec l'occupation dynamique du territoire. Ces stratégies touchent aux différentes dimensions du développement (cadre de vie, milieu de vie et niveau de vie) et amènent des solutions concrètes aux différentes problématiques rencontrées par le milieu (diagnostic territorial). Elles interpellent les forces vives du milieu comme le gouvernement du Québec (ministères, organismes ou sociétés d'État). Plusieurs de ces stratégies peuvent même servir comme banc d'essai à la politique d'occupation dynamique du territoire du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire afin de contrer les différents problèmes qui accaparent les milieux ruraux comme celui de la MRC du Domaine-du-Roy.

Enfin, le document complémentaire intègre un certain nombre d'éléments que propose le SADR sous forme de normes minimales et générales afin de protéger et mettre en valeur les attributs du territoire de la MRC du Domaine-du-Roy. Ce document complémentaire vise à assurer la cohérence du développement futur du milieu. Ces règles et critères se retrouveront dans les outils d'urbanisme locaux. Ils édifient les balises minimales que les municipalités locales devront s'approprier et raffiner le cas échéant.

Présentation générale du diagnostic

Afin de dresser un diagnostic général permettant de bien comprendre l'ensemble du contexte démographique, social, environnemental et économique, le document analysera dans un premier temps le profil démographique de la MRC et des municipalités membres, puis il y aura un bref profil social comparant entre elles les MRC du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Par la suite, on retrouvera dans le document différents chapitres portant sur l'analyse des principaux secteurs de l'activité économique tels l'agriculture, la forêt, l'industrie, le tourisme, le patrimoine, etc. Le chapitre sur le milieu urbain analysera la structure commerciale et celle des services de santé, d'éducation et de sports et loisirs présents dans la MRC.

La problématique de l'étalement sera également abordée afin de sensibiliser les élus aux impacts sur les milieux naturel et bâti. Un autre aspect traité portera sur le vieillissement de la population au cours des prochaines années et ses conséquences sur l'organisation de la vie communautaire. Enfin, une analyse des données tirées des sommaires des rôles d'évaluation permettra d'évaluer l'importance de la villégiature dans chacune des municipalités tout en abordant de nouvelles façons de faire dans ces domaines.

TABLE DES MATIÈRES

MOT DU PRÉFET	I
ÉQUIPE DE RÉDACTION	III
AVANT-PROPOS	V
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU DIAGNOSTIC	VII
LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES	XVII
1 LE PROFIL DÉMOGRAPHIQUE	1
1.1 L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE	1
1.2 LES NAISSANCES ET LES DÉCÈS	6
1.3 LE BILAN MIGRATOIRE	7
1.4 L'ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE DÉMOGRAPHIQUE	8
1.5 LES PERSPECTIVES DÉMOGRAPHIQUES	9
2 LE PROFIL SOCIOÉCONOMIQUE	11
2.1 LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE GÉNÉRALE	11
2.2 LES SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE	12
2.3 LES INÉGALITÉS SOCIOÉCONOMIQUES	13
2.3.1 <i>Les origines ethniques</i>	14
2.3.2 <i>La scolarité de la population</i>	14
2.3.3 <i>Les revenus</i>	15
3 LE SECTEUR AGRICOLE	17
3.1 LA ZONE AGRICOLE PERMANENTE	18
3.2 LES EXPLOITATIONS AGRICOLES	21
3.3 LES REVENUS AGRICOLES	22
3.4 LA PRODUCTION LAITIÈRE	22
3.5 LA PRODUCTION BOVINE	23
3.6 LA PRODUCTION OVINE	23
3.7 LA PRODUCTION AVICOLE	23
3.8 LA PRODUCTION VÉGÉTALE ET HORTICOLE	23
3.9 LA TRANSFORMATION DES PRODUCTIONS AGRICOLES	25
3.10 LES TERRES EN FRICHE	25
3.11 LA DÉSTRUCTURATION DU MILIEU AGRICOLE	25
3.12 LE REBOISEMENT DES BONNES TERRES AGRICOLES	26
3.13 LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX	26
3.14 LA RELÈVE AGRICOLE	27
3.15 L'EXODE DES QUOTAS LAITIERS	27
3.16 LA TRANSFORMATION DE LA PRODUCTION	27
3.17 L'ÉMERGENCE DE NOUVEAUX CRÉNEAUX DE DÉVELOPPEMENT	28
4 LE SECTEUR FORESTIER	29
4.1 LA FORÊT PUBLIQUE SOUS CAAF	30
4.2 LES TERRES PUBLIQUES INTRAMUNICIPALES (TPI)	31
4.3 LA FORÊT PRIVÉE	35
4.4 LA PRODUCTION DE BLEUETS	37

4.5	LA VILLÉGIATURE SUR LES TERRES PUBLIQUES ET LES TERRITOIRES FAUNIQUES	37
4.6	LES TERRITOIRES À STATUT PARTICULIER	38
4.7	LES INFRASTRUCTURES ET LES SERVICES EN MILIEU FORESTIER	41
4.8	LA COHABITATION DES UTILISATEURS DU MILIEU FORESTIER	42
4.9	L'AMÉNAGEMENT FORESTIER DURABLE	42
4.10	LA DIMINUTION DE LA POSSIBILITÉ FORESTIÈRE ET RATIONALISATION DE L'INDUSTRIE	43
4.11	LE NIVEAU DE TRANSFORMATION DÉFICIENT	43
4.12	LA VALORISATION DE LA RESSOURCE ET DU MÉTIER.....	44
4.13	LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES.....	44
4.13.1	<i>La biomasse forestière.....</i>	44
4.13.2	<i>L'énergie hydroélectrique</i>	45
4.13.3	<i>L'énergie éolienne.....</i>	45
5	LE SECTEUR TOURISTIQUE	47
5.1	L'OFFRE TOURISTIQUE	47
5.2	L'HÉBERGEMENT ET LA RESTAURATION	48
5.3	LES « VÉLOROUTEURS » ET LEUR MODE D'HÉBERGEMENT ET DE RESTAURATION	49
5.4	L'ACCESSIBILITÉ AU LAC SAINT-JEAN.....	50
5.5	L'IMAGE DE LA RÉGION ET SES LACUNES	50
5.6	LA FRÉQUENTATION TOURISTIQUE	51
5.7	LA SOUS-UTILISATION DE CERTAINS POTENTIELS TOURISTIQUES.....	52
5.8	LA FAIBLESSE DE L'OFFRE TOURISTIQUE HIVERNALE.....	53
5.9	LA BONIFICATION DE LA VÉLOROUTE DES BLEUETS	53
5.10	L'ÉTAT DE LA GASTRONOMIE.....	54
6	LE SECTEUR INDUSTRIEL	55
6.1	LA STRUCTURE INDUSTRIELLE	55
6.2	LA TRANSFORMATION DES RESSOURCES	56
6.3	LES AIRES INDUSTRIELLES	57
6.4	L'UTILISATION DES AIRES INDUSTRIELLES	58
6.5	LA MULTITUDE D'USAGES DANS LES AIRES INDUSTRIELLES ET LEUR COHABITATION	58
6.6	LA QUALITÉ DE L'AMÉNAGEMENT DES AIRES INDUSTRIELLES	60
6.7	L'ABSENCE D'UNE STRATÉGIE INDUSTRIELLE RÉGIONALE	61
7	LES MILIEUX PATRIMONIAL, CULTUREL ET NATUREL	63
7.1	LES BÂTIMENTS RELIGIEUX ET INSTITUTIONNELS	63
7.2	LA PRÉSERVATION DU PATRIMOINE	64
7.3	LE MILIEU NATUREL.....	65
8	LE MILIEU URBAIN	67
8.1	LA STRUCTURE COMMERCIALE.....	67
8.1.1	<i>La structure commerciale de Roberval.....</i>	68
8.1.2	<i>La structure commerciale de Saint-Félicien</i>	68
8.1.3	<i>La structure commerciale des municipalités rurales.....</i>	69
8.1.4	<i>La planification commerciale régionale.....</i>	69
8.2	LA STRUCTURE DES SERVICES.....	70
8.2.1	<i>La structure des services de Roberval et Saint-Félicien.....</i>	70
8.2.2	<i>La structure des services des municipalités rurales</i>	70
8.3	LES SERVICES DE SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX.....	71
8.4	LES SERVICES ÉDUCATIFS	71
8.5	LES SERVICES CULTUREL, DE LOISIR ET DE SPORT.....	74
8.6	LES ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES D'UTILITÉ PUBLIQUE.....	75
8.7	LES SERVICES ADMINISTRATIFS ET GOUVERNEMENTAUX.....	76

8.8	LES PERMIS DE CONSTRUCTION	77
8.9	LA PROBLÉMATIQUE DE L'ÉTALEMENT URBAIN.....	77
8.9.1	<i>Les impacts de l'étalement urbain sur les équipements et les infrastructures</i>	<i>78</i>
8.9.2	<i>Les impacts sur la structure commerciale.....</i>	<i>79</i>
8.9.3	<i>Les impacts sur les services publics.....</i>	<i>79</i>
8.9.4	<i>Les impacts sur l'environnement</i>	<i>80</i>
8.9.5	<i>Les impacts sur les paysages.....</i>	<i>80</i>
8.9.6	<i>Les impacts sur la sécurité des personnes.....</i>	<i>80</i>
8.9.7	<i>Les impacts sur le milieu agricole</i>	<i>81</i>
8.9.8	<i>Les impacts sur les transports individuels ou collectifs</i>	<i>81</i>
8.10	LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION ET L'HABITAT.....	82
8.10.1	<i>Le vieillissement de la population et les services municipaux</i>	<i>84</i>
8.10.2	<i>Le vieillissement de la population et les loisirs</i>	<i>84</i>
8.11	LES NOUVELLES FAÇONS DE FAIRE ET L'AMÉNAGEMENT URBAIN	85
8.11.1	<i>L'aménagement du cadre de vie</i>	<i>86</i>
8.11.2	<i>La planification à l'intérieur des périmètres d'urbanisation.....</i>	<i>86</i>
8.12	LA DÉVITALISATION DES MILIEUX RURAUX.....	87
9	LA VILLÉGIATURE.....	89
9.1	L'IMPORTANCE ÉCONOMIQUE DE LA VILLÉGIATURE.....	89
9.2	LA PROVENANCE DES VILLÉGIATEURS	90
9.3	LA FORME DU DÉVELOPPEMENT DE LA VILLÉGIATURE	91
9.4	LA COHABITATION DES USAGES	92
9.5	LA DEMANDE EN SERVICES PUBLICS	93
9.6	LE PHÉNOMÈNE DE MUTATION (CHALET EN RÉSIDENCE PERMANENTE)	94

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1 :	MRC du Domaine-du-Roy, évolution de la population 1986-2011.....	2
Tableau 1.2 :	La structure des âges de la MRC, 2010	5
Tableau 1.3 :	Le nombre de personnes de 65 ans et + en 2011	6
Tableau 1.4 :	Les naissances et les décès par municipalité, 2013	7
Tableau 1.5 :	Le bilan migratoire régional, 2001-2011.....	8
Tableau 1.6 :	Les perspectives démographiques, 2006-2031	9
Tableau 2.1 :	Les principales données socioéconomiques de la région, 2014	12
Tableau 2.2 :	Les secteurs d'activité économiques et emplois, 2011	13
Tableau 2.3 :	Population de 25 à 64 ans selon le plus haut niveau de scolarité atteint, 2011	14
Tableau 2.4 :	La population ayant un niveau inférieur au certificat d'études secondaires, 2006	15
Tableau 2.5 :	Les gains et revenus de la population, 2011	16
Tableau 3.1 :	La superficie de la zone agricole permanente, 2010	18
Tableau 3.2 :	La variation du nombre d'exploitations agricoles, 1985-2004	21
Tableau 3.3 :	Le nombre d'exploitations par type de production	21
Tableau 3.4 :	Les revenus par type de production 2005 (millions \$)	22
Tableau 3.5 :	La répartition des superficies cultivées (ha) par type de culture, 1997 et 2010	23
Tableau 3.6 :	Les exploitants agricoles selon l'âge, 2006	27
Tableau 4.1 :	L'indice de dépendance des municipalités face à l'industrie forestière.....	30
Tableau 4.2 :	Les unités d'aménagement forestier de la MRC du Domaine-du-Roy.....	30
Tableau 4.3 :	La description des blocs de terres publiques intramunicipales (TPI).....	32
Tableau 4.4 :	Les travaux d'aménagement forestier (\$).....	36
Tableau 4.5 :	Le volume de bois récolté dans la forêt privée de la MRC (m ³).....	36
Tableau 5.1 :	La capacité d'hébergement (2010)	49
Tableau 5.2 :	Le type d'hébergement.....	49
Tableau 5.3 :	Les habitudes alimentaires	49
Tableau 5.4 :	La fréquentation des principaux équipements touristiques.....	52
Tableau 6.1 :	Le secteur de la fabrication, 2010.....	56
Tableau 6.2 :	Les zones industrielles (2010)	57
Tableau 6.3 :	La répartition par type d'entreprises dans les aires industrielles.....	59
Tableau 6.4 :	La tenure des aires industrielles et les services offerts	60
Tableau 7.1 :	Le patrimoine religieux	64
Tableau 8.1 :	La répartition et la valeur des immeubles commerciaux sur le territoire de la MRC.....	68
Tableau 8.2 :	Les effectifs scolaires (nombre de jeunes) 2008.....	72
Tableau 8.3 :	Les services de garde	73
Tableau 8.4 :	Les effectifs scolaires et leur évolution par secteur, 2006-2016	74
Tableau 8.5 :	Les équipements et infrastructures d'utilité publique	75
Tableau 8.6 :	Les équipements en eau potable et de traitement des eaux usées	76
Tableau 8.7 :	Les nouvelles constructions (2005-2009)	77
Tableau 8.8 :	Les classes de logements sur le territoire de la MRC.....	82
Tableau 8.9 :	Le nombre de logements locatifs, 2006.....	83
Tableau 8.10 :	Le nombre d'immeubles à logement, 2011	84
Tableau 9.1 :	La valeur des immeubles de villégiature, 2011.....	90
Tableau 9.2 :	La provenance des propriétaires (%)	91
Tableau 9.3 :	La mutation des chalets en résidences permanentes 2006.....	95

LISTE DES CARTES

Carte 1 :	Localisation de la MRC du Domaine-du-Roy.....	3
Carte 2 :	Portrait du milieu agricole	19
Carte 3 :	Portrait du milieu forestier	33
Carte 4 :	Portrait du milieu forestier – TNO Lac-Ashuapmushuan	39

LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES

ACCORD	Action concertée de coopération régionale de développement
AQDR	Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées
ASSS	Agence de la santé et des services sociaux
BMMB	Bureau de mise en marché des bois
CAAF	Contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier
CCA	Comité consultatif agricole
CCBB	Centre de conservation de la biodiversité boréale
CEHQ	Centre d'expertise hydrique du Québec
CFILNQ	Chemin de fer d'intérêt local du Nord-du-Québec
CGT	Convention de gestion territoriale
CHSLD	Centre d'hébergement et de soins de longue durée
CLD	Centre local de développement
CLE	Centre local d'emploi
CLSC	Centre local de services communautaires
CN	Canadien National
CPE	Centre de la petite enfance
CPTAQ	Commission de protection du territoire agricole du Québec
CRAT	Centre de réadaptation en alcoolisme et toxicomanie
CRDI	Centre de réadaptation en déficience intellectuelle
CS	Commission scolaire
CSA	Canadian Standard Association
CSSS	Centre de santé et de services sociaux
CSST	Commission de la santé et de la sécurité du travail
CTA	Corporation de transport adapté
DHS	Diamètre à hauteur de souche
DSP	Direction de la santé publique
FADOQ	Fédération de l'âge d'or du Québec
FSC	Forest Stewardship Council
GCA	Groupe-conseil agricole
GIR	Gestion intégrée des ressources
ISQ	Institut de la statistique du Québec
LAU	Loi sur l'aménagement et l'urbanisme
LP	Louisiana-Pacific
LPTAA	Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles
MADA	Municipalité amie des aînés
MAMOT	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
MAMROT	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MCCQ	Ministère de la Culture et des Communications du Québec
MDDEP	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
MELS	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
MERN	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
MRC	Municipalité régionale de comté
MRN	Ministère des Ressources naturelles
MRNF	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

MSP	Ministère de la Sécurité publique
MTQ	Ministère des Transports du Québec
OBV	Organisme de bassin versant
OPMV	Objectifs de protection et de mise en valeur
PACES	Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines
PAE	Plan d'aménagement d'ensemble
PDCC	Programme de détermination des cotes de crues
PDZA	Plan de développement de la zone agricole
PFNL	Produits forestiers non ligneux
PFR	Produits forestiers Résolu
PGAF	Plans généraux d'aménagement forestier
PIIA	Plan d'intervention et d'intégration architecturale
PQAF	Plans quinquennaux d'aménagement forestier
PPMV	Plan de protection et de mise en valeur
PRDTP	Plan régional de développement du territoire public
RNI	Règlement sur les normes d'intervention
RCI	Règlement de contrôle intérimaire
RTA	Rio Tinto Alcan
SAD	Schéma d'aménagement et de développement
SADR	Schéma d'aménagement et de développement révisé
SAQ	Société des alcools du Québec
SARP	Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale
SEPM	Sapin, épinette, pin gris, mélèze
SFR	Seuil de faible revenu
SOPFEU	Société de protection des forêts contre le feu
TLGIRT	Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire
TNO	Territoire non organisé
TPI	Terres publiques intramunicipales
UAF	Unité d'aménagement forestier
UPA	Union des producteurs agricoles
UQAC	Université du Québec à Chicoutimi
VHR	Véhicule hors route
VTT	Véhicule tout-terrain
ZEC	Zone d'exploitation contrôlée

Synthèse : Le profil démographique

- Le principal aspect à souligner est la diminution de population au cours des 20 dernières années dans l'ensemble des municipalités, et ce, en raison d'un bilan migratoire négatif particulièrement important dans les municipalités rurales et chez les groupes d'âge de 20 à 34 ans;
- Le vieillissement accéléré de la population au cours des deux prochaines décennies;
- Le nombre de naissances est encore plus important que celui des décès et le bilan migratoire négatif tend à diminuer;
- La MRC du Domaine-du-Roy a un solde migratoire négatif, plus faible que les autres MRC de la région;
- Dans la pyramide des âges, la cohorte la plus importante est celle des 50-54 ans, soit les personnes nées dans les années 60;
- Les perspectives démographiques pour les 20 prochaines années sont moins défavorables que celles de l'ensemble de la région.

1 Le profil démographique

En 2011, selon les données du recensement de la population réalisé par Statistique Canada, la MRC du Domaine-du-Roy comptait une population de 31 870 personnes en incluant la réserve de Mashteuiatsh. Les deux municipalités de Saint-Félicien et de Roberval comptant pour près des deux tiers (64,3 %) de l'ensemble de la population des municipalités¹ (carte 1).

1.1 L'évolution démographique

De manière générale, au cours des 25 dernières années, la MRC a connu une diminution de 4,3 % de sa population, passant de 33 302 à 31 870 personnes. Durant cette même période, soit de 1986 à 2011, les municipalités rurales ont connu une décroissance de 9,2 % de leur population, passant de 10 088 à 9 151 habitants. Pour leur part, les deux municipalités urbaines ont connu une décroissance de 6,2 %, celles-ci voyant leur population passer de 21 874 à 20 505 personnes.

Les municipalités rurales les plus affectées entre 1986 et 2011 furent celles de Lac-Bouchette (-29 %), de Saint-André (-22 %), de Saint-François-de-Sales (-21 %) et de La Doré (-21 %). Dans l'ensemble de cette période, la période quinquennale ayant connu la plus forte baisse démographique fut celle allant de 1986 à 1991, la population des municipalités rurales diminuant de 3,6 %.

Pour leur part, les deux municipalités urbaines connurent la plus forte augmentation de leur population entre 1991 et 1996, avant de connaître une décroissance de -4,1 % entre 1996 et 2001, puis une autre de moindre importance de -2,3 % entre 2001 et 2006. Dans l'ensemble de la MRC, seules les municipalités de Saint-Prime (10,4 %) et de Chambord (4,0 %) ont connu une croissance démographique entre 1986 et 2011.

¹ La population de la réserve de Mashteuiatsh n'est pas prise en considération dans cette donnée.

Il semble que de manière générale l'hémorragie ait été quelque peu stoppée, puisque la décroissance pour l'ensemble de la MRC a été de moins de 1 % au cours des cinq dernières années, mais la situation demeure toujours préoccupante.

Tableau 1.1 : MRC du Domaine-du-Roy, évolution de la population 1986-2011

Municipalité	1986	1991	1996	2001	2006	2011	% variation 1986/2011	% variation 2006/2011
La Doré	1 851	1 668	1 624	1 553	1 454	1 453	- 21,5 %	- 0,1 %
Saint-Félicien	10 426	10 388	10 797	10 622	10 477	10 278	- 1,4 %	- 1,9 %
Saint-Prime	2 499	2 522	2 685	2 702	2 661	2 758	+ 10,4 %	+ 3,6 %
Mashteuiatsh	1 340	1 489	1 725	1 861	1 749	2 213	+ 65,1 %	+ 26,5 %
Roberval	11 448	11 628	11 640	10 906	10 554	10 227	- 10,7 %	- 3,1 %
Sainte-Hedwidge	929	870	863	843	820	824	- 11,3 %	+ 0,5 %
Saint-François-de-Sales	827	832	717	735	731	654	- 20,9 %	- 10,5 %
Chambord	1 705	1 739	1 724	1 693	1 690	1 773	+ 4,0 %	+ 4,9 %
Saint-André-du-Lac- Saint-Jean	623	606	580	554	484	488	- 22,3 %	+ 0,8 %
Lac-Bouchette	1 654	1 485	1 445	1 370	1 311	1 174	- 29,0 %	- 10,5 %
Municipalités rurales (sauf Mashteuiatsh)	10 088	9 722	9 638	9 450	9 151	9 152	- 9,2 %	0,0 %
Municipalités urbaines	21 874	22 016	22 437	21 528	21 031	20 505	- 6,2 %	- 2,5 %
MRC Le Domaine-du-Roy (incluant Mashteuiatsh)	33 302	33 247	33 800	32 839	31 956	31 870	- 4,3 %	- 0,3 %
Province de Québec	6 532 461	6 895 963	7 138 795	7 237 479	7 546 131	7 903 001	+ 21,0 %	+ 4,7 %
Canada	25 309 331	27 296 859	28 846 761	30 007 094	31 612 897	33 476 688	+ 32,3 %	+ 5,9 %

Sources : Statistique Canada, Recensements de 1986, 1991, 1996, 2001, 2006 et 2011.

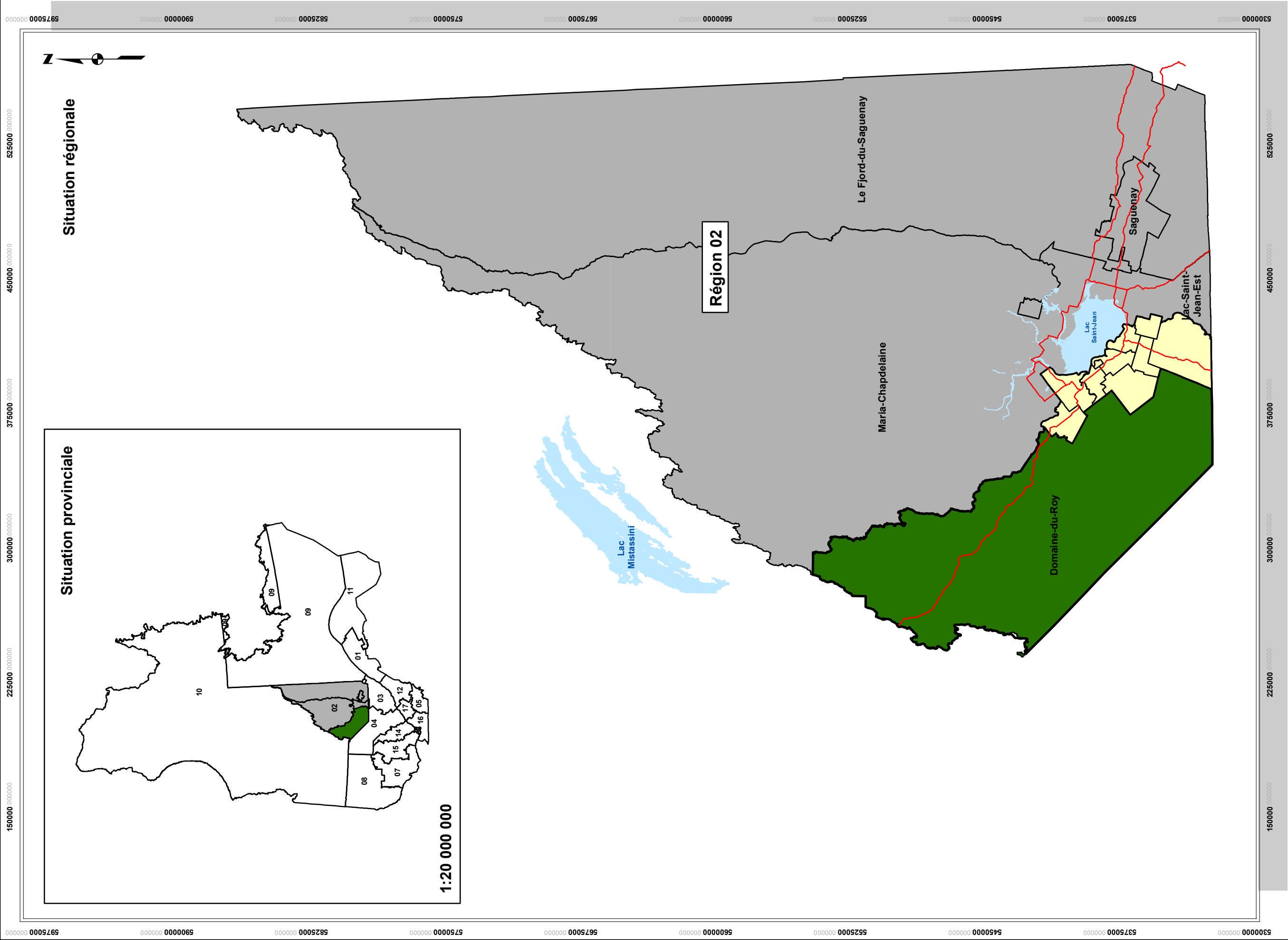


Tableau 1.2 : La structure des âges de la MRC, 2010

Groupe d'âge	Homme	%	Femme	%	Total
0-4	757	51,6	709	48,4	1 466
5-9	713	47,2	796	52,9	1 509
10-14	932	51,9	865	48,1	1 797
15-19	1 078	53,2	950	46,8	2 028
20-24	955	48,7	964	51,3	1 959
25-29	969	50,8	939	49,2	1 908
30-34	953	52,9	849	47,1	1 802
35-39	786	50,2	780	49,8	1 566
40-44	895	46,7	1 022	53,3	1 917
45-49	1 395	49,7	1 414	50,3	2 809
50-54	1 578	51,7	1 474	48,3	3 052
55-59	1 285	51,3	1 220	48,7	2 505
60-64	1 154	51,2	1 101	48,8	2 255
65-69	861	51,4	811	48,6	1 672
70-74	580	46,1	678	53,9	1 258
75-79	451	44,7	556	55,3	1 007
80-84	271	39,0	424	71,0	695
85-89	118	31,4	258	68,6	376
90+	48	28,4	121	71,6	169
<i>MRC</i>	<i>15 819</i>	<i>49,8</i>	<i>15 931</i>	<i>50,2</i>	<i>31 750</i>
<i>Âge médian</i>	<i>44,2</i>		<i>45,4</i>		<i>44,8</i>
<i>Âge moyen</i>	<i>41,2</i>		<i>42,8</i>		<i>42,0</i>

Source : Institut de la statistique du Québec, 2011.

On note, selon la structure des âges, que les groupes 20-24 ans à 40-44 ans déforment l'évolution « normale » de la structure démographique régionale. Ces groupes d'âge, autant chez les hommes que les femmes, ont été les plus affectés par les migrations interrégionales.

La migration des jeunes couvre une multitude de motivations, allant de la scolarisation à la recherche d'un emploi, en passant par le choix d'un milieu de vie. Également, pour ces mêmes groupes, un léger déséquilibre entre le nombre d'individus (homme, femme) qui est sensiblement égal en plus bas âge, a tendance à souligner la probabilité que plus de femmes que d'hommes aient tendance à migrer plus fortement. Ce phénomène tend à se remarquer dès le groupe d'âge des 15-19 pour aller jusqu'au groupe 55-59. Les résultats de ce phénomène se sont répercutés sur une période de près de 40 ans.

Selon la structure des âges, le nombre de femmes a tendance à devenir plus nombreux seulement à partir du groupe des 70-74 ans et il culmine au-delà de 80 ans où certains groupes de femmes deviennent trois fois plus importants que celui des hommes. Par rapport à l'ensemble de la MRC, les personnes de 65 ans et plus représentent 16,3 % de la population.

Les données du recensement réalisé au cours de l'année 2011 permettent de connaître l'importance des personnes de 65 ans et plus par municipalité. Ainsi, les données indiquaient que les proportions des personnes âgées les plus importantes se retrouvaient dans les municipalités de Chambord, Lac-Bouchette et de Roberval, alors que les plus faibles proportions étaient à Saint-André et Saint-Prime

avec respectivement 12 et 13 %. On peut déjà noter que pour la MRC, entre 2006 et 2011, il y a eu une augmentation, leur nombre passant de 14,8 % à 18,1 %.

L'Institut de la statistique du Québec prévoit que les 65 ans et plus représenteront en 2021 près de 25 % de la population de la MRC. En 2010, le groupe des 45-64 ans représentait 33,5 % et constitue donc les futurs 65 ans et plus des 20 prochaines années.

Tableau 1.3 : Le nombre de personnes de 65 ans et + en 2011

Municipalité	Personne 65 ans et + (% de la population totale)
Chambord	20,8
Lac-Bouchette	26,0
La Doré	17,5
Roberval	20,6
Saint-André	13,4
Sainte-Hedwidge	15,8
Saint-Félicien	16,4
Saint-François-de-Sales	19,8
Saint-Prime	12,0
MRC	18,1
Province de Québec	15,9

Source : Statistique Canada 2011, Profil des communautés.

Si l'on compare l'âge moyen de la population de la MRC (42,0 ans) à celui de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean (44,8 ans) et à celui de la province (40,5 ans), celui-ci se situe sensiblement au même niveau que l'ensemble de la population du Québec. En ce qui a trait à l'âge médian (43,0) de la population, celui-ci est supérieur à la population de l'ensemble du Québec (41,1), mais presque équivalent à celui de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean (44,6).

Ces nombreuses transformations démographiques interpellent chacune des municipalités qui devront faire face de manière différente à la demande de services municipaux ou encore avec l'offre des services de proximité en lien plus particulièrement avec la qualité du milieu de vie de leurs citoyens.

1.2 Les naissances et les décès

En 2013, pour l'ensemble des municipalités de la MRC, le nombre de naissances a été supérieur au nombre de décès (+29). La municipalité de Saint-Prime est celle ayant connu le plus fort accroissement naturel en 2013, alors que la ville de Roberval est celle où l'on a enregistré le plus grand nombre de décès, situation pouvant s'expliquer par la présence plus importante du secteur institutionnel (foyers pour personnes âgées, centre hospitalier et CHSLD).

Tableau 1.4 : Les naissances et les décès par municipalité, 2013

Municipalité	Naissance	% Population	Décès	% Population
Chambord	18	1,0	16	0,9
Lac-Bouchette	7	0,6	6	0,5
La Doré	13	0,9	8	0,6
Roberval	93	0,9	121	1,2
Saint-André	5	1,0	2	0,4
Sainte-Hedwidge	8	1,0	5	0,6
Saint-Félicien	107	1,0	82	0,8
Saint-François-de-Sales	2	0,3	8	1,2
Saint-Prime	22	0,8	15	0,5
Mashteuiatsh	33	1,5	16	0,7
Total MRC	308	1,0	279	0,9

Source : Institut de la statistique du Québec, 2014.

Pour l'ensemble de la MRC, selon les données de l'Institut de la statistique du Québec, l'année 2013 présente toutefois l'accroissement naturel le plus faible depuis 2004, alors que cet indicateur est en baisse constante depuis 2008.

En ce qui concerne les décès, on constate que depuis 2003 leur nombre a tendance à augmenter, passant de 222 en 2001 à 279 en 2013. C'est là un autre signe évident du vieillissement de la population. De manière générale, il s'agit là de l'amorce d'un renversement de tendance selon laquelle, d'ici une quinzaine d'années, l'accroissement naturel sera bientôt déficitaire, c'est-à-dire que le nombre de décès devrait excéder le nombre de naissances.

1.3 Le bilan migratoire

Les données de l'Institut de la statistique du Québec permettent de constater que la MRC présente un bilan migratoire négatif plus important que ce que l'on retrouve dans la région. Il est important de noter cependant que les MRC du Fjord-du-Saguenay et de Lac-Saint-Jean-Est présentent toutes les deux des bilans migratoires positifs et qu'en général, le bilan régional s'est considérablement amélioré au cours des cinq dernières années, bien qu'une perte de population soit toujours comptabilisée année après année, à l'exception de 2010-2011 et 2011-2012. La majorité des personnes quittant la région et la MRC font partie du groupe d'âge des 20-24 ans.

En 2012-2013, la région administrative de la Capitale-Nationale demeurait la plus attirante pour les personnes de la MRC du Domaine-du-Roy. Pour l'ensemble de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, cette dernière demeure également la plus attirante (298). Au cours des dernières années, moins de personnes semblent être attirées par la région de Montréal.

Cette diminution du nombre de migrants peut probablement s'expliquer par la diminution du nombre de personnes en âge de migrer, mais également par un raffermissement du pouvoir de rétention de la MRC ou de la région.

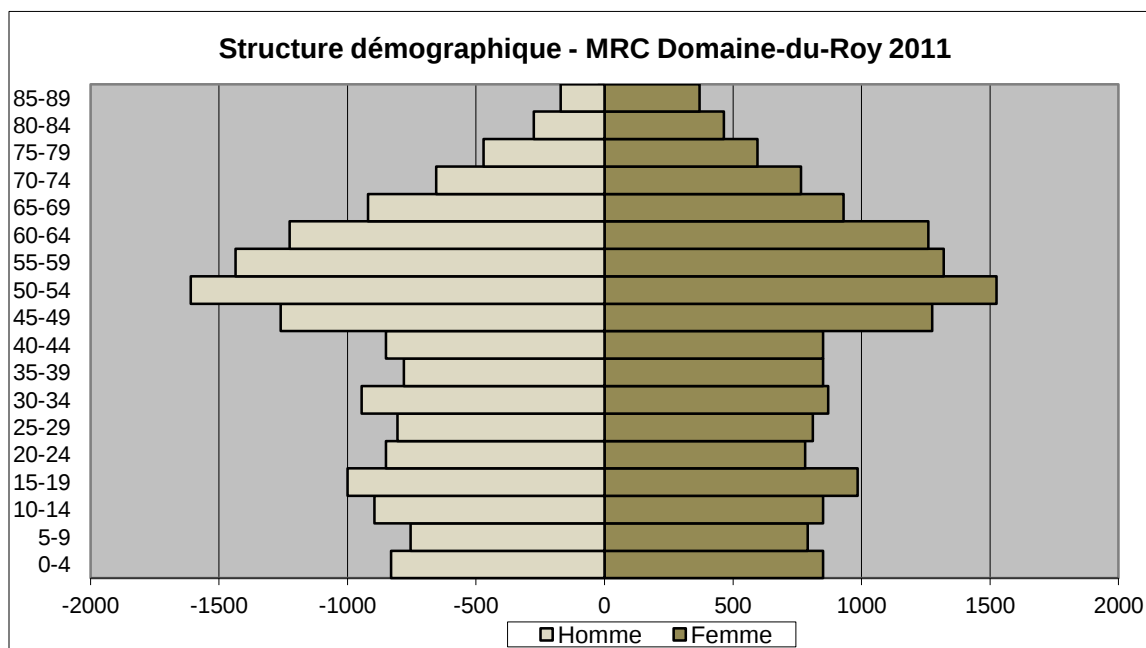
Tableau 1.5 : Le bilan migratoire régional, 2001-2011

MRC	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Domaine-du-Roy	-440	-278	-127	-197	-138	-180	-228	- 131	-164	-224
Maria-Chapdelaine	-433	-255	-194	-197	-323	-230	-169	- 122	-80	-64
Lac-Saint-Jean-Est	-534	-239	-350	-206	-206	-68	77	96	95	27
Saguenay	-1336	-1 266	-1 229	-742	-272	20	-538	96	230	-75
Fjord-du-Saguenay	-179	22	-70	-33	-4	55	199	64	251	29
Saguenay–Lac-Saint-Jean	-2 922	-2 016	-1 970	-1 375	-943	-403	-659	3	332	-307

Source : Institut de la statistique du Québec, 2012.

1.4 L'évolution de la structure démographique

Lorsqu'on analyse la pyramide des âges de la MRC, on constate que la cohorte la plus importante est celle des 50-54 ans, suivi des 55-59 ans. La première cohorte correspond à la pointe de ce que l'on a appelé le « baby-boom » de l'après-guerre de 1945 à 1965. Les personnes nées durant cette période étaient moins mobiles que celles d'aujourd'hui et le nombre d'emplois dans les régions était plus important, la mécanisation et l'automatisation dans différents secteurs d'activité telle la forêt ou l'agriculture employaient beaucoup plus de monde. C'est ce qui explique leur forte présence dans la structure des âges de l'ensemble de la population de la MRC.



Source : Statistique Canada, recensement 2011.

Dans les différentes municipalités, les cohortes les plus marquantes que l'on peut retrouver dans une pyramide des âges sont celles des 20-24 ans, 24-29 ans et 30-34 ans. Ce sont vraiment ces trois cohortes dont les membres ont migré le plus vers d'autres régions, et il y a eu plus de femmes que d'hommes qui ont quitté la MRC et la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

1.5 Les perspectives démographiques

Selon les prévisions de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), la population de la MRC du Domaine-du-Roy pourrait s'établir à 30 129 personnes en 2031, ce qui signifierait une perte d'environ 2 700 personnes au cours des 20 prochaines années (année de référence 2006). Selon les projections démographiques, cette situation place la MRC dans la moyenne de la région.

Tableau 1.6 : Les perspectives démographiques, 2006-2031

MRC	2006	2031	Diminution	%
Le Domaine-du-Roy	32 138	30 129	-2 019	6,3
Lac-Saint-Jean-Est	51 479	48 748	-2 731	5,3
Fjord-du-Saguenay	20 137	19 880	-257	1,3
Saguenay	1 441	134 575	-9 876	6,8
Maria-Chapdelaine	25 913	21 673	-4 240	16,4
Région	274 118	255 005	19 113	7,0

Source : Institut de la statistique du Québec, Perspectives démographiques, 2006-2031

Au Québec, selon l'Institut de la statistique, si la tendance se maintient, la croissance démographique surviendra essentiellement dans les plus grands centres métropolitains, leur périphérie, le long de leurs plus importants axes routiers, ainsi que dans les zones de villégiature.

Synthèse : Le profil socioéconomique

- Le taux de familles à faible revenu est le plus élevé de la région;
- Le revenu personnel par habitant est semblable à la moyenne régionale;
- La population en général est parmi la moins scolarisée de la région;
- Le secteur tertiaire est le plus important en ce qui a trait aux emplois avec une forte représentation du secteur de la santé et de l'éducation, près du tiers (32 %) de la population active de sexe féminin se concentre dans ce secteur;
- La population de la MRC est très homogène, elle comprend peu d'ethnies.

2 Le profil socioéconomique

Cette seconde partie vise d'abord à comparer la situation économique et sociale de la MRC du Domaine-du-Roy avec celle des autres MRC de la région et à identifier les inégalités socioéconomiques existantes parmi la population.

2.1 La situation économique et sociale générale

Avec une population estimée à 31 870 personnes, la MRC du Domaine-du-Roy est la troisième en ordre d'importance de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean (11,8 %). Elle présente, avec la MRC de Maria-Chapdelaine, un solde migratoire déficitaire, alors que les trois autres MRC ont un bilan positif. Les perspectives démographiques, bien que négatives, devraient cependant amener une décroissance de la population similaire aux quatre autres MRC de la région.

Le revenu d'emploi moyen des travailleurs est de 35 999 \$, situant la MRC au troisième rang de la région au chapitre de la rémunération, derrière la Ville de Saguenay et la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, alors que le revenu personnel par habitant est de 24 187 \$, ce qui est légèrement inférieur au revenu personnel moyen régional (25 107 \$).

Le taux de chômage se situait à 9,7 % en février 2013 pour la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Par ailleurs, le taux de familles à faible revenu de la MRC est de 7,8 %, ce dernier taux étant le plus élevé de la région.

La valeur foncière moyenne d'une résidence unifamiliale est de 133 464 \$, ce qui situe la MRC du Domaine-du-Roy au quatrième rang derrière la Ville de Saguenay et les MRC de Lac-Saint-Jean-Est et du Fjord-du-Saguenay.

Tableau 2.1 : Les principales données socioéconomiques de la région, 2014

	Domaine-du-Roy	Fjord-du-Saguenay	Lac Saint-Jean-Est	Maria-Chapdelaine	Saguenay	Région 02
Population (2013)	31 273	21 388	53 223	25 308	146 387	278 069
Solde migratoire (2013)	-224	+29	+27	-64	-75	+3
Perspectives démographiques (2006-2031)	-6,3 %	-1,3 %	-5,3 %	-16,4 %	-6,8 %	-7,0 %
Revenu d'emploi médian travailleur (25-64 ans) (2012)	35 999 \$	35 529 \$	36 315 \$	34 299 \$	40 306 \$	n/d
Taux de faible revenu des familles (2010)	7,8 %	6,0 %	5,4 %	6,1 %	6,0 %	6,0 %
Revenu personnel par habitant (2012)	24 187 \$	24 819 \$	24 765 \$	23 334 \$	25 779 \$	25 107 \$
Valeur foncière moyenne résidence unifamiliale (2014)	133 464 \$	163 320 \$	161 071 \$	115 969 \$	203 550 \$	n/d \$

Source : Institut de la statistique du Québec, Profil de la région administrative, 2014

2.2 Les secteurs d'activité économique

La population active œuvre surtout dans le secteur tertiaire² où l'on retrouve 71 % des emplois, alors que les secteurs primaire et secondaire comptent pour respectivement 5 % et 24 % de la population active.

Comparativement à la province, le secteur primaire dans la MRC est près de trois fois plus important, alors que le secteur manufacturier a une importance légèrement supérieure à celle de l'ensemble du Québec. Évidemment, le secteur tertiaire est sensiblement plus important dans l'ensemble de la province (79 %). Les nombreuses pertes d'emplois subies dans le secteur forestier au cours des dernières années ont diminué l'importance relative des secteurs primaire et secondaire. Il faut également mentionner qu'au cours des prochaines années, le secteur tertiaire aura tendance à augmenter et que la rémunération moindre dans ce secteur ne pourra compenser celle plus élevée du secteur secondaire.

L'emploi féminin est très fortement concentré dans le domaine de la santé et l'enseignement. Près du tiers (32 %) de la population active de sexe féminin se concentre dans ce secteur, alors que pour l'ensemble de la province, il compte pour 27 %.

² Le secteur tertiaire correspond au secteur des services. Ces derniers peuvent être répartis en trois catégories, le tertiaire moteur (télécommunications, énergie électrique, intermédiaires financiers et services aux entreprises), le tertiaire traditionnel (commerce, transport, services personnels et restauration) et le tertiaire non commercial (enseignement, santé, services sociaux, administration publique, etc.).

Tableau 2.2 : Les secteurs d'activité économiques et emplois, 2011

Secteur d'activité	MRC Le Domaine-du-Roy		Québec	
	Total	%	Total	%
Population active totale de 15 ans et plus	15 380	100,0	4 085 125	100,0
Gestion	1 280	8,3	411 425	10,1
Affaires, finance et administration	1 955	12,7	687 715	16,8
Sciences naturelles et appliquées	625	4,1	287 015	7,0
Secteur de la santé	1 335	8,7	268 6110	6,6
Enseignement, droit et services sociaux, comm. et gouv.	1 755	11,4	479 505	11,7
Arts, culture, sports et loisirs	180	1,2	123 665	3,0
Vente et services	3 710	24,1	969 740	23,7
Métiers, transports, et machinerie	3 025	19,7	573 075	14,0
Ressources naturelles et agriculture	740	4,8	65 625	1,6
Fabrication et services d'utilité publique	780	5,1	218 740	5,4

Source : Statistique Canada, Recensement 2011.

2.3 Les inégalités socioéconomiques

Au sein de la MRC, on remarque des disparités socioéconomiques grandissantes entre les municipalités urbaines et les municipalités rurales, tant en ce qui a trait au revenu par habitant, à la scolarité, à

l'emploi et aux services disponibles. Ces disparités semblent s'accroître de plus en plus, en raison de la diminution de la population qui se fait sentir et de la migration des jeunes et des personnes âgées vers les grands centres urbains du Québec.

2.3.1 Les origines ethniques

Selon les données du recensement de 2011, on constate que la population de la MRC est très homogène, puisque 98 % de la population est d'origine francophone et que seulement 0,5 % de sa population est née à l'extérieur du Canada, et qu'entre 2005 et 2011, la MRC a attiré sur son territoire 65 personnes provenant d'autres pays. Un organisme comme Portes ouvertes sur le Lac travaille d'arrache-pied afin de convaincre des immigrants de s'installer au Lac-Saint-Jean et du coup, améliorer le bilan démographique négatif qui prévaut depuis plusieurs années.

2.3.2 La scolarité de la population

Dans la MRC, environ 34,9 % de la population âgée de 25 à 64 ans possède un certificat ou diplôme d'études collégiales ou universitaires, alors que la moyenne québécoise est de 49,6 %, ce qui représente une différence de près de 15 %. On constate également que 18,2 % de la population possède moins qu'un certificat d'études secondaires. Ce taux est de beaucoup supérieur à la moyenne de la province (14 %) et seule la population de la MRC de Maria-Chapdelaine est moins scolarisée.

Tableau 2.3 : Population de 25 à 64 ans selon le plus haut niveau de scolarité atteint, 2011

MRC	Moins qu'un certificat d'études secondaires	Certificat d'études secondaires	Certificat ou diplôme d'une école de métier	Certificat ou diplôme collégial	Certificat ou diplôme universitaire
Lac-Saint-Jean-Est	15,7	17,1	31,0	20,2	15,9
Domaine-du-Roy	18,2	17,9	29,0	19,0	15,9
Le Fjord-du-Saguenay ³	12,8	16,3	28,1	22,0	17,1
Maria-Chapdelaine	21,3	17,1	34,3	15,3	12,0
Région	14,9	18,1	29,1	20,1	17,8
Province de Québec	14,4	19,5	17,4	20,2	29,4

Source : Statistique Canada, Recensement 2011, Profil des communautés.

Parmi la population ayant un niveau de scolarité inférieur au certificat d'études secondaires, on constate que plus les personnes avancent en âge, moins elles sont scolarisées. Le groupe d'âge des 35 à 64 ans est celui ayant le plus faible taux de scolarisation (23,4 %), alors que celui des 25 à 35 ans est de 12,0 %. Les 15 à 24 ans ont pour leur part un taux de scolarisation de 36,2 %, mais il importe de tenir compte que plusieurs d'entre eux n'ont toujours pas complété leurs études secondaires. Fait à noter, les données 2011 n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction.

³ Comprend la MRC du Fjord-du-Saguenay et la Ville de Saguenay.

Tableau 2.4 : La population ayant un niveau inférieur au certificat d'études secondaires, 2006

Tranche d'âge	MRC du Domaine-du-Roy	Province de Québec
15-24 ans	36,2	36,8
25-34 ans	12,0	11,9
35-64 ans	23,4	18,6

Source : Statistique Canada, Recensement 2006.

Le niveau de scolarité d'une population est considéré comme un indicateur clé du potentiel de développement socioéconomique d'une région. Les emplois exigeant un niveau postsecondaire et universitaire ont tendance à fortement augmenter dans une économie axée sur la haute technologie. De nos jours, les emplois se créent massivement dans les industries à forte concentration de savoir. Ces industries sont aussi celles qui rémunèrent le mieux leurs employés et sont les plus soumises à la concurrence internationale.

C'est ainsi que depuis 1990 au Québec, selon une étude réalisée par le Conseil de la science et de la technologie du Québec, les emplois exigeant un niveau de scolarité postsecondaire et universitaire ont augmenté respectivement de 28 % et 48 %, alors que ceux requérant une formation de niveau primaire et secondaire ont diminué de 38 % et 25 %. Cette lourde tendance ne fera que s'accroître dans les années à venir⁴.

Selon l'Institut de la statistique du Québec, en 2013, la rémunération horaire moyenne des employés sans diplôme d'études secondaires est de 16,55 \$ et celle ayant un diplôme universitaire est près du double⁵, soit 29,84 \$. Toutefois, la rémunération horaire des travailleurs sans diplôme croît plus rapidement.

2.3.3 Les revenus

En 2011, selon les données de Statistique Canada, parmi les indicateurs servant à évaluer la répartition des revenus de la population, le revenu médian est très significatif. Le revenu médian est le revenu qui partage la population exactement en deux. La moitié de la population dispose d'un revenu plus élevé que le revenu médian, l'autre moitié d'un revenu moins élevé.

C'est dans les municipalités de Lac-Bouchette, Saint-André et Saint-François-de-Sales que l'on retrouve le plus faible revenu médian parmi la population de 15 ans et plus, alors que le revenu médian le plus élevé se retrouvait à Chambord (31 660 \$) et Saint-Félicien (27 785 \$), ce qui est tout de même inférieur à celui de la province de Québec.

En 2010, le revenu médian des familles dans la MRC est supérieur de 0,3 % à celui du Québec, alors que pour les familles monoparentales il est inférieur de 3 % à celui de la province. En 2010, 4 190 ménages étaient formés d'une personne seule et la majorité de ceux-ci étaient composés de personnes âgées. C'est dans la municipalité de Lac-Bouchette que l'on retrouve le plus faible revenu familial médian avec 37 952 \$ et le plus élevé à Saint-Félicien (66 593 \$). Quant aux familles monoparentales, le revenu médian le plus élevé est à Roberval et le plus faible à La Doré.

⁴ Conseil de la science et de la technologie, *Les emplois dans l'économie de l'innovation*, 1998, 48 p.

⁵ <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/travail-remuneration/annuaire-v09-fs.pdf>.

Par ailleurs, selon l'Institut de la statistique du Québec, le seuil de faible revenu (SFR) avant impôt en 2011 était de 20 651 \$ pour une personne seule, de 29 205 \$ pour deux personnes, de 35 769 \$ pour trois personnes et de 41 302 \$ pour quatre personnes. Dans la MRC, 4,2 % des familles comptant un couple sont considérées à faible revenu, alors que pour les familles monoparentales, ce taux grimpe à une famille sur trois. Ces données mises en parallèle avec les revenus médians permettent d'établir des comparables sur la situation financière des ménages de la population de la MRC.

Tableau 2.5 : Les gains et revenus de la population, 2011

	Revenu total médian (15 ans et +) (\$)	Revenu médian des familles (\$)	Revenu (\$) médian famille monoparentale
Chambord	31 660	62 797	49 935
Lac-Bouchette	17 701	37 952	26 899
La Doré	23 088	53 013	24 852
Roberval	26 730	66 536	50 658
Saint-André	17 145	39 348	29 637
Sainte-Hedwidge	n/d	n/d	n/d
Saint-Félicien	27 785	66 593	45 866
Saint-François-de-Sales	17 947	55 847	26 873
Saint-Prime	21 304	55 983	31 213
MRC	25 446	61 542	43 878
Province de Québec	28 099	68 344	44 194

Source : Statistique Canada, Recensement 2011, Profil des communautés.

Synthèse : Le secteur agricole

- Le nombre de fermes a considérablement diminué au cours des vingt dernières années;
- Les superficies en culture ont augmenté;
- La production laitière est la plus importante (nombre d'exploitants et revenus) de tous les types de production, suivie par les grandes cultures et la production de bleuets;
- Les terres en friche représentent un potentiel de mise en valeur non négligeable dans les municipalités des contreforts;
- Le milieu agricole est fortement déstructuré dans certains secteurs, particulièrement le long des axes routiers;
- La transformation de la production agricole est très faible.

3 Le secteur agricole

L'agriculture représente l'une des assises de l'économie de la MRC. Sur le plan spatial, il est observé des différences marquées au niveau de la structure agricole sur le territoire. D'une part, les municipalités de la plaine agricole du lac Saint-Jean renferment l'essentiel de la dynamique agricole du milieu. Cet écoumène rural possède les meilleurs potentiels biophysiques permettant une utilisation plus intensive des sols pour les divers types de production agricole (animale ou céréalière). D'autre part, les sols des municipalités des contreforts ne possèdent pas les mêmes attributs, si bien que l'agriculture y est marginale et limitée à certains rangs.

Le milieu agricole a été l'objet d'importants efforts de consolidation au cours des dernières décennies, se concentrant sur une mise en valeur des territoires les plus propices à l'agriculture, le nombre de fermes passant de 316 en 1985 à 232 en 1995 (27,7 %) et à 194 en 2005 (16,4 %), ce qui, sur une période de 20 ans, représente une diminution totale de 38,6 %.

Dans la MRC, malgré cette très forte diminution du nombre de producteurs, les superficies moyennes cultivées ont augmenté, passant de 24 858 ha en 1997 à 26 101 en 2005⁶. Toutefois, dans les municipalités des contreforts, il a été observé au cours des dernières décennies un fort déclin du nombre des producteurs agricoles et des surfaces en production.

Le secteur agricole souffre, dans la plupart des municipalités, d'une problématique de relève et d'un important exode des quotas de lait. Les petites unités de production familiale ont cédé le pas à des unités de production de plus grande importance, mais la structure familiale demeure encore.

⁶ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, *Profil 2005 de la production agricole du Saguenay-Lac-Saint-Jean*, Direction régionale, septembre 2006, p. 20.

Dans le but d'avoir un portrait global de la structure de son milieu agricole, la MRC a procédé en 2003 à la caractérisation de la zone agricole permanente. Cet outil permet de visualiser l'utilisation du sol, mais aussi de constater les problématiques qui affectent cet espace telles que la cohabitation des usages, les terres abandonnées ou en friche, etc. Les données émanant de cette caractérisation seront surtout utilisées dans la partie traitant des grandes affectations du territoire et dresseront un portrait fidèle de l'utilisation du sol en milieu agricole⁷.

Par ailleurs, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) annonçait, en août 2009, l'octroi que la MRC obtenait d'un projet pilote pour la réalisation d'un plan de développement de la zone agricole et de l'agroalimentaire (PDZA). Le plan, préparé par le chantier agroalimentaire avec l'aide d'un consultant externe, a été entériné en octobre 2010 et cible plusieurs stratégies d'aménagement du territoire et de développement de l'agroalimentaire pour le territoire du Domaine-du-Roy.

3.1 La zone agricole permanente

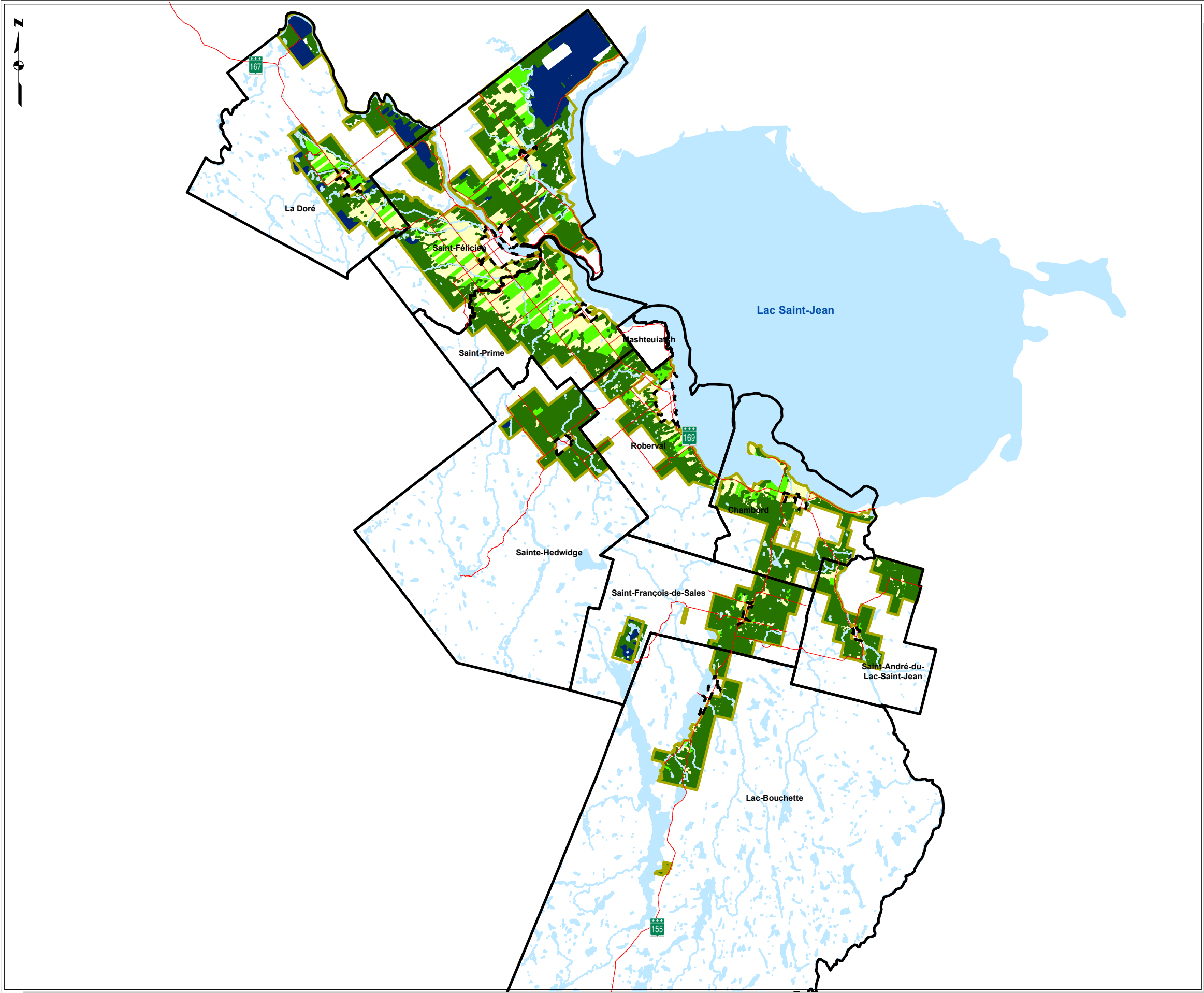
En 2010, la zone agricole permanente couvrait une superficie de 72 585 ha, dont 36 % était cultivée. Cette zone occupe 25 % de la superficie totale du territoire municipalisé (286 062 ha). La zone agricole permanente est plus ou moins importante selon les municipalités. Comme le démontre le ratio entre les superficies agricoles et la superficie totale, Saint-Prime et Saint-Félicien comptent le plus de terres comprises en zone agricole avec respectivement 66,5 % et 71,2 % de leur territoire. À l'inverse, dans les municipalités de Lac-Bouchette et de Sainte-Hedwidge, la zone agricole ne compte que pour 3,7 % et 10,1 % du territoire (voir carte 2).

Tableau 3.1 : La superficie de la zone agricole permanente, 2010

Municipalité	Superficie (ha)		Part relative (%)	
	Agricole	Totale	Municipal	MRC
Chambord	6 801	15 703	43,3	9,4
La Doré	7 561	28 083	26,9	10,4
Lac-Bouchette	3 367	91 999	3,7	4,6
Roberval	5 125	16 827	30,5	7,1
Saint-André	4 340	15 775	27,5	6,0
Sainte-Hedwidge	4 697	46 907	10,1	6,5
Saint-Félicien	25 625	35 969	71,2	35,3
Saint-François-de-Sales	5 266	20 056	26,2	7,2
Saint-Prime	9 803	14 743	66,5	13,5
Total – Plaine	47 354	83 242	56,8	65,2
Total — Contreforts	25 231	202 820	12,4	34,8
Total	72 585	286 062	25,4	100,0

Source : Service de l'aménagement de la MRC du Domaine-du-Roy

⁷ Pour réaliser la caractérisation de la zone agricole permanente, le service d'aménagement de la MRC s'est inspiré de la méthodologie proposée par le gouvernement dans le document complémentaire révisé sur « Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement – la protection du territoire et des activités agricoles ». Cette caractérisation a de plus été validée par le comité consultatif agricole, les municipalités locales et les syndicats de base.



**Schéma d'aménagement
et de développement révisé**

Carte 2

Portrait du milieu agricole

MRC du Domaine-du-Roy

- Grandes cultures
- Production animale
- Espace boisé
- Bleuetière
- Zone agricole

Superficie selon la nature	Hectare
Grandes cultures	19 928
Producton animale	10 366
Espace boisé	42 291

**Département
de l'aménagement du territoire**



Projection MTM NAD 83 ZONE 8

Source : Matrice graphique 2007

F:\fichiergéodata\aménag\schéma\2général\2projet\projetgéodatabae

3.2 Les exploitations agricoles

L'agriculture représente un secteur d'activité économique important. Cependant, depuis deux décennies, il est observé un recul majeur en termes de nombre d'exploitations, certaines municipalités ayant connu des diminutions supérieures à 50 % depuis 1985. Parallèlement, la variation par type de production connaissait le même phénomène.

Tableau 3.2 : La variation du nombre d'exploitations agricoles⁸, 1985-2004

Municipalité	Année			Diminution (%)		
	1985	1995	2004	1985-1995	1995-2004	1985-2004
Chambord	47	26	25	44,6	3,8	46,8
La Doré	23	16	18	30,4	12,5	21,7
Lac-Bouchette	6	5	4	16,6	20,0	33,3
Roberval	28	26	17	7,1	34,6	39,3
Saint-André	9	8	6	11,1	25,0	33,3
Sainte-Hedwidge	11	6	4	45,5	33,3	63,6
Saint-Félicien	104	80	72	23,1	10,0	30,8
Saint-François-de-Sales	16	13	7	18,8	46,2	56,3
Saint-Prime	72	52	41	27,8	21,2	43,1
Total de la MRC	316	232	194	26,7	16,4	38,6
Total région	2021	1465	1115	27,5	24,0	45,0

Source : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles, 2005.

Tableau 3.3 : Le nombre d'exploitations par type de production⁹

Type de production	Nombre d'exploitations			
	1987	1997	2005	Part relative (%)
Laitière	167	102	65	33,3
Bovine	66	31	29	14,9
Porcine	2	1	0	0
Ovine	3	6	6	3,0
Avicole	4	4	3	1,5
Grandes cultures	14	28	44	22,6
Fruits	14	10	23	11,8
Légumes	2	3	4	2,1
Horticole	0	1	1	0,5
Cultures abritées	0	4	3	1,5
Autres	24	22	17	8,7
Total animal	242	144	103	52,8
Total végétal	30	46	92	47,2
TOTAL	296	212	195	100,0

Source : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, 2005.

⁸ En fonction de la production agricole principale de l'exploitation

⁹ En fonction de la production agricole principale de l'exploitation.

On assiste depuis quelques années à une augmentation de la taille des entreprises agricoles. La ferme familiale à propriétaire unique fait souvent place à la ferme à plusieurs actionnaires. La superficie moyenne des fermes est de 175 ha dont 135 sont en culture.

3.3 Les revenus agricoles

L'industrie laitière est la production la plus importante avec des revenus de 13 M\$, ce qui correspond à près de 43 % des revenus agricoles de la MRC, mais la part relative de cette production n'est que de 12,7 % de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Parmi les diverses productions dignes de mention, soulignons celles des bleuets avec des revenus de 3,4 M\$, ce qui fait de la MRC du Domaine-du-Roy la seconde en importance dans ce domaine derrière la MRC de Maria-Chapdelaine (11,4 M\$). La production des grandes cultures (céréales et protéagineux) est également une source de revenus importante avec 6,1 M\$, et seule la MRC de Lac-Saint-Jean-Est devance la MRC du Domaine-du-Roy à cet effet.

Tableau 3.4 : Les revenus par type de production 2005 (millions \$)

Production	Domaine-du-Roy	Maria-Chapdelaine	Lac-Saint-Jean-Est	Fjord-du-Saguenay	Saguenay	Région
Laitière	13,2	18,9	47,4	2,0	22,3	103,8
Horticole	4,3	18,8	8,3	13,0	3,9	53,0
-Bleuet	3,4	11,4	3,4	1,8	—	20,0
-Pomme de terre	0,1	5,4	0,3	9,1	0,3	15,2
Bovine	2,9	4,9	6,4	3,1	2,9	20,2
Grandes cultures	6,1	4,7	8,0	1,1	3,6	23,5
Avicole	3,4	—	6,0	—	0,4	9,4
Porcine	—	-1,6	4,6	—	—	7,0
Ovine	0,3	1,4	0,8	0,1	0,4	3,0
Autres	0,7	0,6	0,4	0,8	0,4	2,9
Total	30,3	50,9	81,9	20,1	33,9	222,8
% la région	13,9	23,5	37,7	9,3	15,6	100

Source : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Profil 2005 de la production agricole du Saguenay–Lac-Saint-Jean, tableau 29 p.

3.4 La production laitière

Comme l'ensemble du secteur agricole, la production laitière est marquée par un important déclin du nombre de producteurs, passant de 167 exploitations en 1987 à 102 exploitations en 1997, puis à 64 en 2009. Une perte nette de 37 % depuis les dix dernières années.

Parallèlement, alors que le nombre d'exploitations laitières diminuait, le quota détenu dans la MRC diminuait, passant de près de 2 400 à 2 074 kilogrammes de matières grasses par jour (kg m.g./jour)¹⁰. Par contre, le quota moyen par exploitation connaissait une hausse, passant de 23,2 kg m.g./jour à 32,4, ce qui représente une augmentation de 39,7 %.

¹⁰ Notons qu'un kilogramme de matière grasse par jour permet une production de 98 hectolitres de lait.

3.5 La production bovine

La production bovine représente également une activité agricole importante. Sur le territoire, on remarque une hausse du nombre total de têtes destinées à la production bovine. Malgré que la MRC compte moins d'exploitations dans le secteur de la production bovine, celles-ci ont vu le nombre de bêtes par exploitation connaître une hausse intéressante entre 1987 et 2004. Ainsi, la moyenne est passée de 23,7 bêtes par exploitation à près de 57, une hausse de 142 %.

Quant au cheptel, le nombre de vaches de boucherie a légèrement augmenté entre 1997 et 2005, passant de 1 154 têtes à 1 608, soit une hausse de 37 %. Selon les données de La Financière agricole, les ventes reliées aux bovins de boucherie représenteraient environ 1,6 M\$ et 27 emplois à temps plein y seraient consacrés.

3.6 La production ovine

La production ovine a connu une forte croissance entre 1987 et 1997, mais s'est par la suite stabilisée. Selon les données du MAPAQ, entre 1987 et 2005, le nombre de producteurs ovins a connu une hausse, passant de trois à sept. Toutefois, le cheptel total a diminué entre 1997 et 2005, passant de 1 464 brebis à 1 288. La moyenne de brebis par exploitation en 1997 (244 brebis par ferme) a également connu un fort recul en chutant de plus de 50 % pour atteindre 117 brebis.

3.7 La production avicole

La MRC se démarque en ce qui concerne la production de chair de volailles (poulet). En fait, même si l'on ne retrouve que le quart des producteurs de la région dans la MRC, la production quant à elle compte pour 58 % de la production régionale et représente des ventes annuelles supérieures à 2 M\$. Ce type de production a connu une augmentation rapide depuis 15 ans, mais stagne depuis 1997. La production d'œufs de consommation reste marginale, les agriculteurs ne possèdent souvent que de petits élevages à des fins personnelles.

3.8 La production végétale et horticole

La production végétale et horticole englobe plusieurs types d'entreprises agricoles. En fait, elle comprend autant les grandes cultures (céréales, plantes fourragères, protéagineuses, etc.) que la production de fruits et légumes.

Tableau 3.5 : La répartition des superficies cultivées (ha) par type de culture, 1997 et 2010

Type de culture	1997	2010	% variation
Céréales et protéagineux	8 807	10 677	21,2
Fourrages et pâturages	13 501	10 659	-21,1
Pommes de terre	2	24	1 100
Bleuets	2 499	4 037	61,5
Fruits et légumes	34	47	38,2
Autres	n/d	104	n/a
Total	24 858	25 523	2,7

Source : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Profil 2010 de la production agricole du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Les productions végétales sont presque exclusivement consacrées à la consommation animale. Les principales cultures sont l'avoine, l'orge et le blé. D'ailleurs, la culture des céréales et des protéagineux représente une importante part des superficies cultivées. Le nombre de fermes dont la vocation est axée sur les céréales et les protéagineux est de 44 et leur superficie moyenne est de 251 ha. En ce qui a trait à la production horticole, on dénombre cinq producteurs et la superficie cultivée est de 19,4 ha. On compte 23 producteurs de bleuets cultivant en moyenne 149 ha.

De 1997 à 2005, la superficie affectée à ces types de culture a connu une hausse importante, passant de 8 807 ha à 11 040 ha selon le MAPAQ, ce qui représente une augmentation de 25 %.

Parmi les nouvelles cultures, notons le soya et le canola. Ces productions ont l'avantage de très bien s'introduire dans la rotation des cultures, tout en permettant d'intéressantes possibilités de diversification des entreprises agricoles. Il demeure néanmoins que l'avoine, l'orge et le blé représentent 81 % des superficies utilisées. D'autres domaines sont appelés à connaître une certaine croissance dans le futur, tel le lin destiné à la production d'oméga 3.

Fait intéressant à noter, la MRC compte dans ce type de production plusieurs producteurs, et les ventes de céréales et de protéagineux en 2005 étaient parmi les plus importantes dans la région. Cette réalité s'explique par la présence de quelques grandes fermes céréalières, dont certaines produisent de la semence ou transforment sur place leur production.

Enfin, la production végétale est complétée par les plantes fourragères. Essentiellement, ce type de production est constitué de trèfle, de mil, de luzerne et de maïs fourrager. Cependant, les superficies consacrées à ce type de production sont en déclin depuis 1997, avec une perte d'environ 2 000 ha dans un intervalle de 10 ans. En fait, plusieurs terres utilisées à des fins de fourrage et de prairie font désormais l'objet d'une utilisation plus intensive telle la culture des céréales.

En ce qui concerne les productions horticoles, la culture la plus développée reste sans contredit celle du bleuet. Selon les données du MAPAQ, la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean représentait en 2002 près de 92 % des superficies vouées à la culture du bleuet au Québec, avec près de 18 000 ha aménagés.

Selon la caractérisation agricole effectuée par le Service de l'aménagement de la MRC, 7 000 ha se trouvent sur le territoire de la MRC du Domaine-du-Roy et de ce nombre, 3 428 ha sont aménagés, ce qui équivaut à 18 % de la superficie régionale. De 1987 à 2005, le nombre de producteurs de bleuets est passé de 13 à 35, dont 17 en tirent leur principale source de revenus, une hausse de 169 %.

On retrouve la majorité des meilleurs potentiels de culture du bleuet à Saint-Félicien (secteur Saint-Méthode) et à La Doré. La plupart des superficies toujours non aménagées se retrouvent dans cette dernière municipalité. Les municipalités des contreforts possèdent des sols propices à la culture des bleuets, toutefois la topographie représente une contrainte à une culture fortement mécanisée.

En 2004, la MRC aurait produit près de 5,2 millions de kilogrammes de bleuets (environ 11,4 millions de livres) pour des ventes d'environ 3 M\$. Cette augmentation de la production est attribuable, entre autres, à l'amélioration des pratiques culturales, dont la fertilisation et la pollinisation¹¹. Ce type de production demeure fortement lié aux caprices de la météo, tels le gel, la sécheresse ou encore l'absence de neige.

¹¹ Les données du MAPAQ pour 2000 indiquaient une production moyenne de 1 513 kg/ha dans la région.

Pour les autres cultures horticoles, celles-ci demeurent marginales. On retrouvait seulement sept producteurs horticoles de plein champ en 2005, cultivant au total une trentaine d'hectares. Ce secteur d'activité est en légère croissance.

3.9 La transformation des productions agricoles

La MRC compte sur plusieurs entreprises de transformation des productions agricoles, telles la Fromagerie au Pays-des-Bleuets, la Fromagerie ferme des Chutes ainsi que la Fromagerie Perron. Ces entreprises commercialisent différents types de fromage à l'échelle provinciale et internationale.

La MRC possède un seul abattoir sous inspection provinciale, la Boucherie charcuterie Perron de Saint-Prime. Cet établissement abat et transforme, entre autres, des porcs et des moutons élevés en région avant de les mettre en marché.

Également, certaines entreprises agricoles transforment leurs céréales, notamment la Ferme Olofee qui est une des seules de la province à produire du gruau destiné à l'alimentation animale, mais surtout des flocons d'avoine pour la consommation humaine. Notons également la Ferme Éliro qui produit et met en marché dans l'ensemble de la province des farines, des légumineuses, du bouillon et certains produits certifiés biologiques.

3.10 Les terres en friche

Une des principales problématiques que l'on retrouve sur le territoire de la MRC est celle relative aux terres en friche. Selon les données du MAPAQ en 2004, on dénombre environ 1 071 ha de sols à potentiel agricole en friche sur le territoire de la MRC. Il y aurait lieu d'identifier deux types de friche : les friches récentes (deux à trois ans) et les friches avancées. Ces dernières correspondent aux terrains inutilisés depuis plusieurs années et généralement recouverts de broussailles et d'arbustes pouvant atteindre trois mètres. Parallèlement, les cartes écoforestières permettent d'identifier plus de 3 500 ha en friche plus ancienne.

Ce phénomène est surtout présent dans les municipalités des contreforts, à Lac-Bouchette, Saint-François-de-Sales et Saint-André. D'autres secteurs sont aussi affectés par l'abandon des terres, dont un situé à la sortie nord de la ville de Roberval, compris entre la rue Saint-Dominique et la limite municipale.

Depuis l'année 2000, on note une régression de la superficie en friche récente avec la remise en culture d'environ 300 ha concentrés principalement à Saint-Félicien (101 ha) et Saint-François-de-Sales (140 ha). Dans le cas de Saint-Félicien, les terres sont utilisées à des fins de bleuetières et à Saint-François-de-Sales, elles sont utilisées à des fins de sylviculture.

3.11 La déstructuration du milieu agricole

Certains secteurs de la MRC ont graduellement fait l'objet, au fil des années, d'insertion d'usages autres qu'agricoles. Ces implantations ont eu comme résultat la perte de sols agricoles, le bris de l'homogénéité du territoire agricole et la création de contraintes additionnelles au développement d'activités agricoles. Les secteurs les plus durement touchés par cette déstructuration sont ceux de la

route 169 entre Saint-Prime, Roberval et Saint-Félicien, de même que la rue Saint-Dominique à Roberval.

Dans ces secteurs, outre l'agriculture, se trouvent différents usages industriels, résidentiels ainsi que de nombreux chalets qui sont vraiment incompatibles avec cette activité. Le niveau de déstructuration varie cependant d'un endroit à l'autre. Les façades des terres sont occupées et les arrières lots deviennent plus difficilement accessibles, en plus de devenir éventuellement une contrainte majeure pour les établissements de production animale en raison des distances séparatrices à respecter.

3.12 Le reboisement des bonnes terres agricoles

Par le passé, certaines terres présentant un bon potentiel pour l'agriculture ont fait l'objet d'un reboisement. Ces secteurs se retrouvent principalement dans les municipalités des contreforts, mais également dans les municipalités où l'agriculture occupe une place importante. À titre d'exemple, le secteur du rang II (nord et sud) du canton Parent à Saint-Félicien, où l'on retrouve des potentiels agricoles intéressants, a été reboisé en grande partie au cours des dernières années. Une telle pratique entraîne inévitablement une perte de potentiel agricole pour la MRC et une diminution des surfaces productives.

3.13 Les impacts environnementaux

La pratique de l'agriculture entraîne inévitablement des impacts sur l'environnement. La rivière Ticouapé, qui sillonne le territoire de Saint-Félicien (dans le secteur de Saint-Méthode), est l'une des rivières les plus polluées de la région¹². Cela s'explique en partie par la présence de nombreuses terres agricoles en bordure du cours d'eau. L'apport de sédiments par l'érosion, le drainage agricole, l'utilisation d'engrais chimiques, d'herbicides et du fumier d'origine animale a contribué à sa dégradation au fil des années. Dans une moindre mesure, la rivière à l'Ours est aussi affectée.

Un autre problème potentiel concerne les bleuetières. En fait, l'utilisation d'herbicide (hexazinone) pour contrôler la végétation compétitrice sur les surfaces utilisées à des fins de bleuetières peut entraîner la contamination de la nappe phréatique. Ce produit est faiblement absorbé par les particules du sol et est très soluble dans l'eau, il se dégrade lentement en plus d'être très mobile. Les sols accueillant des bleuetières sont pour la plupart constitués de sable, ce qui les rend sensibles à une migration rapide et verticale de l'hexazinone, jusqu'à atteindre la nappe phréatique.

L'épandage d'une telle substance au-delà des normes prescrites par rapport aux cours d'eau risque d'entraîner une contamination des eaux de surface et souterraines. Cependant, des analyses démontrent que les niveaux sont de beaucoup inférieurs aux normes environnementales et les propriétaires assurent un bon suivi de l'utilisation de cet herbicide qui sert à améliorer la productivité des bleuetières.

Dans la MRC, la mutation des exploitations laitières vers les grandes cultures engendre une problématique en termes d'utilisation accrue des engrais minéraux. En fait, les fermes spécialisées en production végétale font davantage appel aux engrais minéraux que les fermes mixtes, étant donné

¹² Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Caractérisation et réhabilitation du bassin versant de la rivière Ticouapé, nov. 2003.

qu'elles ne disposent pas de fumier pour enrichir leurs sols. L'utilisation accrue d'engrais chimique peut entraîner une surfertilisation des sols ainsi qu'une contamination des cours d'eau et de la nappe phréatique. Cette problématique est toutefois contrôlée par l'obligation, pour les agriculteurs, d'obtenir un plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF).

3.14 La relève agricole

Il existe un certain problème en ce qui concerne la relève pour prendre en charge les exploitations agricoles existantes. Selon l'Union des producteurs agricoles, il y a dix ans, il y avait un exploitant de moins de 35 ans pour chaque producteur de plus de 55 ans. Selon les données du recensement de l'agriculture de 2006, si l'on compare les données de la MRC à ceux de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et du Québec, on constate que dans la MRC du Domaine-du-Roy, le nombre d'exploitants âgés de moins de 35 ans est légèrement inférieur, alors que les exploitants de plus de 55 ans sont plus nombreux. Il semble bien que le problème de la relève soit sensiblement le même pour l'ensemble de la province.

Tableau 3.6 : Les exploitants agricoles selon l'âge, 2006

Ensemble des exploitants	MRC du Domaine-du-Roy	Saguenay–Lac- Saint-Jean	Québec
Moins de 35 ans	10,2 %	11,1 %	11,3 %
35 à 54 ans	54,2 %	56,1 %	56,4 %
55 ans et plus	35,6 %	32,8 %	32,3 %
Âge moyen	50,3	49,4	49,3

Source : Statistique Canada, Recensement de l'agriculture 2006.

3.15 L'exode des quotas laitiers

Conséquemment à la première problématique, il résulte du manque de relève un exode des quotas de lait. Ainsi, entre 1997 et 2009, une diminution de 12,3 % du quota laitier détenu dans la MRC a été constatée. Le marché des quotas en place fait en sorte que ceux détenus par des producteurs de la MRC qui cessent leurs activités sont rendus disponibles aux autres producteurs et risquent de se retrouver à l'extérieur de la MRC et de la région.

3.16 La transformation de la production

Malgré la position relativement importante qu'occupe l'agriculture dans le portrait économique de la MRC, les structures de transformation de la production agricole sont peu présentes. Bien sûr, on retrouve sur le territoire des entreprises comme la Fromagerie Perron et la Boucherie charcuterie Perron à Saint-Prime et la Fromagerie ferme des Chutes, la microbasserie la Chouape et la Ferme Olofee à Saint-Félicien pour n'en nommer que quelques-unes.

Cependant, à la suite de la fermeture du groupe Lactel à Chambord, les producteurs laitiers sont contraints d'exporter une importante proportion de leur lait à l'extérieur de la région pour la transformation, avant que le produit final ne revienne sur nos tablettes.

De plus, la production agricole transformée fait face à la méconnaissance de la clientèle face aux produits locaux, ainsi qu'à un manque d'intégration de ces derniers dans la distribution agroalimentaire. Les grossistes achètent majoritairement leurs produits à l'extérieur de la région, ce qui laisse peu de place aux produits locaux sur le marché.

Enfin, un autre problème en lien avec la transformation des productions agricoles touche l'industrie du bleuets. Bien que la MRC soit une importante productrice de bleuets, la grande majorité de la production de ce petit fruit ne jouit d'aucune valeur ajoutée. Une seule usine de congélation existe à Saint-Félicien. Les initiatives de transformation se trouvent dans les MRC voisines.

3.17 L'émergence de nouveaux créneaux de développement

Plusieurs stratégies de développement dans l'industrie agroalimentaire peuvent être porteuses d'avenir. Cependant, ces nouveaux créneaux de développement sont jusqu'ici peu exploités. Certains secteurs d'activité, comme la production agricole biologique, en sont encore à leurs premiers pas et demeurent marginaux dans la production agroalimentaire de la MRC.

Une certaine émergence se fait sentir dans ce domaine. Plusieurs producteurs, prenant le virage biologique, apportent ainsi une valeur ajoutée à leur production. Également, certains sols, surtout dans les municipalités des contreforts, n'ont fait l'objet d'aucune utilisation d'engrais chimique depuis de nombreuses années, offrant ainsi un terrain propice au développement de la filière biologique.

La MRC est celle où l'on retrouve le plus de producteurs biologiques et la plus grande diversification du type de production. L'accentuation de ce phénomène représente assurément un avantage pour ces producteurs dans un contexte où la population recherche de plus en plus les produits certifiés biologiques.

Il y a également le développement de nouvelles cultures telles que la chicouté (framboise des tourbières), ou encore celles des fruits et des plantes sauvages tels l'amélanchier, le pimbina, la cerise à grappes, le sureau blanc, l'ortie, la crosse de fougère, la quenouille, les champignons, etc., ou encore la production d'huile essentielle ou de plantes médicinales.

Synthèse : Le secteur forestier

- Le nombre d'emplois a diminué au cours des dernières années;
- L'indice de dépendance des municipalités vis-à-vis l'industrie forestière tend à diminuer;
- Les terres publiques sous CAAF situées dans les territoires municipaux pourraient être l'assise de projets de forêt habitée;
- D'importantes surfaces de territoires inutilisées pourraient servir à la production de bleuets;
- Le niveau de transformation de la matière ligneuse est déficient.

4 Le secteur forestier

Le milieu forestier occupe une superficie de près de 17 220 km², soit environ 91 % de la superficie totale du territoire de la MRC. Ce territoire offre deux types de tenure : une publique (15 932 km² dont 143 km² en terres publiques intramunicipales (TPI)) et l'autre privée (1 287 km²). Actuellement, la presque totalité de la gestion des terres publiques relève du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (cartes 3 et 4).

Le milieu forestier offre une gamme d'activités qui servent de soutien au développement économique. En cela, il joue un rôle primordial au point de vue économique, mais également social et environnemental. Outre la matière première qu'il génère pour l'industrie forestière, le milieu forestier renferme des potentiels à la base d'activités minières, énergétiques et récréatives.

Plusieurs municipalités de la MRC dépendent directement de l'industrie forestière. Une étude réalisée pour le MRNF précisait qu'en 2001, en ce qui concerne l'importance des emplois dans l'industrie des produits forestiers par rapport au secteur de la fabrication dans une municipalité donnée, les municipalités de la région avaient pour la plupart, un taux de dépendance de plus de 50 % relativement à l'industrie manufacturière reliée à la forêt.

Dans son ensemble, les municipalités de la MRC sont dépendantes à 59,8 % de l'industrie du bois, ce qui constitue un taux moindre qu'en 1991 (78,2 %). Cet état est particulièrement important dans les municipalités de La Doré, Saint-André et Saint-François-de-Sales, où le taux est de 100 %. Au cours de cette période, certaines municipalités (Chambord, Saint-Prime) ont vu l'importance de ce secteur d'activité augmenter alors que dans d'autres, celui-ci a diminué par rapport à l'ensemble de l'industrie de la fabrication.

L'économie tire avantage de l'industrie forestière. Selon une étude réalisée en 2005, celle-ci générait dans la MRC du Domaine-du-Roy plus de 3 300 emplois directs et le chiffre d'affaires des entreprises de cette nature était estimé à près de 750 M\$¹³. Toutefois, les récentes pertes d'emplois dans de nombreuses scieries ainsi que les fermetures d'usines ont considérablement changé la situation. D'ailleurs, les plus récentes statistiques provinciales démontrent qu'entre 2009 et 2010, les emplois liés à l'exploitation et à la première transformation des ressources forestières ont diminué respectivement de 8 % et 10 % pour l'ensemble du Québec.

¹³ Source : Enquête Innovagro consultants, mars 2005.

Tableau 4.1 : L'indice de dépendance des municipalités face à l'industrie forestière

Municipalité	1991 (%)	2001 (%)
Chambord	3,1	45
La Doré	100	100
Lac-Bouchette	100	93,6
Roberval	76,4	59,1
Saint-André	100	100
Sainte-Hedwidge	0	0
Saint-Félicien	91,9	61,2
Saint-François-de-Sales	100	100
Saint-Prime	30,7	44,7
Mashteuiatsh	0	54,2
MRC du Domaine-du-Roy	78,2	59,8
MRC de Maria-Chapdelaine	76,5	70,4
MRC de Lac-Saint-Jean-Est	54,0	41,8
Saguenay	30,5	25,9
MRC du Fjord-du-Saguenay	85,5	79,1

Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, L'industrie de la transformation des produits forestiers : une présence vitale dans plusieurs municipalités québécoises. Québec 2006, 65 p.

4.1 La forêt publique sous CAAF

Le territoire forestier public, relevant de la gestion du MRNF, est découpé en unités d'aménagement forestier (UAF). Parmi les 74 que l'on retrouve au niveau provincial, quatre se situent en totalité ou en partie sur le territoire de la MRC du Domaine-du-Roy.

À l'intérieur de ces unités d'aménagement, les bénéficiaires de CAAF récoltent la majeure partie des volumes de bois servant à alimenter leurs usines. Au total, ces unités d'aménagement forestier couvrent une superficie de 1 674 384 ha, pour une superficie forestière productive accessible de 1 341 029 ha, ce qui représente pratiquement 20 % de la superficie productive du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Tableau 4.2 : Les unités d'aménagement forestier de la MRC du Domaine-du-Roy

Unité d'aménagement	Superficie forestière		Possibilité forestière ¹⁴
	Totale (ha)	Productive (ha)	
022-51	451 107	372 078	619 100
023-51	3347	2 827	3 879
025-51	1 048 615	859 261	945 752
042-51	171 314	106 863	184 540
Total	1 674 383	1 341 029	1 753 271

Source : Bureau du forestier en chef, 2010.

¹⁴ Ces données ont été calculées par le Service de l'aménagement de la MRC à partir des calculs de possibilité forestière du Forestier en chef. Ces données sont des estimations réalisées à partir des superficies se trouvant sur le territoire de la MRC par rapport aux surfaces totales des unités d'aménagement forestier.

Le volume marchand brut est constitué, dans une forte proportion, de résineux. En fait, ces essences sont les plus répandues sur le territoire et représentent 62 % du volume récolté sur le territoire de la MRC. Dans une moindre mesure, la forêt mixte offre 25 % du volume et les feuillus 13 %. Annuellement, la possibilité forestière des unités d'aménagement se trouvant sur le territoire est évaluée à 1 753 271 m³ composée surtout d'essences résineuses.

La Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise chargée d'examiner la gestion des forêts du domaine de l'État a déposé son rapport en décembre 2004 au gouvernement du Québec. Parmi les nombreuses recommandations formulées, quelques-unes ont des incidences directes sur la possibilité forestière des UAF situées dans la MRC. La commission recommandait pour le groupe SEPM (sapin, épinette, pin gris, mélèze) que la possibilité ligneuse soit abaissée de 20 % d'ici l'entrée en vigueur des nouveaux plans généraux d'aménagement forestier (PGAF) 2008-2013. Depuis, cette réduction a été ramenée à 18,5 % pour le Saguenay-Lac-Saint-Jean lors du dépôt des calculs de la possibilité forestière par le forestier en chef en décembre 2006. Un nouveau scénario prévoyant une diminution de 9,9 % est intégré aux planifications pour les années 2013-2018.

En plus de cette mesure, la commission recommandait que la superficie des aires protégées situées dans les provinces naturelles en forêt boréale soit portée à 12 %. Ces recommandations auront des effets sur la possibilité forestière des unités d'aménagement présentes sur le territoire de la MRC. À ces recommandations, il faut ajouter les conséquences de l'abaissement de la limite nordique des attributions commerciales, la certification des territoires forestiers selon les normes CSA et FSC, les nouveaux objectifs de protection et de mise en valeur (OPMV) et enfin, l'entente sur l'approche commune en négociations avec les premières nations.

4.2 Les terres publiques intramunicipales (TPI)

On retrouve sur le territoire des terres publiques exemptes de droits forestiers. La convention de gestion territoriale (CGT), signée en 1997 avec le gouvernement du Québec, attribuait à la MRC du Domaine-du-Roy la gestion des terres publiques intramunicipales (TPI) d'une superficie de 14 345 ha. Le MRNF et la MRC du Domaine-du-Roy poursuivaient comme but premier de favoriser le développement régional et local¹⁵.

En ce qui concerne l'importance des TPI, la MRC du Domaine-du-Roy est la moins bien pourvue, les superficies dont elle a obtenu la gestion étant de deux à trois fois moindres que celles des autres MRC de la région. De plus, les boisés ayant une valeur commerciale immédiate sont également moins importants. Dans la MRC, les principaux lots sont localisés à Lac-Bouchette, Saint-André et à Saint-Félicien. Notons que le secteur Saint-Méthode contient de nombreuses bleuetières qui occupent la majorité de la superficie de ce bloc (voir carte 3).

¹⁵ En novembre 2003, la MRC cédait quatre lots à la municipalité de La Doré pour répondre à ses besoins en matière de développement industriel. Depuis, une partie de ces mêmes lots a été cédée à Abitibi-Consolidated inc. afin de lui permettre de consolider ses opérations de la scierie La Doré. De plus, en 2004, la MRC autorisait la Coopérative Minashkuatsh à utiliser les TPI pour effectuer des recherches sur l'if du Canada. Le conseil a également autorisé une participation financière du fonds des TPI pour la réalisation d'un test de marché relativement à la seconde phase de développement du Centre de conservation de la biodiversité boréale (CCBB) à laquelle la MRC est associée. Enfin, en juin 2004, la MRC autorisait la mise en vente de certains lots épars ne présentant pas d'intérêt à être conservés en tenure publique. Ailleurs, des coupes de bois ont été planifiées, tout comme certains travaux de mise en valeur. Un parc régional pourrait aussi faire partie des projets pouvant prendre forme sur les terres publiques intramunicipales, dans le secteur du Zoo sauvage.

À la suite de l'élaboration de la planification intégrée de développement et d'utilisation du territoire sous convention, la MRC s'est dotée d'une stratégie de développement multiressource de ces terres par le biais d'un entrepreneur collectif. Cette structure organisationnelle alliait les volets planification et exécution. Le volet planification relevant de la MRC et le volet exécution interpellant les forces vives du milieu (corporations de développement local, entrepreneurs, coopératives, association, etc.).

La stratégie vise plusieurs objectifs tels le rendement soutenu, la priorité de récolte minimisant les pertes de matière ligneuse, la réalisation du maximum de travaux sylvicoles, le reboisement à dominance de pins gris, la promotion des produits à valeur ajoutée ainsi que la protection des forêts et des milieux.

Tableau 4.3 : La description des blocs de terres publiques intramunicipales (TPI)

Bloc	Municipalité	Superficie (ha)	Pourcentage (%)
Lots épars	MRC	696	4,8
Bleuetière Saint-Méthode	Saint-Félicien	3 238	22,5
Chutes à Michel	Saint-Félicien	29	0,2
Forêt enseignement Cégep	Saint-Félicien	129	0,9
La Doré	La Doré	862	6,0
Lac-Bouchette	Lac-Bouchette/Saint-André	5 955	41,5
Ouiatchouan	Lac-Bouchette	241	1,7
Saint-Félicien	Saint-Félicien/La Doré	1 201	8,4
Saint-Méthode	Saint-Félicien	1 316	9,2
Chambord	Chambord	510	3,6
Arboretum de Dablon	Saint-François-de-Sales	168	1,2
MRC du Domaine-du-Roy		14 345	100
MRC de Maria-Chapdelaine		42 787	
MRC de Lac-Saint-Jean-Est		30 000	
MRC du Fjord-du-Saguenay		41 142	

Source : Service de l'aménagement de la MRC du Domaine-du-Roy, 2010.

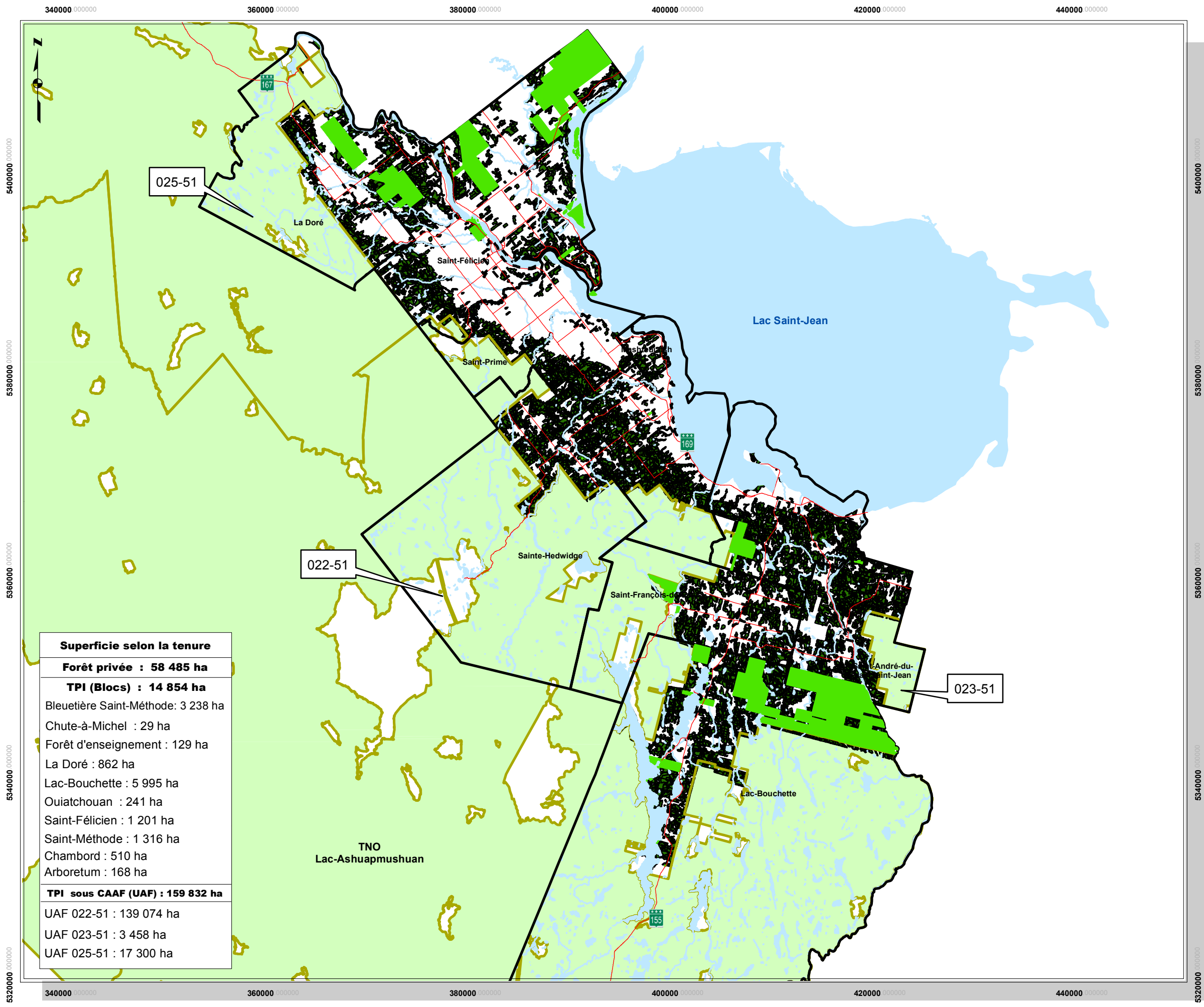


Schéma d'aménagement
et de développement révisé

Carte 3

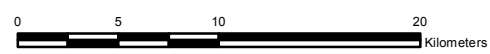
Portrait du milieu forestier

MRC du Domaine-du-Roy

- Forêt publique sous CAAF
- Forêt privée
- Terre publique intramunicipale
- Unité d'aménagement forestier

022-50 Numéro d'unité d'aménagement forestier

Département
de l'aménagement du territoire



Projection MTM NAD 83 ZONE 8

Source : Matrice graphique 2007

F:\fichiergéodata\aménag\schéma\2génératio\2projet\projetgéodatabae

À ce jour, les efforts de l'entrepreneur collectif ont surtout porté sur la réalisation de travaux d'aménagement forestier. Toutefois, entre 2005 et 2012, des travaux de récolte ont été réalisés au sein du bloc de Lac-Bouchette, pour un volume annuel à rendement soutenu de 10 200 m³. Ce volume récoltable est établi au plan général d'aménagement forestier (PGAF). De plus, la MRC entend favoriser l'expérimentation, par le Centre de conservation de la biodiversité boréale (CCBB), d'un nouveau produit en lien avec l'écotourisme sur le territoire du bloc TPI Saint-Félicien–La Doré.

Dans la MRC, il y d'importantes superficies de territoire assujetties à des contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF). À court terme, la volonté du milieu municipal est d'obtenir la gestion d'une partie des terres publiques afin de mettre en place des projets de forêt de proximité. Ces secteurs, jumelés aux TPI gérés par la MRC et aux terres privées contiguës, deviendraient l'assise d'une nouvelle volonté du milieu de prendre en main une partie des ressources de son territoire. Concernant la possibilité forestière de ces territoires, elle peut être estimée à 210 000 m³, et si la MRC ne récupérerait que le droit de coupe, le revenu brut serait de près de 2 M\$ à environ 10 \$ du m³.

4.3 La forêt privée

La forêt privée couvre une superficie de 128 665 ha, ce qui représente 7,5 % du territoire forestier de la MRC. L'essentiel de la forêt privée est constitué de petites propriétés. La grande majorité de la forêt privée est composée de terrains forestiers productifs accessibles. Lac-Bouchette est la municipalité où l'on en compte le plus, avec 15 286 ha, ce qui correspond à 19 % de la forêt privée.

Plusieurs organismes interviennent au sein de la forêt privée sous la coordination de l'Agence de mise en valeur des forêts privées du Lac-Saint-Jean¹⁶. Son mandat principal est d'orienter et de développer, dans une perspective de développement durable, la mise en valeur de la forêt privée.

Pour satisfaire ce mandat, l'agence a produit un plan de protection et de mise en valeur (PPMV) de son territoire. Ce plan doit faire état des connaissances de chacune des ressources du milieu forestier et des préoccupations des propriétaires de boisés à l'égard de l'aménagement durable de la forêt. Il contient un scénario de protection des ressources du milieu forestier, de récolte de bois et des travaux de mise en valeur à réaliser. On y trouve aussi une estimation de la possibilité forestière, des ressources financières et techniques requises, un plan d'action quinquennal et un mécanisme de suivi des opérations et d'évaluation de la performance de l'agence. Également, l'agence administre les sommes en provenance du programme de mise en valeur de la forêt privée.

Pour la MRC, les peuplements de résineux comptent pour 18 % de la superficie totale en forêt privée. Le volume marchand brut des différentes essences est estimé à 4 422 431 m³, surtout composé d'essences feuillues et mélangées. De son côté, la possibilité forestière annuelle de coupe pour la forêt privée productive accessible atteindrait 110 320 m³.

Entre 2000 et 2006, l'Agence du Lac-Saint-Jean a investi près de 17 M\$ dans des travaux d'aménagement de la forêt privée au Lac-Saint-Jean. De ce montant, les propriétaires de boisés de la MRC ont eu droit à une somme totale de plus de 5,7 M\$. Les investissements portent sur tous les types

¹⁶ L'Agence de mise en valeur des forêts privées du Lac-Saint-Jean regroupe plusieurs intervenants. Elle est composée des propriétaires de boisés privés représentés par le Syndicat des producteurs de bois et les sociétés sylvicoles, des trois MRC du Lac-Saint-Jean, des industriels forestiers et du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

de travaux d'aménagement forestier. Au total, près de 18 900 ha de terrain ont fait l'objet d'efforts d'aménagement forestier.

Tableau 4.4 : Les travaux d'aménagement forestier (\$)

Année	MRC du Domaine-du-Roy	
	Investissement	Superficie (ha)
2000	827 916 \$	3 020
2001	831 305 \$	3 057
2002	889 658 \$	3 150
2003	804 673 \$	2 623
2004	812 838 \$	2 572
2005	765 035 \$	2 281
2006	786 017 \$	2 163
Total	5 717 442 \$	18 866

Source : Agence de mise en valeur des forêts privées du Lac-Saint-Jean, 2007.

Sur le plan de la récolte, le Syndicat des producteurs de bois de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean a mis en marché au cours de la même période plus de 525 000 m³ de bois en provenance des forêts privées de la MRC. De ce volume, 382 873 m³ étaient des essences résineuses et 145 721 m³ étaient des essences feuillues. La forte augmentation du volume de récolte des essences feuillues s'explique par la réouverture de l'usine Louisiana-Pacific à Chambord. Toutefois, la fermeture de l'usine pour une période indéterminée, en septembre 2008, et le contexte forestier difficile ont considérablement ralenti les volumes prélevés en forêt privée depuis ce temps.

Tableau 4.5 : Le volume de bois récolté dans la forêt privée de la MRC (m³)

Essence	Année							Total
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	
Résineuse	55 998	45 000	51 082	57 271	42 000	56 716	74 806	382 873
Feuillue	2 612	2 000	1 190	6 950	39 515	58 642	34 812	145 721

Source : Syndicat des producteurs de bois du Saguenay–Lac-Saint-Jean, 2006.

Par ailleurs, une tendance s'est dessinée en forêt privée entre 2004 et 2009 en ce qui concerne l'utilisation des superficies déboisées, puisqu'on a constaté une importante hausse des superficies utilisées à des fins de bleuetières. Par exemple, près du tiers (210 ha) des superficies coupées l'ont été pour la production de bleuets, comparativement à seulement 4 % en 2004. Cette situation s'explique notamment par le désir des propriétaires forestiers de pouvoir compter sur un revenu récurrent et soutenu, plutôt que sur un revenu unique et ponctuel suite à la coupe du bois mature. La chute du prix du bleuet a cependant ralenti cette situation, puisque la mise en production de bleuets de terres privées a été presque nulle en 2009 et 2010. Une recrudescence est cependant constatée depuis le début de l'année 2012.

Cette tendance amène néanmoins une problématique dans le domaine des coupes forestières en prématurité. En effet, certains propriétaires procèdent à la coupe de leur bois avant que celui-ci ne soit mature, souvent après avoir bénéficié de travaux sylvicoles visant justement à accroître la production forestière du lot. Il faudra évaluer ce genre de pratique au moyen d'une analyse économique, soit en les permettant ou encore en exigeant que les peuplements atteignent leur maturité avant de pouvoir couper et utiliser le lot pour la production de bleuets, et cela, en raison des investissements consentis pour le reboisement.

4.4 La production de bleuets

La culture du bleuet est la production horticole la plus importante de la MRC. Plusieurs parties du territoire sont propices à la pratique de cette culture, comme en font foi les 5 400 ha utilisés à cette fin en 2005¹⁷. De ce nombre, plus de 60 % se retrouvent en territoire public, la majorité des espaces aménagés pour la production de bleuets se localise dans les municipalités de La Doré et de Saint-Félicien (secteur de Saint-Méthode).

Les surfaces non développées sont importantes surtout sur les terres publiques. Il subsisterait encore tout près de 7 500 ha présentant les caractéristiques permettant l'exploitation de bleuetières concentrés à La Doré et Saint-Félicien et, dans une moindre proportion, dans le TNO Lac-Ashuapmushuan (en périphérie de Sainte-Hedwidge et de Saint-Prime).

Les territoires identifiés comme présentant un potentiel pour l'implantation de bleuetières sont également ciblés par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune pour le développement du concept forêt/bleuet¹⁸. Des baux ont d'ailleurs été délivrés à cette fin dans le TNO de Lac-Ashuapmushuan.

Enfin, les terres privées sont également mises à profit dans la production de bleuets, près de 700 ha étant utilisés à cette fin, principalement dans les municipalités de La Doré et Saint-Félicien.

4.5 La villégiature sur les terres publiques et les territoires fauniques

L'occupation du territoire public par la villégiature est historiquement reliée aux activités de chasse et de pêche. Le développement de plusieurs milliers de kilomètres de route par les grandes compagnies forestières a facilité l'accessibilité au milieu forestier aux usagers du territoire. Pratiquement tout le territoire de la MRC est accessible aux villégiateurs et amateurs de plein air, de chasse et de pêche. La densité des chalets de villégiature est plus forte dans la partie sud du territoire que dans les secteurs situés à l'ouest et au nord de la réserve faunique Ashuapmushuan (carte 4).

La villégiature sur les terres publiques a une grande importance sur le territoire. En 2010, selon les données colligées dans le sommaire du rôle d'évaluation, le nombre de chalets dans le territoire non organisé se chiffrait à 1 438 pour une valeur totale de près de 30 M\$, soit une valeur moyenne de 20 800 \$. Ces immeubles représentent environ 20 % de la valeur foncière imposable relative aux immeubles de villégiature de l'ensemble de la MRC. Toutefois, il importe de mentionner que l'incendie de forêt du lac Smoky survenu au cours de l'été 2010 a eu un impact considérable sur la valeur du rôle d'évaluation du TNO Lac-Ashuapmushuan, puisque ce sont 88 chalets qui furent détruits lors du sinistre, occasionnant une perte de valeur estimée à environ 1,2 M\$.

¹⁷ Dans le cadre de la caractérisation de la zone agricole réalisée par la MRC du Domaine-du-Roy en 2003, la numérisation des espaces développés et utilisés pour la production de bleuets a été faite à partir d'orthophotographies numériques datant de 2000.

¹⁸ Ce programme vise à permettre l'aménagement de bleuetières de type forêt/bleuet sur les terres du domaine de l'État sous aménagement forestier. Il permet entre autres d'attribuer les droits fonciers pour l'aménagement de ces bleuetières en accordant la priorité aux demandes d'agrandissement et de consolidation des bleuetières afin de permettre aux producteurs d'atteindre le seuil d'une unité viable de production de 200 ha.

Dès 1994, la MRC du Domaine-du-Roy a signifié au gouvernement du Québec son intérêt pour la gestion de la villégiature sur les terres publiques. Depuis le 1^{er} avril 2010, la MRC est délégataire pour le MRNF concernant la gestion de la villégiature sur les terres publiques et concernant également de l'extraction du sable et du gravier. L'entente intervenue prévoit que la MRC conservera 50 % des revenus de ces activités, tout en s'acquittant des tâches qui incombaient auparavant au Ministère.

La délégation de la gestion de la villégiature a de nombreux avantages tels un meilleur suivi terrain, une rationalisation des coûts d'inspection, autant pour le gouvernement que pour la MRC, une meilleure application du cadre réglementaire (règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, règlement de contrôle intérimaire et zonage dans le territoire non organisé, etc.), la mise en place d'un guichet unique pour les citoyens, une capacité de développement du territoire par de nouvelles entrées de fonds demeurant dans la MRC, meilleurs services aux citoyens, etc.

4.6 Les territoires à statut particulier

La MRC compte aussi sur son territoire une zone d'exploitation contrôlée (ZEC), La Lièvre, et trois pourvoiries à droits exclusifs, soit la Pourvoirie des Laurentides ltée, le Club Colonial inc. et la pourvoirie du Domaine Poutrincourt. Il existe également quatre pourvoiries sans droits exclusifs, celles du lac Rohault, du Domaine Chabanel, Yo-Ma-Li-Jo ainsi que le camp Cooper.

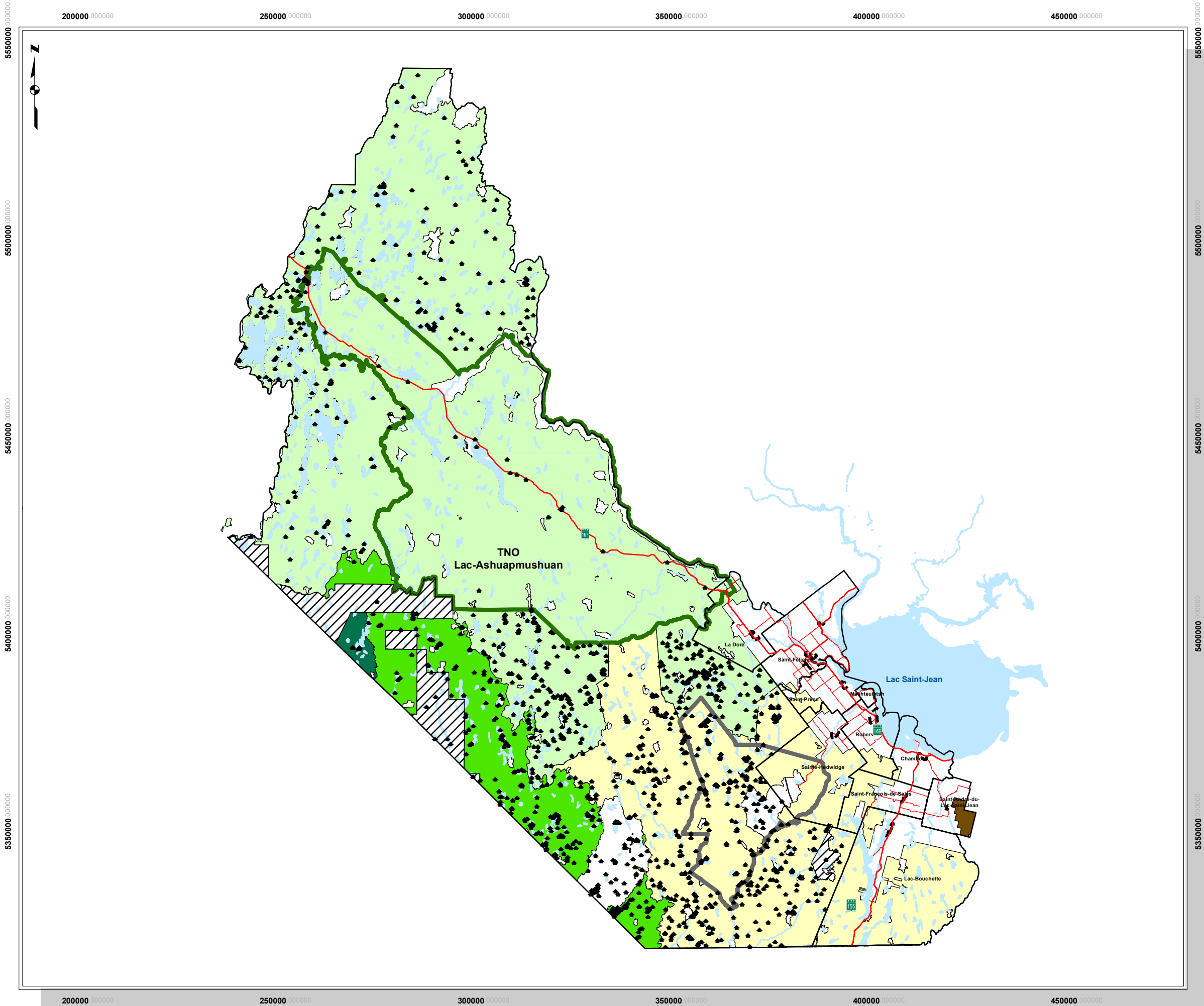
Ces territoires à statut particulier occupent une superficie importante. En fait, la superficie totale des trois pourvoiries à droits exclusifs et de la ZEC La Lièvre atteint près de 1 500 km².

Également, on retrouve dans le milieu forestier la réserve faunique Ashuapmushuan qui occupe une superficie de 4 487 km² et où sont pratiquées les activités de chasse, de pêche, de plein air et de tourisme d'aventure. Les activités reliées à l'industrie forestière y sont également permises. Notons que ce territoire fait présentement l'objet d'un projet pilote d'aire d'aménagement et de développement innue avec la communauté de Mashteuiatsh.

Le territoire forestier englobe également deux réserves écologiques, c'est-à-dire la réserve écologique Louis-Ovide-Brunet et celle de J.-Clovis-Laflamme, qui occupent respectivement 6,69 km² et 10,15 km². La première réserve vise à assurer la protection d'écosystèmes représentatifs de la région écologique des Hautes-terres du lac Bouchette, laquelle appartient au domaine de la sapinière à bouleau blanc¹⁹. La seconde réserve écologique assure la protection d'écosystèmes représentatifs de la région écologique des Hautes Collines de la rivière Trenche, laquelle appartient au domaine de la sapinière à bouleau blanc²⁰. Deux réserves de biodiversité sont également projetées sur le territoire de la MRC et ont fait l'objet d'audiences publiques du BAPE en 2012. Ces réserves sont toujours en attente d'un statut permanent d'aire protégée.

¹⁹ La réserve écologique tient son nom de l'abbé Louis-Ovide Brunet (1826-1876), qui fut l'un des pionniers dans le domaine de la botanique au Canada et au Québec. Ses nombreux travaux d'herborisation et ses publications contribuèrent grandement à la connaissance des plantes du Canada et du Québec.

²⁰ La réserve écologique est identifiée en l'honneur de monseigneur Joseph-Clovis Kemner Laflamme (1849-1910), considéré comme étant le premier géologue canadien-français. Il enseigna la minéralogie et la géologie à l'Université Laval; ses ouvrages traitaient, entre autres, sur la géologie de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.
<http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/reserves/rescarte.htm>.



**Schéma d'aménagement
et de développement révisé**

Carte 4

**Portrait du milieu forestier
TNO Lac-Ashuapmushuan**

Unité d'aménagement forestier

- 022-51
- 023-51
- 025-51
- 042-51
- 043-51

- Franc-alieu
- Réserve faunique
- Zec de la Lièvre
- Chalet

**Département
de l'aménagement du territoire**



Projection MTM NAD 83 ZONE 8

Source : MRNF - 2011
BDTQ 1 : 20 000

F:\fichiergéodata\aménag\schéma\2génération\projet\projetgéodatabase

Mentionnons également que depuis 2003, une partie de la rivière Ashuapmushuan a reçu le statut provisoire de réserve aquatique en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel. Le territoire retenu pour cette réserve aquatique couvre une superficie de 276,6 km². Il consiste en un corridor d'une largeur variant de 660 m à 6 km qui englobe le lit majeur de la rivière Ashuapmushuan et les versants de sa vallée, du kilomètre 177 au kilomètre 51 de son embouchure. Ce territoire est représentatif de la province naturelle des Laurentides centrales et protège une rivière caractéristique de la région naturelle de la dépression de la Manouane. L'Ashuapmushuan est, après la Mistassini et la Péribonka, le plus grand tributaire du lac Saint-Jean dont elle recueille plus du cinquième des eaux²¹. Mentionnons que dans le cadre de l'Approche commune, la communauté montagnaise de Mashteuiatsh travaille actuellement au développement d'un projet de parc innu dont les limites ne sont toujours pas connues. Ce nouveau statut inclura vraisemblablement des territoires faisant présentement partie du territoire projeté de la réserve aquatique et de celui de la réserve faunique. Le mode de gestion de ce territoire reste à définir, ainsi que les modalités d'intervention pour les activités qui y prendront place.

4.7 Les infrastructures et les services en milieu forestier

Le réseau routier forestier est très étendu et ses ramifications prennent toujours de l'expansion en raison de l'exploitation forestière qui gagne les parties plus au nord du territoire. Les nouvelles infrastructures sont de bonne qualité, assurant un accès plus facile à une bonne partie du territoire. Malheureusement, ces infrastructures se dégradent rapidement suite à l'arrêt de l'exploitation forestière.

Pour certaines parties du territoire, le réseau routier est dans un piteux état, et l'entretien revient aux utilisateurs. Le maintien de la voirie forestière est conditionnel aux efforts consentis par les usagers. Outre les industriels forestiers, quelques initiatives d'améliorations routières ont été réalisées dans le passé. C'est le cas notamment de la ZEC La Lièvre qui a pu bénéficier de l'aide financière provenant du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier. Soulignons que la situation globale de l'état des infrastructures routières demeure préoccupante pour bon nombre d'utilisateurs. Le vaste réseau routier et les coûts d'entretien élevés constituent les principaux problèmes liés à la voirie forestière. La MRC a mis en place en 2008 un programme de retour de taxes afin d'aider financièrement les regroupements de villégiateurs à entretenir et à améliorer les chemins d'accès aux différents secteurs de villégiature. Les revenus découlant de la gestion des baux de villégiature pourraient également être attribués dans une certaine mesure à de telles interventions dans le futur.

Dans les secteurs situés près des noyaux villageois, la multiplication des accès au milieu forestier a également eu comme conséquence que des villégiateurs saisonniers transforment leur chalet en résidence permanente. En effet, on observe une certaine mutation des usages, particulièrement dans

²¹ Le statut visé de la réserve aquatique poursuivra les objectifs suivants : la conservation d'une rivière représentative de la région naturelle de la dépression de la Manouane; la protection de l'habitat naturel de la ouananiche; la préservation de la biodiversité des écosystèmes aquatiques et des milieux riverains; le maintien de la gestion faunique durable des animaux à fourrure; la valorisation d'éléments remarquables du paysage, tels que les chutes de la Chaudière; la préservation des sites d'intérêt archéologique et de l'extraordinaire paysage visible depuis le fond de la vallée de la rivière Ashuapmushuan; l'acquisition de connaissances sur le patrimoine naturel et culturel de ce cours d'eau. Dorénavant, le territoire est soustrait à toute forme d'exploitation forestière, d'exploration et d'exploitation minière et de production énergétique. Les droits et usages en vigueur, tels que la pêche, la chasse, la circulation et les activités autochtones et les diverses activités de plein air, sont tous maintenus.

Source : <http://www.mddep.gouv.qc.ca/Infuseur/communiqu.asp?no=323>

les milieux à proximité du milieu municipalisé et où la desserte routière est de bonne qualité. Cette nouvelle tendance induit certains problèmes pour les municipalités et la MRC.

En effet, les villégiateurs sollicitent beaucoup plus de services publics en raison du caractère permanent de leur utilisation. La demande en services comme la collecte des matières résiduelles, la desserte en électricité et en téléphonie, l'entretien des chemins, les services de sécurité publique et d'incendie, est de plus en plus forte dans les secteurs touchés par ce phénomène récent. Toutefois, ce phénomène demeure assez marginal, il est surtout ressenti dans les municipalités de Sainte-Hedwidge, Lac-Bouchette et La Doré.

4.8 La cohabitation des utilisateurs du milieu forestier

Le milieu forestier regroupe plusieurs types d'utilisateurs, ayant chacun leurs propres attentes quant à l'utilisation des ressources de ce milieu. Ainsi, au sein de cet immense territoire, autochtones, villégiateurs, chasseurs, pêcheurs et industriels forestiers se côtoient quotidiennement. Dans le passé, les besoins de chacun n'ont pas toujours été pris en considération par la grande industrie forestière lors de ses opérations forestières. Le problème de cohabitation entre usagers vient en majeure partie d'une planification étatique sectorielle où chacun des usagers se voyait allouer des droits sur un territoire sans réelle intégration des droits consentis²².

La mise en œuvre du nouveau régime forestier vient quelque peu résorber cette problématique et assurer une meilleure cohabitation des industriels forestiers avec les autres utilisateurs de la forêt. Depuis l'adoption de la nouvelle Loi sur les forêts en 2001, dans le cadre de la confection, de la modification ou de la révision des plans généraux d'aménagement forestier (PGAF) et des plans quinquennaux d'aménagement forestier (PQAF), les industriels forestiers ont l'obligation d'inviter les utilisateurs à examiner et à commenter leur planification de manière à ce que les interventions forestières s'inscrivent dans le respect des activités pratiquées par les autres usagers. Cette procédure est légèrement modifiée par la création des Tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT) auxquelles les usagers du territoire participent et font valoir leurs préoccupations à l'égard des interventions forestières, dans un objectif d'harmonisation et de cohabitation des usages.

4.9 L'aménagement forestier durable

Dans le passé, la planification forestière, incluant les plans généraux d'aménagement forestier (PGAF) et les plans quinquennaux d'aménagement forestier (PQAF) des bénéficiaires de CAAF, tenait peu compte des impacts des travaux sur le milieu et les autres ressources (hydrique, faunique, récréative, etc.). Dans une optique de conservation de la biodiversité, la nouvelle tendance à la certification forestière pour les grandes entreprises forestières amène une meilleure protection des éléments touchés par les activités forestières.

L'une des conclusions du rapport Coulombe soutient que la gestion actuelle des forêts publiques, fortement axée sur la production de matière ligneuse, devra dorénavant s'inscrire dans une approche où

²² À titre d'exemple, le Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI) en application depuis la modification du régime forestier a amené certains désagréments aux utilisateurs, particulièrement les villégiateurs. Ce règlement demandait de conserver une bande riveraine de 60 m en bordure de lac, mais l'exploitant forestier pouvait couper au-delà de cette bande riveraine, laissant souvent l'environnement immédiat des villégiateurs dans un piteux état.

l'aménagement écosystémique est à la base du changement. La protection, la conservation et la mise en valeur des ressources demanderont un virage majeur de l'ensemble des intervenants en milieu forestier qui devront prendre le virage du développement durable. Cette démarche permettra à tous les utilisateurs d'un même territoire de travailler ensemble de façon consensuelle, à définir les valeurs qui sont propres au territoire et surtout, à ses utilisateurs.

4.10 La diminution de la possibilité forestière et rationalisation de l'industrie

La principale menace à laquelle le milieu est confronté est celle de la diminution de la possibilité forestière. En raison des changements majeurs sur le plan de l'attribution forestière, notamment les nouvelles modalités de gestion de la forêt, l'imposition de la limite nordique, les objectifs de protection et de mise en valeur (OPMV), la création de nouvelles aires protégées et l'application du principe de précaution auront des impacts importants sur l'industrie.

Ainsi, à compter de 2008, la réduction de possibilité forestière pour la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean a été fixée à 18,5 %. Ces réductions ont des impacts considérables sur les opérations et l'approvisionnement des entreprises forestières, menant notamment à des fermetures d'usines, de façon temporaire ou définitive. Présentement, des usines comme les scieries de Produits forestiers Résolu à Roberval et Saint-Félicien ou l'usine Louisiana-Pacific sont en arrêt de production pour une période indéterminée, alors que plusieurs autres ont connu des fermetures temporaires à différents moments. Également, mentionnons que les usines de Lac-Bouchette et de Saint-François-de-Sales, relancées par Perfecta Forêt en 2010, ont été fermées en 2012, touchant durement ces deux communautés dévitalisées.

Un autre aspect à souligner est la perte de volumes de bois, estimée à 325 000 m³, demeurant sur les parterres de coupe. En fait, la majorité des volumes non récoltés (95 %) sont composés de feuillus et plus particulièrement de bouleau.

Pour contrebalancer les effets négatifs de ces coupures, des stratégies visant une transformation et une utilisation accrues de la matière ligneuse devront être mises sur pied. De même, il importe que le milieu forestier soit vu autrement que comme pourvoyeur de bois d'œuvre seulement, et que les divers potentiels qu'on y retrouve soient également exploités. Les résidus ligneux provenant des coupes, les produits nutraceutiques et pharmaceutiques et les huiles essentielles représentent autant de potentiels sous-exploités qui offrent de bonnes pistes de diversification économique pour le territoire.

4.11 Le niveau de transformation déficient

Historiquement, la stratégie des grandes entreprises forestières a été orientée essentiellement vers la première transformation de la matière ligneuse. Les industries forestières exploitaient principalement des usines de sciage et se spécialisaient presque exclusivement dans le bois de charpente. Cette uniformité que l'on retrouve dans l'industrie forestière fragilise les emplois.

Les ralentissements dans la production observés au cours des dernières années, particulièrement dans le sciage, ont eu pour effet d'éliminer plusieurs emplois rémunérateurs. Le manque de diversification et l'absence d'usines de seconde et de troisième transformation des ressources forestières font en sorte que la production au sein de la MRC n'apporte pratiquement pas de plus-value à la ressource.

Un changement récent est cependant observé chez la grande entreprise qui voit à diversifier sa transformation par des produits à valeur ajoutée. L'implication de Produits forestiers Résolu dans l'usine d'aboutage à Saint-Prime est un exemple. Plus récemment, cette dernière s'est associée à la compagnie Louisiana-Pacific Canada pour la mise sur pied d'une deuxième usine de bois d'ingénierie qui fabrique des solives en « I », maximisant ainsi la valeur de son usine d'aboutage de Saint-Prime. Une compagnie comme LAMCO se spécialise, quant à elle, dans des produits d'apparence et développe de plus en plus de nouveaux marchés, laissant entrevoir un avenir intéressant pour ce type de produits.

La présence d'organismes tels que Valbois au sein desquels la MRC est fortement impliquée vient également soutenir les initiatives favorisant la transformation accrue de la matière ligneuse.

4.12 La valorisation de la ressource et du métier

Malgré le fait que la MRC du Domaine-du-Roy possède un des territoires forestiers des plus productifs, il n'existe pas de politique ni d'incitatif financier visant à favoriser la mise en valeur du bois en tant que matériau à privilégier dans le domaine de la construction et de l'architecture. Il existe bien quelques initiatives offrant une vitrine à ce matériau, comme le chalet du Club de golf Saint-Prime-sur-le-lac-Saint-Jean, l'Auberge Boréale à La Doré ou encore le Village historique de Val-Jalbert. L'utilisation du bois demeure marginale dans le domaine de la construction. Une politique de valorisation du bois dans la construction résidentielle, commerciale, institutionnelle et industrielle devrait être mise en place afin d'en faire la promotion.

Il importe également de mentionner que les métiers associés à la forêt sont peu valorisés. En général, la population et particulièrement les utilisateurs du milieu forestier ont une image négative des travailleurs forestiers qu'ils considèrent comme étant des destructeurs et des pilleurs de la nature et de la faune. Il est urgent d'agir afin de valoriser les métiers touchant l'aménagement et l'exploitation de la forêt, surtout dans un contexte où la main-d'œuvre se fait de plus en plus rare.

4.13 Les ressources énergétiques

Le territoire de la MRC recèle un potentiel énergétique intéressant, que ce soit en lien avec les résidus de matière ligneuse, le potentiel énergétique à tirer des cours d'eau ou encore avec les vents. Il s'agit là de ressources importantes pouvant être développées au bénéfice des communautés du Domaine-du-Roy.

4.13.1 La biomasse forestière

Parallèlement, la biomasse forestière est une autre facette des exploitations forestières qui n'est pas utilisée au maximum. La biomasse forestière provenant des parterres de coupe (résidus en forêt) est abandonnée sur le sol. Le volume de résidus demeurant au sol est estimé à 665 000 m³ par an. La production de biodiesel devrait également être envisagée, tout comme l'utilisation des souches comme source de matière ligneuse.

4.13.2 L'énergie hydroélectrique

La MRC est bien pourvue au niveau du potentiel énergétique en raison de l'abondance du réseau hydrographique (hydroélectricité) et du milieu forestier (biomasse forestière) sur son territoire. Ces ressources permettraient de développer de nombreux projets pour produire de l'énergie.

Pour ce qui est du potentiel hydroélectrique, la MRC compte sur un potentiel aménageable de 6,55 TWh, réparti sur quatre cours d'eau, soit en majorité sur la rivière Ashuapmushuan et dans une moindre mesure sur les rivières Ouiatchouaniche, Ouiatchouan et Métabetchouane. Par le passé, divers projets de centrales hydroélectriques ont été proposés, mais ne se sont pas concrétisés pour différentes raisons tels le moratoire du gouvernement sur les minicentrales hydroélectriques ou encore la contestation populaire sur l'acceptabilité sociale des projets (rivières Ashuapmushuan, Ouiatchouan).

Des projets de développement sont actuellement en cours par la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean qui regroupe les MRC du Domaine-du-Roy et de Maria-Chapdelaine, ainsi que la communauté de Mashteuiatsh. Celui de la rivière Ouiatchouan à Val-Jalbert est actuellement en cours de réalisation, alors que celui de la 11^e chute de la rivière Mistassini a été annulé par le gouvernement en février 2013. Les prévisions financières scénarisent des revenus intéressants pour les partenaires et des opportunités de développement pour le milieu.

4.13.3 L'énergie éolienne

En ce qui concerne le potentiel énergétique éolien, la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean se classe au 3^e rang parmi les 17 régions administratives du Québec, derrière le Nord-du-Québec et la Côte-Nord. Dans la région, les plus importants potentiels éoliens se trouvent dans la MRC du Fjord-du-Saguenay²³.

Toutefois, le territoire de la MRC a fait l'objet de prospection de la part d'entreprises désireuses de s'inscrire dans le cadre de l'appel d'offres lancé par Hydro-Québec en octobre 2005 pour l'acquisition de 2000 MW d'énergie éolienne²⁴. Dès lors, le conseil de la MRC a confirmé ses intentions quant au développement de la filière éolienne sur son territoire. Toutes les entreprises ont été informées de l'intérêt de la MRC à participer, en partenariat, à tout projet de développement du potentiel éolien.

Pour le territoire de la MRC du Domaine-du-Roy, il existe un potentiel de production éolienne limité dans le secteur sud de la réserve faunique Ashuapmushuan. D'ailleurs, ce potentiel avait été ciblé par Trans-Canada Énergie lors des appels d'offres d'Hydro-Québec à cet effet, alors que la compagnie envisageait d'y implanter un parc éolien composé de 113 mâts. Ce projet a finalement été abandonné, mais il subsiste néanmoins un potentiel intéressant à exploiter sur le territoire.

²³ Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Inventaire du potentiel éolien exploitable du Québec, HéliMAX Énergie inc., juin 2004.

²⁴ Le service d'aménagement a reçu au cours de 2005 plusieurs demandes de certificats d'attestation de conformité pour l'implantation de mâts de mesure de vent. Seule la demande de TransCanada Énergie éolienne a mené à l'implantation de mâts de mesure de vent. La MRC demanda que lui soient transmis les résultats des analyses sur le potentiel de vent effectuées, mais elle n'a reçu aucune réponse à sa demande.

Synthèse : Le secteur touristique

- Le tourisme représente une activité économique importante;
- La MRC possède des équipements d'appel importants dont la fréquentation tend à diminuer;
- Le lac Saint-Jean est un attrait majeur, mais difficilement accessible aux visiteurs;
- En matière d'hébergement, l'offre est importante et diversifiée, sauf en ce qui concerne la villégiature locative;
- La qualité de la restauration laisse à désirer;
- La détérioration des paysages ruraux et urbains dégage une image négative de la MRC.

5 Le secteur touristique

Le tourisme représente une activité économique non négligeable pour la MRC²⁵. Toutefois, il est difficile de déterminer l'importance économique de cette industrie²⁶. Les secteurs de l'hébergement, de la restauration, du loisir, du patrimoine (ex. : musées, zoo, lieux historiques) ainsi que les activités récréatives ou de services (ex. : pêche, chasse, motoneige, vélo, épicerie, dépanneurs, transport, etc.) sont les plus directement concernés et créateurs d'emplois et de richesse.

5.1 L'offre touristique

La MRC se positionne avantageusement en ce qui concerne l'offre touristique régionale puisqu'elle regroupe sur son territoire plusieurs des plus importants produits d'appel de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, soit le Zoo sauvage de Saint-Félicien, le Village historique de Val-Jalbert, l'Ermitage Saint-Antoine de Lac-Bouchette et la Véloroute des Bleuets. Ce dernier équipement, partagé avec les MRC de Maria-Chapdelaine et de Lac-Saint-Jean-Est, draine une clientèle touristique importante et contribue fortement à amener dans la région des milliers de touristes amateurs du vélo.

Ces sites attirent chaque année des milliers de visiteurs venus non seulement des quatre coins du Québec, mais également du reste du Canada et d'autres pays comme la France ou les États-Unis. L'importance de ces attraits pour la MRC et la région est reconnue, même hors de nos frontières, comme en font foi les investissements réalisés, ou actuellement en réalisation, qui totalisent plus de 25 M\$ depuis 2008. Ces investissements permettent le renouvellement et l'amélioration constante du produit offert au visiteur et viennent consolider la place qu'occupe la MRC du Domaine-du-Roy dans l'offre touristique régionale.

²⁵ Par définition, un touriste ou un excursionniste est une personne ayant réalisé un voyage d'au moins 80 km, dont le séjour a duré plus de 24 heures (une nuit ou plus) et qui a utilisé de l'hébergement commercial ou privé.

²⁶ Selon les estimations du ministère du Tourisme, il y aurait eu en 2004, 1 274 000 touristes ayant visité la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean qui auraient dépensé 250 M\$. Les dépenses moyennes par séjour seraient de 196 \$ et la durée moyenne du séjour de 3,2 jours. Les emplois générés seraient de 4 000 et le nombre d'entreprises associées au secteur du tourisme 1 242. Sur la base de ces données et selon une hypothèse non scientifique basée sur le poids démographique relatif de la MRC du Domaine-du-Roy par rapport à la population totale de la région ($\pm 12\%$), l'industrie touristique générerait des retombées économiques de 30 M\$ et créerait 480 emplois. Il est plausible que ces chiffres soient supérieurs en raison de la présence sur le territoire des principaux attraits touristiques de la région.

Source : Le tourisme en chiffres 2004 (version finale), www.bonjourquebec.com/mto/publications/pdf/etudes/tourisme_chiffres2004.pdf.

Le territoire de la MRC offre également des attraits complémentaires tout aussi important dans l'offre touristique globale. À titre d'exemple, notons le Parc de la caverne du Trou de la Fée, le Moulin des Pionniers de La Doré et le Musée du fromage cheddar de Saint-Prime. On doit aussi souligner la présence de la communauté montagnaise de Mashteuiatsh, important témoin de la culture amérindienne.

Le lac Saint-Jean constitue également un attrait majeur. Ce dernier plan d'eau compte quelques zones d'accès public et les municipalités riveraines possèdent toutes une marina. Reconnu pour la qualité des ressources fauniques que l'on y retrouve, le territoire regorge de plans d'eau et de rivières, notamment les rivières Ashuapmushuan, Mistassini, Métabetchouane et Ouiatchouan, où il est possible de pratiquer diverses activités récréatives tels l'écotourisme ou encore le tourisme d'aventure²⁷. À cette fin, la réserve faunique Ashuapmushuan présente des activités très attrayantes, non seulement pour les amateurs de chasse et de pêche, mais également pour les canoteurs à la recherche de sensations fortes. Notons cependant que peu d'activités de tourisme d'aventure et d'écotourisme sont actuellement offertes sur le territoire, et ce, malgré l'énorme potentiel à exploiter.

5.2 L'hébergement et la restauration

Il y aurait dans l'ensemble du territoire de la MRC, 24 établissements d'hébergement (hôtels, motels, auberges routières) offrant 649 unités et cette offre se caractérise par deux établissements de capacité et de qualité supérieures, classés quatre étoiles, soit l'Hôtel Château Roberval et l'Hôtel du Jardin, respectivement localisés à Roberval et Saint-Félicien. Plusieurs autres établissements sont de qualité modérée ou inférieure. On dénombre neuf parcs pour véhicules de plaisance et de camping avec 1 242 espaces de campement. En complément à l'offre d'hébergement, on retrouve également 24 gîtes dans lesquels 71 chambres sont disponibles, et sept résidences de tourisme, sans compter plusieurs chalets en location.

²⁷ L'écotourisme réfère à une forme de tourisme qui vise à faire découvrir un milieu naturel tout en préservant son intégrité, qui comprend une activité d'interprétation des composantes naturelles ou culturelles du milieu (volet éducatif), qui favorise une attitude de respect envers l'environnement, qui repose sur des notions de développement durable et qui entraîne des bénéfices socioéconomiques pour les communautés locales et régionales. Quant à lui, le tourisme d'aventure porte sur la pratique d'une activité physique de plein air (ou une combinaison d'activités) se déroulant dans un milieu naturel particulier (endroit inusité, exotique, isolé, inhabituel ou sauvage), qui fait intervenir des moyens de transport non conventionnels (qu'ils soient motorisés (ex. : motoneige, VTT) ou non motorisés (ex. : marche, canot, kayak, etc.) et qui implique nécessairement un degré de risques. Ce risque peut varier selon l'environnement (ex. : isolement, caractéristique géographique, etc.) ou selon la nature des activités et moyens de transport impliqués.

Tableau 5.1 : La capacité d'hébergement (2010)

Type d'hébergement	Nombre	Nombre d'unités
Gîtes	24	71
Terrains de camping	9	1 242
Résidences de tourisme	9	53
Hôtels et motels	24	649
Centres de vacances	1	32
Auberges de jeunesse	1	28
Total	68	2 075

Source : Association touristique régionale, 2010.

Il y aurait dans le secteur de la restauration, 24 établissements à service complet concentrés à Roberval (7) et Saint-Félicien (8), de diversité et de qualité très différentes, auxquels s'ajoutent de nombreux établissements à services restreints axés sur la restauration rapide (24). On note l'absence d'équipements tels que des ministations de villégiature où l'architecture, le type de matériaux et la hauteur des bâtiments devraient s'intégrer avec l'environnement.

5.3 Les « vélorouteurs » et leur mode d'hébergement et de restauration

Les données de fréquentation colligées par la corporation du circuit cyclable « Tour du lac Saint-Jean » fournissent des informations intéressantes sur les habitudes des visiteurs. D'abord, ce sont 251 000 usagers qui ont fréquenté la véloroute en 2010. Pour ce qui est des utilisateurs de l'extérieur, la majorité des usagers ont le camping et les gîtes comme modes d'hébergement privilégiés, alors que les hôtels et motels viennent au troisième rang. Quant aux habitudes alimentaires, la restauration populaire représente leur premier choix, suivi de l'achat de denrées au dépanneur ou à l'épicerie. La restauration rapide « fast food » ne représente que 10 % des choix alors que la restauration gastronomique compte pour 8 %.

Tableau 5.2 : Le type d'hébergement

Type d'hébergement	2004 (%)	2005 (%)	2006 (%)
Campings	33	41	41
Gîtes	33	27	32
Hôtels et motels	23	24	17
Parents et amis	11	8	10

Source : Corporation du circuit cyclable « Tour du lac Saint-Jean », Profil cyclotouriste, Évaluation 2006.

Tableau 5.3 : Les habitudes alimentaires

Habitudes alimentaires	2004 (%)	2005 (%)	2006 (%)
Restauration populaire	35	36	37
Épicerie/dépanneur	29	29	28
Pique-nique/lunch	16	13	17
Restauration rapide	14	12	10
Restauration gastronomique	6	10	8

Source : Corporation du circuit cyclable « Tour du lac Saint-Jean », Profil cyclotouriste, Évaluation 2006.

Il est vrai que le « vélorouteur » est un type de client axé sur la pratique du sport, contrairement à d'autres types de touristes dont les motifs de voyage sont autres et qui ont des habitudes plus axées sur la culture, la détente, la gastronomie, le dépaysement, la nature, etc., ce qui fait que très souvent, les choix concernant l'hébergement et les habitudes alimentaires peuvent sensiblement différer.

5.4 L'accessibilité au lac Saint-Jean

Symbole identitaire de la région, le lac Saint-Jean attire les visiteurs qui viennent dans la région avec l'espoir de pouvoir profiter de cette vaste mer intérieure. Des trois MRC ceinturant le lac Saint-Jean, celle du Domaine-du-Roy offre les meilleures vues et les plus beaux panoramas sur le lac à partir de la route 169. D'ailleurs, la ville de Roberval est la seule à avoir son centre-ville directement en bordure du lac. Toutefois, l'accès au lac demeure en général très limité. L'occupation des berges est un élément important de la problématique de l'accessibilité au lac. Cette situation est également le lot des deux autres MRC du Lac-Saint-Jean.

La privatisation des berges, la densité d'occupation dans certaines parties, la présence de la voie ferrée à proximité agissant comme barrière et les meilleurs secteurs de plage inaccessibles sont autant d'éléments empêchant les visiteurs de profiter de ce magnifique plan d'eau. Il existe bien quelques secteurs d'accès public disponibles, alors que quelques projets se sont mis en place ces dernières années, comme la réalisation de la phase I du projet de bordure lacustre et de réfection de la marina à Roberval, ou encore l'implantation de Chalets et Spa Lac Saint-Jean du côté de Chambord, mais règle générale, ceux-ci sont insuffisants et ne permettent pas de combler entièrement la demande des visiteurs en mal de baignade et de soleil.

L'accessibilité restreinte à ce plan d'eau constitue donc une grave lacune dans le développement touristique régional. Il en résulte que le potentiel récréatif du lac (baignade, canotage, détente au soleil, etc.) est sous-exploité et la vocation de ce plan d'eau est mal orientée dans un contexte de développement du potentiel touristique de la MRC.

5.5 L'image de la région et ses lacunes

Paradoxalement à la présence de produits d'appel touristiques forts sur le territoire, plusieurs déficiences se font sentir. Il y a un manque de qualité en ce qui concerne l'environnement de plusieurs équipements touristiques. Plusieurs sites commerciaux sont mal intégrés et de qualité médiocre, agressants et peu attirants, et, trop souvent, localisés dans des sites enchanteurs. L'affichage commercial laisse également à désirer à plusieurs endroits. Ce manque d'intégration architecturale et environnementale nuit à toute image de marque que l'on veut promouvoir.

Cette situation résulte d'un laisser-aller de la planification, de la non-application de la réglementation où l'on prône le développement à tout prix, peu importe la qualité du produit et ses impacts sur le cadre et le milieu de vie. Il s'agit là d'un constat démontrant que plusieurs interventions individuelles ont été réalisées sans un réel souci d'intégration et d'implantation architecturale et paysagère, ni aucune préoccupation liée à la préservation des paysages naturels ou bâtis.

Cette problématique touche les « corridors panoramiques » de la MRC le long des routes nationales 155, 167 et 169. Ce corridor n'a fait l'objet, au cours des 15 dernières années, d'aucune intervention d'ensemble visant à rehausser son rôle intégrateur entre les produits touristiques, avec comme résultat,

qu'une multitude d'usages prennent place où l'on observe une cohabitation malheureuse avec les attraits touristiques majeurs de la région.

À titre d'exemple, sur la route 155 à l'approche du noyau urbain de Chambord, une vue imprenable sur le lac Saint-Jean est offerte à la clientèle à partir de la halte routière située près de l'usine de panneaux OSB Louisiana-Pacific. Toutefois, à l'intersection des routes 155 et 169, il y a d'abord une « zone industrielle » où l'aménagement d'ensemble est déficient. Il faut également souligner des carences importantes au niveau de l'intégration paysagère et architecturale des bâtiments riverains (matériaux de revêtement inappropriés, casse-croûte, garages, entreposage extérieur, etc.), si bien que le touriste y découvre l'un des points noirs que révèle le territoire. Voilà une « belle porte d'entrée » : bienvenue au Lac-Saint-Jean!

Les entrées et les sorties des noyaux urbains des municipalités ne sont pas en reste. De multiples usages s'y agglutinent, sans identification de la municipalité et où des infrastructures minimales et en piteux état s'y retrouvent. Également, l'environnement immédiat de certains sites touristiques majeurs recèle aussi des points noirs agressant les touristes et les passants, par exemple, des constructions s'harmonisant mal au décor sont situées en périphérie du site historique de Val-Jalbert. Cette situation prévaut également à proximité des haltes routières, des belvédères et des kiosques touristiques du territoire.

L'information et l'affichage touristiques laissent aussi à désirer. De plus en plus, la tendance est au voyage en couple ou en famille plutôt qu'en groupe organisé. Les touristes ont donc besoin de plus d'information et d'indications en rapport avec les attraits de la MRC. La signalisation touristique de la MRC n'est pas standardisée, c'est-à-dire que chaque site possède son propre affichage. Il serait nécessaire que la signalisation des attraits soit harmonisée afin que les touristes puissent s'y retrouver, particulièrement dans un contexte où une importante partie de la clientèle provient de l'extérieur de la région et même du pays. Une telle démarche pourrait également mettre à contribution les deux MRC contiguës.

Ces quelques exemples démontrent la banalisation des paysages ainsi que du cadre et du milieu de vie. Il est devenu essentiel de corriger cette situation, tout en favorisant l'amélioration du cadre de vie de la MRC, qui laissera une image de marque aux touristes visitant ou qui visiteront la région. Il faut pouvoir se démarquer par la qualité du cadre et du milieu de vie.

5.6 La fréquentation touristique

Après une période creuse de quelques années, l'industrie touristique de la MRC du Domaine-du-Roy a connu un regain de vie au cours de l'été 2010, alors que d'importantes hausses de fréquentation ont été répertoriées dans certains sites.

Le Zoo sauvage de Saint-Félicien demeure sans contredit le moteur de l'industrie touristique régionale, et la fréquentation du site a connu une augmentation de près de 30 % entre 2004 et 2010, notamment en raison des développements de nouveaux habitats sur le site. Pour sa part, les importants investissements réalisés au Village historique de Val-Jalbert ont permis de ramener le nombre de visiteurs tout près des niveaux observés en 2004. Il est permis de croire que la fréquentation continuera d'augmenter au cours des prochaines années suite à la réalisation du plan de développement du site qui

a été complété en 2012. D'ailleurs, une hausse de plus de 15 000 visiteurs a été relevée entre les saisons 2009 et 2010 après plusieurs années de constante diminution.

En ce qui a trait aux autres équipements, pour la même période, la fréquentation a légèrement diminué au cours des cinq dernières années, pour des attraits tels le Musée du fromage cheddar et le Moulin des Pionniers. À l'Ermitage Saint-Antoine de Lac-Bouchette, comme l'accès au site est gratuit, il n'y a pas de données précises sur la fréquentation. On estime toutefois que les entrées diminuent légèrement depuis le milieu des années 90, soit autour de 60 000 visiteurs annuellement, incluant une moyenne d'environ 15 000 nuitées par an. Le développement du sentier Notre-Dame Kapatakan vient bonifier l'offre d'activités proposées par cet équipement majeur sur le plan du tourisme culturel.

Tableau 5.4 : La fréquentation des principaux équipements touristiques

Site touristique	Année		Variation
	2004	2010	
Zoo sauvage de Saint-Félicien	168 710	219 139	29,9 %
Village historique de Val-Jalbert	97 968	94 067 ²⁸	-4,0 %
Musée du fromage cheddar	10 634	10 095	-5,1 %
Moulin des Pionniers	6 046	5 786	-4,3 %
Parc de la caverne du Trou de la Fée	14 688	15 905	8,2 %

Source : Sites touristiques de la MRC du Domaine-du-Roy, 2011

5.7 La sous-utilisation de certains potentiels touristiques

La MRC compte, sur son territoire, plusieurs potentiels touristiques qui ne sont pas développés. La réalité amérindienne présente à Mashteuiatsh constitue un des plus forts potentiels. Les bonnes relations entre la MRC et la communauté autochtone créent un climat propice au développement d'activités touristiques conjointes.

À l'heure actuelle, il existe cependant peu de projets de mise en valeur conjoints. Le potentiel pour ce type d'activités demeure important surtout en ce qui a trait au développement du tourisme français, pour qui la rencontre et la découverte des peuples amérindiens représentent une des plus importantes motivations de voyage au Québec. Dans le cadre des audiences du BAPE sur la réserve aquatique de la rivière Ashuapmushuan, la communauté de Mashteuiatsh a déposé un projet de parc innu en lieu et place de la réserve aquatique projetée, pouvant devenir un élément important de l'offre touristique de la MRC.

Le patrimoine naturel est un autre créneau de développement peu exploité par l'industrie du tourisme. La MRC compte sur une nature sauvage immense, toutefois l'accès à ces espaces ne fait pas l'objet d'une mise en valeur et est très peu organisé. Enfin, la MRC peut compter sur un patrimoine bâti reflétant bien son histoire et son développement. Ce patrimoine demande à être mieux protégé et mis en valeur. Des circuits patrimoniaux bien structurés devront être organisés.

²⁸ Ce chiffre inclut tant les entrées sur le site que celles au camping.

5.8 La faiblesse de l'offre touristique hivernale

Le concept touristique est presque exclusivement axé sur une utilisation estivale, ce qui explique la faiblesse de l'offre hivernale. Malgré la présence de certains produits touristiques hivernaux tels que le Zoo sauvage de Saint-Félicien ou les sentiers de motoneige et de motoquad, l'offre touristique hivernale demeure très limitée. La mise en place de villages hivernaux à Saint-Félicien et Roberval contribue également à l'offre touristique en période hivernale, mais ces initiatives demeurent relativement peu connues hors de la région.

Plusieurs attraits non développés pourraient être utilisés afin d'attirer la clientèle touristique, par exemple les paysages hivernaux, les grands espaces propices à la pratique de la motoneige, de la raquette, du ski de randonnée, du chien de traîneau ou encore l'immense mer gelée que représente le lac Saint-Jean, où de nouvelles activités sur glace pourraient être développées (ex. : anneau de glace pour patinage, « kite surf », bateau à glace). La perception négative qu'a la population en général relativement à l'accessibilité de la région en hiver représente un problème important. L'accessibilité réduite, qu'elle soit réelle ou perçue, évoque une contrainte à un développement touristique hivernal.

5.9 La bonification de la Véloroute des Bleuets

Longue de 256 km, dont plus de 80 sont situés sur le territoire de la MRC du Domaine-du-Roy, la Véloroute des Bleuets attire année après année son lot de cyclistes résidents et de touristes. Les retombées de cet équipement sont estimées à plus de 6 M\$ annuellement. Malgré la qualité des infrastructures mises en place en 2000, certaines bonifications permettraient de rendre encore plus attrayante la véloroute. Des problèmes reliés à la sécurité sont constatés, particulièrement entre les municipalités de Desbiens et de Chambord où une bonne partie de la piste cyclable est partagée avec la circulation routière le long de la route 169.

Les améliorations apportées entre Saint-Félicien et Saint-Prime visent à régler la problématique du tracé des aménagements cyclables pour les amener au centre-ville. Il en est de même pour le tronçon de la municipalité de Chambord, ce dernier empruntant sur plusieurs kilomètres l'emprise de la route 169 (accotement pavé) et créant certaines problématiques de sécurité pour les utilisateurs. Les travaux de bonification visent à déplacer cette partie du circuit cyclable pour construire le nouveau tronçon dans l'emprise du chemin de fer du Canadien National. Du côté de Roberval, la Ville a déplacé le tronçon utilisant le boulevard Saint-Joseph pour le ramener en bordure du lac Saint-Jean dans le cadre des travaux entourant la phase I du projet de bordure lacustre, en plus de mettre en place une bande cyclable bidirectionnelle protégée entre la marina et le boulevard Horace-J.-Beemer.

Par ailleurs, le circuit cyclable n'emprunte que le territoire des municipalités de Saint-Félicien, Saint-Prime, Roberval et Chambord. Les autres municipalités de la MRC du Domaine-du-Roy ne sont pas desservies par la véloroute. Il serait intéressant de créer des circuits associés permettant aux visiteurs de se rendre dans ces milieux. D'ailleurs, des demandes ont déjà été déposées au MTQ afin d'asphalter les accotements de la route 155 pour permettre aux cyclistes de rejoindre la Mauricie depuis le Lac-Saint-Jean.

5.10 L'état de la gastronomie

La faible place qu'occupe la gastronomie dans l'offre touristique se doit d'être soulignée. Différents établissements proposent souvent des menus à saveur régionale, recherchée par les visiteurs. Ces menus se réduisent toutefois à des mets traditionnels tels la tourtière, la soupe aux gourganes et la tarte aux bleuets. La cuisine gastronomique est néanmoins quasi absente. Les produits régionaux du terroir sont peu valorisés par les restaurateurs. Il y aurait donc place à amélioration, sachant que de tels produits seraient fort appréciés par la clientèle de ces établissements. D'ailleurs, cet élément a été maintes fois abordé lors des travaux de réalisation du plan de développement de la zone agricole de la MRC, et a fait l'objet d'une stratégie au plan d'action du document. Il importe toutefois de mentionner l'apparition au cours des dernières années de restaurants prônant la mise en valeur des produits locaux et régionaux, notamment le restaurant du Moulin à Val-Jalbert, le restaurant Chez Perron de Saint-Prime ainsi que l'Auberge des berges de Saint-Félicien. D'ailleurs, depuis 2013, l'évènement Surprises et saveurs Domaine-du-Roy se tient sur le territoire et les restaurateurs y participant mettent en valeur les produits locaux dans leur menu respectif au cours de 2 fins de semaine en octobre et novembre.

Synthèse : Le secteur industriel

- Les industries de la fabrication reliées aux produits du bois sont les plus nombreuses et représentent les plus gros employeurs;
- La majorité des entreprises sont de très petite taille (0-4 employés);
- Les aires industrielles sont sous-utilisées;
- Les aires industrielles englobent une multitude d'usages dont plusieurs n'ont aucun lien avec la production industrielle;
- La qualité de l'aménagement des aires industrielles laisse fortement à désirer;
- Absence de stratégie industrielle régionale.

6 Le secteur industriel

La MRC possède une structure industrielle axée en grande partie sur la transformation des ressources naturelles, particulièrement le bois. Historiquement, la structure industrielle reposait majoritairement sur les entrepreneurs locaux, particulièrement dans l'industrie forestière. Au début, le marché du bois était presque exclusivement local avec ses petites scieries disséminées le long des cours d'eau afin de pouvoir utiliser la force hydraulique. Aujourd'hui, l'industrie du bois est l'affaire de la grande entreprise centrée, pour l'essentiel, sur la première transformation, bien que certains projets plus récents laissent entrevoir le développement de la deuxième et troisième transformation.

6.1 La structure industrielle

Il y a 93 entreprises reliées à la fabrication sur le territoire de la MRC. Le secteur relié aux produits du bois est évidemment le plus important avec 20 entreprises. Il représente également le plus gros employeur puisqu'on dénombre six établissements ayant entre 100 et 499 employés. Par contre, il est très peu diversifié. Le secteur relié à la fabrication de meubles et de produits connexes vient au second rang avec 15 usines, mais celles-ci sont de très petite taille, puisque 12 d'entre elles ont d'un à quatre employés. Le secteur des aliments vient au troisième rang quant au nombre d'établissements, mais la majorité d'entre eux ont moins de 20 employés.

Il faut souligner l'absence dans la structure industrielle, d'usines de fabrication reliées aux produits textiles, aux produits du pétrole et du charbon, aux produits chimiques, aux produits en caoutchouc et en plastique, à la première transformation des métaux et aux produits informatiques et électroniques.

De manière générale, ces secteurs de fabrication sont également peu représentés dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

En ce qui concerne la taille des entreprises, parmi les 93 entreprises manufacturières, une large part des entreprises (39) est constituée de très petits établissements comptant d'un à quatre employés. Parmi celles-ci, la production de meubles et de produits connexes en compte le plus avec 12 entreprises. Pour sa part, le groupe des entreprises comptant de 5 à 19 employés vient au second rang (28).

Tableau 6.1 : Le secteur de la fabrication, 2010

Secteur		Nombre	Groupe d'emplois (nombre d'employés)					
			0-4	5-19	20-49	50-99	100 -199	200-499
311	Aliments	11	5	4	0	1	1	
312	Boissons et produits du tabac ²⁹	1		1				
315	Vêtements	4	2	2				
316	Produits en cuir et produits analogues	1	1					
321	Produits en bois	21	5	4	3	2	4	3
322	Papier	2		1				1
323	Impression et activités connexes de soutien	2	1	1				
327	Produits minéraux non métalliques	3	1	2				
332	Produits métalliques	12	6	5	1			
333	Machines	4	1		2		1	
334	Informatiques et électroniques							
335	Matériel, appareils et composantes électriques	1	1					
336	Matériel de transport	3		2	1			
337	Meubles et produits connexes	12	9	3				
339	Activités diverses de fabrication	2	2					
	Total de la MRC	79	34	25	7	3	6	4

Source : Registre des entreprises, CLD Domaine-du-Roy, 2010.

6.2 La transformation des ressources

La transformation des ressources naturelles est relativement peu développée et faiblement représentée dans la structure économique. Dans le secteur agroalimentaire, les activités se limitent presque exclusivement à la première transformation, avec des entreprises telles la Ferme Olofee, la Fromagerie ferme des Chutes (Saint-Félicien) et la Fromagerie Perron à Saint-Prime, ainsi que Naturalait, une nouvelle entreprise de production de yogourt biologique en opération depuis 2010.

La fermeture de l'usine Lactel (Chambord) a représenté une perte majeure pour l'économie de la MRC (perte d'emplois et de débouchés pour plusieurs producteurs laitiers) dans le domaine de la première transformation du lait, tout comme l'absence de plus-value associée à l'industrie du bleuët. À cet effet, la grande majorité de la production des bleuëtières de la MRC est congelée à l'usine de congélation de Saint-Félicien, puis exportée.

Dans le secteur du bois, quelques projets de deuxième et troisième transformation du bois ont été réalisés ou sont en voie de l'être. Toutefois, ces créneaux ne sont pas assez exploités. Il existe sur notre

²⁹ Comprend la réserve de Mashteuiatsh

territoire quelques entreprises spécialisées dans la deuxième et troisième transformation des ressources forestières, entre autres, l'usine d'aboutage d'Abitibi-LP à Saint-Prime et Granules LG à Saint-Félicien. D'autres entreprises de transformation du bois existent, notamment dans l'industrie du bois travaillé (armoires, portes et fenêtres, menuiserie, etc.), mais elles sont toutes de petites tailles.

6.3 Les aires industrielles

Le Service d'aménagement de la MRC a procédé à une caractérisation des zones industrielles de toutes les municipalités³⁰. Quelque 49 zones identifiées dans les règlements de zonage des municipalités ont été dénombrées (aires ou parcs industriels). Celles-ci occupent une superficie totale d'environ 1 880 ha. Selon les résultats obtenus, la superficie occupée demeure relativement faible par rapport à la superficie disponible. Ainsi, 58,7 % de la superficie totale était occupée, mais avec un coefficient d'emprise au sol dans ces espaces de 58,4 %, ce qui témoigne de la sous-utilisation des terrains par les entreprises. Comme démontré, les espaces disponibles pour le développement industriel sont amplement suffisants pour les années à venir, et ce, pour la majorité des municipalités, hormis Saint-André qui ne possède pas vraiment d'aire industrielle, si ce n'est un seul immeuble de ce type.

Tableau 6.2 : Les zones industrielles (2010)

Municipalité	Zone	Superficie totale	Superficie occupée		Coefficient d'emprise au sol ³¹	
			hectare	%	hectare	%
Chambord	7	203,7	165,1	81,0	107,7	65,2
La Doré	6	256,2	126,8	49,5	77,0	60,7
Lac-Bouchette	2	27,0	11,1	41,1	11,1	100,0
Roberval	8	220,2	145,3	66,0	131,3	90,4
Saint-André	1	0,4	0,4	100,0	0,4	100,0
Sainte-Hedwidge	2	17,8	11,6	65,2	4,9	42,2
Saint-Félicien	16	1056,8	587,1	55,6	263,8	44,9
Saint-François-de-Sales	1	13,9	6,9	49,6	6,9	100,0
Saint-Prime	6	87,5	52,8	60,3	43,8	82,9
Territoire de la MRC	49	1883,5	1107,1	58,8	646,9	58,4

Source : Service de l'aménagement MRC du Domaine-du-Roy, 2010

Les 49 aires industrielles recensées sont dispersées sur l'ensemble du territoire municipal. Comme mentionné, ces aires totalisent une superficie de 1 880 ha, dont plus de 80 % (1 568 ha) prennent place dans les municipalités de Chambord, Roberval, Saint-Prime et Saint-Félicien. D'ailleurs, ces quatre municipalités regroupent 37 des aires industrielles et la plus forte concentration se retrouve à Saint-Félicien.

Certaines problématiques relatives à l'aménagement de ces zones sont très préoccupantes. Dans plusieurs cas, l'espace industriel est peu rentabilisé, c'est-à-dire que les entreprises occupent souvent

³⁰ La caractérisation des zones industrielles a été révisée en 2006 par le Service de l'aménagement pour tenir compte des modifications aux outils d'urbanisme des municipalités locales, notamment pour la ville de Saint-Félicien.

³¹ Le coefficient d'emprise au sol est le rapport entre la superficie de terrain occupée par les bâtiments et la superficie totale de ce lot ou terrain. Ce rapport englobe également les aires de stationnement, les aires de chargement et de déchargement, les aires d'entreposage extérieur, etc.

une superficie plus importante que ce qui est vraiment nécessaire (voir tableau 6.2). Il en résulte donc une surconsommation de territoire, considérant les besoins réels des entreprises.

En raison du coût élevé des infrastructures d'aqueduc, d'égout, des rues et de l'éclairage, il devient nécessaire d'identifier des aires prioritaires, de manière à mieux rationaliser l'espace et rentabiliser ces zones, ce qui pourrait éviter d'en créer de nouvelles en zone agricole ou ailleurs (voir tableau 6.2).

6.4 L'utilisation des aires industrielles

Selon les informations tirées des différents règlements et plans de zonage des municipalités, les usages permis dans les aires industrielles peuvent être regroupés en quatre classes, soit industrie légère, fabrication et entreposage, industrie d'extraction et industrie lourde³². En se référant au zonage municipal, sans se questionner sur la typologie utilisée, les espaces industriels dédiés à l'industrie légère couvrent une superficie totale de 123 ha (5 %), celles prévues pour la fabrication et l'entreposage, 1 314 ha (56 %), celles servant à l'extraction des minéraux, 22 ha (1 %), et enfin, celles consacrées à l'industrie lourde représentent une superficie de 871 ha soit 37 % de toutes les superficies industrielles. Toutefois, avec une telle classification, il est difficile d'avoir une idée précise quant aux espaces vraiment utilisés aux différentes fins. Selon les usages permis par la réglementation dans une municipalité, un usage peut se retrouver dans « industrie légère » alors que dans une autre, le même usage se retrouve dans « industrie de fabrication et entreposage ».

6.5 La multitude d'usages dans les aires industrielles et leur cohabitation

On remarque que la majorité des industries et des entreprises situées en zone industrielle ne font pas vraiment partie de ce que l'on peut qualifier d'industrie liée à la fabrication ou à la transformation proprement dite³³. On retrouve des entreprises liées à l'entreposage, à la construction, aux services de

³² La classification des usages utilisés par les municipalités diffère. À titre d'exemple :

- **dans industrie légère**, on peut retrouver des garages de réparation de véhicules, fabrication de remorques pour produits forestiers, garages d'entretien et de transport de camion, résidences et ateliers de débosselage et de peinture, compagnies de transport par camion, ateliers de portes et fenêtres, services d'excavation, ventes de maisons préfabriquées, commerce de vente de gros matériaux, fabrication de pièces de métal, garage municipal, vente automobile, ébénisterie, service public (Bell Canada);
- **dans industrie lourde**, on peut retrouver entreposage frigorifique, transformation du bois, bâtiments d'équipement et d'entretien de voie ferrée, usines d'asphalte, industries de transformation de produits laitiers, industries de fabrication de panneaux gaufres, scieries, anciens dépotoirs;
- **dans fabrication et entreposage**, on peut retrouver industries de transformation du bois, ateliers d'usinage, transport routier, services liés à la construction, réparation automobile, entreposage, transformation du bois, scieries, rabotage, production de pâte et papier, commerces de bar ou d'affaires, commerce de menuiserie/plancher de bois, villégiature, entreposage de machinerie lourde, services liés à l'agriculture, services professionnels, industries de produits d'asphalte, industries de produits de plastique, équipements publics (centres écologiques), commerces de tapis, centrales thermiques, bassins d'épuration, entrepreneurs en construction, cimenteries, garages municipaux ou Hydro-Québec, antennes de télécommunication, matériaux et équipements de terrassement et excavation, abattoirs, musées, fromageries, entreposage agricole, quincailleries, vente et réparation de camions, débosselage, industries de teinture et produits textiles, portes et fenêtres métalliques;
- **dans industrie d'extraction**, on peut retrouver site municipal de neiges usées, carrière.

³³ **Industrie** : Activités économiques ayant pour objet la transformation de matières en produits finis ou l'exploitation des richesses minérales du sol et des sources d'énergie. On retrouve un certain nombre de classification d'industries. Par exemple, on distingue « industrie lourde » qui s'occupe essentiellement d'extraction et de première transformation des matières minérales, et « industrie légère » qui s'occupe notamment de transformation des productions de l'industrie lourde

transport, aux services commerciaux, aux équipements publics et même aux résidences. Dans les zones industrielles, ces entreprises représentent pratiquement 75 % de tous les usages recensés. Leur poids relatif est cependant plus restreint avec environ 34 % de la superficie occupée.

Le secteur des industries de fabrication, de transformation et des ateliers d'usinage demeure le plus important avec 66 % de la superficie, mais représente à peine 25 % du nombre d'entreprises.

Fait surprenant, on dénombre dans plusieurs aires industrielles, des immeubles commerciaux et résidentiels, ce qui n'est pas sans présenter des problèmes potentiels de cohabitation, particulièrement en matière de santé et sécurité (matériaux inflammables, circulation lourde, bruit, poussière, etc.).

Tableau 6.3 : La répartition par type d'entreprises dans les aires industrielles

Type d'entreprises	Plaine		Contrefort		MRC	
	nombre	ha	nombre	ha	nombre	ha
Industrie transformation	21	670,0	7	123,2	28	793,2
Services de transport	34	60,0	2	2,1	36	62,1
Atelier usinage/machinerie	6	8,7	0	0	6	8,7
Construction/entreposage	25	16,3	0	0	25	16,3
Équipements publics	10	37,5	1	3,1	11	40,6
Services commerciaux	45	37,9	4	8,7	49	46,6
Industries fabrication	9	21,3	1	3,8	10	25,1
Résidences	88	78,7	17	8,3	105	87,0
Autres (rivière, emprise, etc.)	n/a	55,7	n/a	5,9	n/a	61,6
Total	238	986,1	32	155,1	270	1141,2

Source : Service de l'aménagement, MRC du Domaine-du-Roy, 2008.

La desserte en services municipaux (aqueduc, égout, sécurité incendie, sécurité publique), la proximité des principaux réseaux de transport (routier et ferroviaire) et des réseaux d'électricité et de gaz naturel, offrent des avantages intéressants pour la localisation de ces aires industrielles puisque plusieurs des aires de la MRC possèdent ces services.

en produits semi-finis et finis. On distingue également, selon la nature de l'activité, « industrie extractive », « industrie de transformation » et « industrie agroalimentaire ».

Tableau 6.4 : La tenure des aires industrielles et les services offerts

Municipalité	Superficie (ha)		Services offerts				
	Publique	Privée	Aqueduc	Incendie	Égout	Gaz	Chemin fer
Chambord							
la1, lb1, lb2 et lb3	21,5	62,0	Non	Non	Non	Non	Non
la2	12,1	9,6	Oui	Oui	Oui	Non	Non
lb4	0,0	65,7	Oui	Non	Oui	Non	Oui
lb5	0,0	38,1	Oui	Oui	Oui	Non	Oui
La Doré							
la1 et la2	0	5,5	Oui	Oui	Oui (la2)	Non	Non
la3 et lb2	0	45,7	Oui	Oui	Non	Non	Non
lb1 et lb1.1	126,2	91,3	Oui	Oui	Non	Non	Oui
Lac-Bouchette							
lb1 et lb2	15,6	11,5	Oui	Oui	Oui	Non	Proximité
Roberval							
la1	4,0	41,9	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
lb1, lb2 et la3	23,1	53,5	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
lc1, lc2 et lc3	29,9	51,8	Oui	Oui	Oui	Oui	Proximité
la4	1,3	0,0	Oui	Oui	Oui (la2)	Oui	Non
ld1	7,6	7,6	Oui	Oui	Non	Non	Oui
Sainte-Hedwidge							
32l et 45l	3,0	14,7	Oui	Oui	Oui	Non	Non
Saint-Félicien							
41l	0,0	16,4	Oui	Oui	Non	Non	Non
45l	6,8	766,9	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
54l	16,2	0,7	Non	Non	Non	Non	Non
100l	0,0	5,2	Oui	Oui	Oui	Non	Non
185l	0,0	19,0	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
197l, 198l, 199l et 200l	32,6	82,6	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
196l, 218l, 219l, 220l et 221l	32,9	49,3	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
316 et 317l	0,7	8,9	Non	Non	Non	Non	Non
Saint-François-de-Sales							
14l	7,3	6,6	Oui	Non	Non	Non	Oui
Saint-Prime							
1l	0,1	9,4	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
2l et 3 l	0,6	2,3	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
4l et 5l	16,8	42,3	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui (6i)
7l	0,0	3,1	Oui	Oui	Oui	Oui	Non

Source : Service de l'aménagement de la MRC, 2010.

6.6 La qualité de l'aménagement des aires industrielles

L'architecture des constructions et l'aménagement paysager des terrains laissent fortement à désirer dans certaines aires industrielles. Trop souvent, le terrain des entreprises ne compte aucun aménagement paysager, que ce soit dans les marges de recul avant, latérales ou arrière. À la périphérie de plusieurs aires industrielles, il n'existe aucune zone tampon entre celles-ci et les secteurs résidentiels. Sur le plan architectural, d'importantes déficiences sont à souligner quant à la volumétrie, au choix des matériaux et à la couleur des revêtements extérieurs.

Une autre problématique reliée aux espaces industriels découle de l'entreposage extérieur. En effet, plusieurs aires recèlent un nombre important d'entreprises qui entreposent en façade de leur emplacement, sans écran limitant la vue aux utilisateurs du réseau routier. Cette situation est encore plus importante lorsque lesdites zones se retrouvent en bordure d'une route faisant partie du corridor routier panoramique de la MRC par lequel transite la majorité des touristes de la région.

Tous ces éléments font en sorte que ce manque de qualité quant à l'aménagement ou l'architecture donne un air délabré à plusieurs de ces zones. Cela n'est pas sans avoir d'incidences quant au choix de futurs investisseurs de s'établir ou non sur le territoire de la MRC. La qualité de l'aménagement devient de plus en plus importante pour plusieurs entrepreneurs, certains ont même refusé d'implanter leur entreprise dans des aires industrielles en raison de leur apparence et de l'image négative que cela pourrait avoir sur leur entreprise aux yeux de leur clientèle.

De plus, les municipalités devraient pouvoir établir un lien entre le type d'entreprises, leurs besoins et les services offerts dans un parc industriel. À titre d'exemple, une entreprise axée sur l'entreposage et nécessitant beaucoup d'espace, où aucune transformation de produit n'est effectuée, devrait-elle se situer dans un secteur complètement desservi (aqueduc, égout, voie ferrée, gaz naturel, etc.)? Il y a un lien à établir entre l'investissement et le retour sur cet investissement, c'est-à-dire entre le revenu (la valeur imposable) et le coût des services. Une entreprise d'entreposage rapporte très peu pour ce qui est de l'évaluation foncière. Il faudrait pouvoir établir un lien entre les types d'entreprises et le niveau de services offerts dans les choix de localisation à faire et dans la vocation de chacune des aires industrielles.

6.7 L'absence d'une stratégie industrielle régionale

Il n'existe pas, pour l'ensemble de la MRC, de stratégie industrielle commune visant à attirer les industries sur le territoire. L'absence d'une telle stratégie s'explique par la mentalité municipale individualiste, le manque de concertation des intervenants et la peur de partager des bénéfices (emplois, valeur foncière). Chacune des municipalités travaille seule pour tenter d'attirer chez elles les entreprises.

Au chapitre de l'organisation, il n'existe pas de volet de prospection d'entreprises industrielles. Le CLD Domaine-du-Roy vient en accompagnement aux entreprises qui désirent s'implanter, mais faute de ressources financières aucune personne n'est affectée à l'exploration de marché et à la création d'une veille afin de surveiller les occasions pouvant se présenter. Il n'y a pas de professionnels dont la tâche première est de rechercher et de recruter des investisseurs afin de les inciter à s'établir sur le territoire de la MRC.

Synthèse : Les milieux patrimonial, culturel et naturel

- Plusieurs églises pourraient devoir fermer leurs portes;
- La MRC est bien pourvue en terme muséologique;
- La protection des milieux naturels et des paysages devra devenir une priorité.

7 Les milieux patrimonial, culturel et naturel

Les différentes composantes des milieux patrimonial, culturel et naturel sont des éléments importants du cadre et du milieu de vie des municipalités, c'est pourquoi il importe de s'en préoccuper.

7.1 Les bâtiments religieux et institutionnels

Le patrimoine religieux et institutionnel (églises, presbytères, écoles) occupe encore aujourd'hui une place importante dans le milieu bâti des municipalités. La forte diminution de la fréquentation enregistrée au cours des dernières décennies laisse présager des difficultés à maintenir l'existence des lieux de culte. Plusieurs églises pourraient devoir fermer leurs portes. Il en est de même pour certaines écoles de village ou de quartier qui, devant une importante baisse de la clientèle, pourraient également être fermées.

Il faudra envisager des changements de vocation pour plusieurs de ces bâtiments. D'ailleurs, cinq presbytères (La Doré, Saint-Félicien secteur Saint-Méthode, Saint-François-de-Sales et Roberval (2)) ont été transformés pour y accueillir des usages non reliés à la religion, alors que l'église Saint-Jean-de-Brébeuf a été vendue à des promoteurs privés. D'autres lieux de culte sont grandement menacés par la diminution importante de pratiquants. Des projets et des investissements en lien avec des utilisations nouvelles ainsi que la préservation de ces bâtiments patrimoniaux devront être faits.

Malgré la mutation nécessaire que devront subir ces bâtiments au cours des prochaines années, il importe de conserver ces bâtiments, au risque de voir disparaître les plus importants éléments du patrimoine bâti de la MRC. Il est nécessaire d'élargir le débat entourant cette mutation pour y intéresser non seulement les fabriques, mais aussi l'ensemble de la population et des intervenants de manière à bien cerner le futur des églises et presbytères.

Tableau 7.1 : Le patrimoine religieux

Église	Date de construction	Valeur patrimoniale
Saint-Méthode	1906-1907	Exceptionnelle
Saint-Félicien	1931-1932	Exceptionnelle
Saint-Prime	1907-1909	Supérieure
Chambord	1927-1929	Supérieure
Lac-Bouchette	1898	Moyenne
Saint-François-de-Sales	1903-1904	Faible
Sainte-Hedwidge	1911	Faible
Roberval (Notre-Dame)	1966-1967	n/a
Saint-André	Après 1945	n/a
La Doré	1949-1950	n/a

Source : Inventaire des lieux de culte du Québec, 2011

7.2 La préservation du patrimoine

On retrouve 40 % des musées et centres d'interprétation de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean sur le territoire de la MRC. Ces sites, reconnus par le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et regroupés au sein du réseau muséal et patrimonial, sont le Village historique de Val-Jalbert, le Musée du cheddar de Saint-Prime, le Moulin des Pionniers de La Doré, l'Ermitage Saint-Antoine de Lac-Bouchette ainsi que le Centre de conservation de la biodiversité boréale de Saint-Félicien. Notons également la présence du Musée amérindien de Mashteuiatsh à proximité.

Le réseau des écomusées est également représenté grâce à une boulangerie artisanale, soit la Boulangerie Perron de Roberval. Cette désignation est attribuée aux entreprises de métiers d'art ou d'agroalimentaire qui utilisent, pour leur production, une technique et un savoir-faire artisanaux. Ces entreprises mettent en valeur des artisans et des métiers en offrant un lieu d'interprétation de la production et en ouvrant leur atelier au public.

Le MCC a aussi classé, en vertu de la Loi sur les biens culturels, six sites et deux collections reflétant bien l'histoire et le patrimoine de la MRC. Ces sites sont le Village historique de Val-Jalbert, le site archéologique de la Métabetchouane à Chambord, le Moulin des Pionniers à La Doré (Audet-dit-Lapointe), la chapelle Saint-Antoine-de-Padoue et sa collection d'œuvres d'art à Lac-Bouchette, l'ancienne Fromagerie Perron et son outillage à Saint-Prime et finalement, le site archéologique du Poste-de-Traite-de-l'Ashuapmushuan dans le territoire non organisé. Un autre immeuble est reconnu en vertu de cette loi, soit la maison Donaldson à Roberval.

Par ailleurs, quelques municipalités se sont prévaluées des dispositions de la Loi sur les biens culturels pour citer des bâtiments représentatifs de leur patrimoine bâti, et ainsi les rendre disponibles à des aides financières du MCC. Ce mécanisme a, entre autres été utilisé à Roberval et à Chambord au cours des dernières années, confirmant l'intérêt que les municipalités portent au maintien et à la préservation d'éléments représentatifs de leur histoire.

Le patrimoine bâti ne se résume toutefois pas seulement aux biens culturels classés ou reconnus. Un fort héritage, plus ou moins bien conservé, provient des premiers occupants. Ces legs du passé se composent d'anciens bâtiments agricoles, de résidences et d'industries. Autre aspect intéressant, la présence des Montagnais constitue un élément culturel de premier ordre. Une multitude d'us et

coutumes leur sont rattachés, constituant ainsi un patrimoine important et incontournable pour le développement du tourisme culturel.

Les sites d'intérêt historique se retrouvent principalement dans les noyaux centraux des municipalités. Au cours des années, plusieurs constructions nouvelles s'intégrant mal au milieu bâti et à l'architecture en place se sont ajoutées. La plupart du temps, ces nouvelles constructions étaient destinées à des usages commerciaux. On remarque que les bâtiments les plus vétustes sont souvent des commerces, alors que les résidences sont maintenues en bon état.

Ces implantations ont été réalisées sans préoccupation en matière d'intégration architecturale dans le tissu urbain. L'absence de mesures relatives au respect du caractère architectural de ces milieux, tels les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), compromet la qualité d'ensemble de ces territoires en raison de constructions mal intégrées au bâti en place. Il convient de mentionner certaines initiatives intéressantes réalisées ces dernières années afin de revitaliser les noyaux centraux, particulièrement à Saint-Félicien et Roberval.

7.3 Le milieu naturel

La MRC du Domaine-du-Roy compte encore sur des paysages et des attraits naturels intéressants. Le fait que ces sites soient demeurés intacts ne veut pas nécessairement dire que les interventions qui y ont été faites et que les mesures de protection mises en place sont suffisantes ou encore adéquates.

Le réseau hydrographique et la structure géologique de la région ont donné naissance à des rapides et à des chutes d'envergure. Plusieurs sont localisées sur la rivière Ashuapmushuan, les plus importantes étant la chute Chaudière, la Petite chute à l'Ours, la Grande chute à l'Ours, la chute à Michel et le rapide Arcand. La chute Ouiatchouane, sur la rivière du même nom, ainsi que les chutes Martine et de l'Épouvante, sur la rivière Métabetchouane sont également dignes de mention. Ces divers éléments devront être protégés et mis en valeur. Ils représentent des territoires d'intérêt et offrent un potentiel touristique important.

Bien que la MRC soit dotée de plusieurs sites d'intérêt paysager, ceux-ci ne sont pas toujours mis en valeur de manière adéquate. Peu de choses ont été faites pour les rendre plus attrayants. Il existe sur le territoire de nombreux points de vue, chutes et rapides, et autres sites offrant un panorama intéressant, mais qui n'ont fait l'objet d'aucune intervention visant à les faire découvrir à la population. Souvent, les infrastructures en place sont très rustres et ne permettent pas de mettre pleinement en valeur le site. Il est impératif de créer une mentalité et une culture du paysage pour conserver et valoriser les attraits du territoire, et intervenir afin de corriger les erreurs du passé.

La mise en valeur des territoires d'intérêt écologique est négligeable. Une part importante de la clientèle touristique et scolaire s'intéresse à la connaissance de ces milieux. Plusieurs projets devant être réalisés ne sont pas terminés, comme les milieux fauniques Tikouamis. La signalisation menant à ces sites est parfois déficiente, tout comme la promotion qui en est faite.

Synthèse : Le milieu urbain

- Plusieurs municipalités rurales ne disposent pratiquement plus de services de proximité;
- Les deux villes regroupent la majorité des commerces, services et autres équipements administratifs (santé, éducation, gouvernement, etc.);
- Au cours des dernières années, les fonctions commerciales et de services ont délaissé les centres-villes ou les noyaux de villages dans d'autres cas;
- La majorité des permis ont été délivrés pour des constructions situées à l'extérieur des périmètres urbains.

8 Le milieu urbain

Le milieu urbain se caractérise par une forte densité d'occupation et par un nombre élevé des fonctions que l'on y retrouve. C'est le centre des activités secondaires et tertiaires ainsi que le cadre d'activités sociales et culturelles importantes. L'enjeu fondamental pour les municipalités rurales ou urbaines est de créer, de façon durable, des conditions de vie agréables en lien avec la protection du cadre de vie (milieu naturel et milieu bâti) et la qualité du milieu de vie en ayant à proximité un minimum de services afin de le rendre plus attrayant aux résidants ou encore aux visiteurs.

Soulignons que certaines municipalités rurales ne disposent pratiquement plus de services de proximité et leurs habitants doivent franchir des distances importantes pour s'approvisionner ou avoir accès aux services dont ils ont besoin. Il peut en résulter un exode de la population avec des effets directs sur l'habitat. Cette absence de services affecte surtout les personnes à faible mobilité, telles les personnes âgées ou à faible revenu. Le maintien d'un minimum de services de proximité devient un enjeu majeur pour la survie des communautés rurales de la MRC du Domaine-du-Roy.

8.1 La structure commerciale

La MRC peut compter sur une structure commerciale diversifiée. La plus forte concentration d'établissements commerciaux se retrouve dans les centres urbains de Saint-Félicien et de Roberval. Ces deux municipalités comptent respectivement 94 et 83 immeubles commerciaux. Il y a deux centres commerciaux de taille moyenne, celui de Roberval compte 40 locaux alors que celui de Saint-Félicien en a 23. On retrouve donc dans ces deux municipalités près de 70 % de tous les immeubles commerciaux de la MRC et près de 80 % des locaux commerciaux.

Tableau 8.1 : La répartition et la valeur des immeubles commerciaux sur le territoire de la MRC

Municipalité	Nombre	%	Valeur (\$)	%
Chambord	15	5,93	4 619 700	4,96
La Doré	15	5,93	1 495 100	1,60
Lac-Bouchette	12	4,74	1 509 400	1,62
Roberval	84	33,20	46 590 600	49,97
Saint-André	2	0,79	113 500	0,12
Sainte-Hedwidge	3	1,19	188 600	0,20
Saint-Félicien	95	37,55	33 381 400	35,81
Saint-François-de-Sales	3	1,19	570 500	0,61
Saint-Prime	24	9,49	4 760 400	5,11
MRC du Domaine-du-Roy	253	100,00	93 229 200	100,00

Source : Sommaire des rôles d'évaluation MRC, 2010.

La multiplication des commerces le long des routes ne permet pas de créer de réelles structures spatiales. Au contraire, ces implantations souvent anarchiques sont de nature à déstructurer les noyaux urbains et à accentuer le processus d'exurbanisation, c'est-à-dire l'extension de l'urbanisation hors des limites d'un noyau urbain. Ce phénomène entraîne inévitablement une multiplication des déplacements en automobile et des distances à parcourir.

8.1.1 La structure commerciale de Roberval

La ville de Roberval, bien que ne comptant que pour le tiers de la population de la MRC, possède près de 50 % de la valeur des immeubles commerciaux du territoire de la MRC. Au cours des dernières années, en ce qui concerne sa structure commerciale, la ville de Roberval a subi de profondes mutations. Le centre-ville a presque complètement été délaissé. Les orientations de développement des usages commerciaux de la ville visent donc à consolider non seulement le centre-ville, mais également à développer de nouveaux usages sur le boulevard Marcotte. Dans ce dernier cas, on vise la mutation des usages résidentiels en usages commerciaux.

Le boulevard Marcotte (route 169) regroupe d'ailleurs la majorité des immeubles commerciaux de tous types, tels que la vente d'automobiles et d'embarcations, de produits de construction, de quincaillerie, de produits d'alimentation, d'hébergement et restauration, de vêtements, etc. Leur prolifération le long de cet axe a scindé en deux le noyau urbain de Roberval. Comme la route 169 est la voie de transit, cela n'est pas sans occasionner de nombreux problèmes d'achalandage (entrée et sortie des commerces, multiplication des feux de circulation) et d'inconvénients tels le bruit, la poussière, la pollution de l'air, les risques d'accident, etc.

8.1.2 La structure commerciale de Saint-Félicien

La ville de Saint-Félicien, comptant environ pour le tiers de la population de la MRC, possède 36 % de la valeur des immeubles commerciaux. Le boulevard Sacré-Cœur (route 169) demeure toujours l'axe commercial le plus important et l'on y retrouve la majorité des immeubles commerciaux de tous types, tels que la vente d'automobiles et d'embarcations, de quincaillerie, de pharmacie, d'hébergement et restauration, de vêtements et d'accessoires, de meubles, etc.

Au cours des années, la municipalité a vu muter vers le boulevard Saint-Félicien un certain nombre des commerces d'alimentation ou de vente au détail avec la construction d'un centre commercial et du développement commercial de l'autre côté du boulevard. Le boulevard Hamel a également vu s'implanter de nouveaux commerces.

La construction d'une nouvelle voie d'accès au secteur industriel est susceptible d'interférer sur la structure commerciale existante et de créer de nouvelles pressions sur les commerces du centre-ville. À cet égard, il faudra être vigilant afin d'empêcher l'implantation de nouveaux commerces dans ce secteur. Il en va de la dynamique interne du centre-ville. Celui-ci offre des expériences d'achat différentes par son service personnalisé, une ambiance et un cachet que même les grandes surfaces tentent d'imiter, de l'air pur et de la végétation, une architecture et un cadre urbain qui est le lieu d'activités diverses ainsi que des occasions de rencontres sociales (restaurants, bistros, bars, spectacles, expositions culturelles, etc.).

8.1.3 La structure commerciale des municipalités rurales

Parmi les municipalités rurales, trois d'entre elles n'ont même pas le minimum vital en ce qui concerne la présence de commerces de proximité. Il s'agit de Saint-André, Sainte-Hedwidge et Saint-François-de-Sales. Donc, les citoyens de ces municipalités doivent obligatoirement se déplacer sur de plus grandes distances afin de se procurer d'autres biens de base dans la ville située à proximité. Au cours des derniers mois, plusieurs commerces essentiels à ces communautés ont cessé leurs activités, ou sont menacés de fermeture, fragilisant encore plus les milieux concernés. Pour tenter d'aider ces municipalités, une Table de concertation des municipalités dévitalisées regroupant Saint-André, Saint-François-de-Sales et Lac-Bouchette a été créée à l'automne 2009, ayant comme objectif d'aider ces milieux à se doter de moyens leur permettant de faire face aux défis et enjeux auxquels ils sont confrontés, notamment le déclin démographique et la consolidation et diversification de l'économie de base.

Dans les autres municipalités rurales, la structure commerciale est quelque peu plus diversifiée et développée, bien que l'on note une tendance à la délocalisation en fonction des axes routiers au détriment du noyau de village; tel est le cas à Chambord à la jonction des routes 155 et 169, à Lac-Bouchette le long de la route 155 et à Saint-Prime le long de la route 169, à l'entrée sud du noyau de village.

8.1.4 La planification commerciale régionale

Considérant les enjeux liés au redéploiement des activités commerciales, particulièrement lorsqu'il y a des projets de commerces à grande surface, il importe d'être prudent. Ce type de commerces doit être examiné dans la planification régionale et municipale puisqu'on doit rechercher un équilibre entre les pôles commerciaux ainsi créés, les centres-villes et les axes commerciaux existants. Les municipalités doivent être vigilantes afin de ne pas fragiliser le reste de la structure commerciale. À cet égard, l'arrivée de commerces à grande surface risquerait de drainer une large part des ventes des différents commerces de proximité présents, en plus d'exporter les profits générés par les ventes au détail vers

l'extérieur de la région³⁴. Nul ne peut ignorer les effets pervers de ce genre de commerce sur la structure économique et sociale d'une communauté.

8.2 La structure des services

Le territoire de la MRC est le siège de plusieurs services publics ou privés. Les villes de Saint-Félicien et de Roberval en offrent une large panoplie à leur population et à celle des municipalités environnantes. À cet effet, les deux villes agissent comme pôles de services, leur rayonnement dépasse largement leurs limites municipales. On y retrouve divers services, soit des services éducatifs, gouvernementaux, centres de santé et services sociaux ainsi que des services privés.

8.2.1 La structure des services de Roberval et Saint-Félicien

Autant à Roberval qu'à Saint-Félicien, la localisation des services suit la même structure que celle des commerces de vente au détail. La plupart des services privés ou gouvernementaux sont localisés dans les centres-villes, sur le boulevard Saint-Joseph à Roberval et le boulevard Sacré-Cœur à Saint-Félicien. Toutefois, au cours des dernières années, à Roberval, on note un certain glissement des services privés vers le boulevard Marcotte ou dans le centre commercial (Bureau du directeur des poursuites criminelles et pénales, SAAQ).

On y retrouve donc, à peu de chose près, tous les types de services privés : banques, courtiers d'assurance, agents d'immeubles, agences de voyages, locations d'automobiles, réparations d'automobiles, cliniques médicales ou dentaires, services d'avocats ou de notaires, services de construction résidentielle ou commerciale, etc.

En ce qui a trait aux services institutionnels (écoles, églises, CHSLD, CLSC), ceux-ci s'insèrent dans le tissu urbain alors que d'autres se retrouvent à la périphérie de ce dernier en raison de leur importance en terme de besoin d'espace (polyvalentes, centres de formation professionnelle, hôpitaux).

8.2.2 La structure des services des municipalités rurales

Dans les municipalités rurales de Chambord, La Doré, Lac-Bouchette et Saint-Prime, on retrouve une certaine diversité des services de proximité : école primaire, église, caisse populaire, bureau de poste, ateliers de mécanique ou de débosselage d'automobiles, pharmacie dans certains cas, hôtel de ville, salle communautaire, salon funéraire, etc.

Pour leur part, les municipalités des contreforts, soit Saint-André, Sainte-Hedwidge et Saint-François-de-Sales, sont très faiblement pourvues et dépendantes des autres municipalités avec des services privés ou publics limités, tels un comptoir de la caisse populaire, de l'entreposage général, un hôtel de ville,

³⁴ Certains commerces de grande surface englobent la presque totalité des types de produits qu'on peut retrouver dans les commerces de détail : vêtements, chaussures, quincaillerie, accessoires d'auto, alimentation, horticulture et ensembles de jardin, produits pharmaceutiques, bijouterie, articles de sport, literie, meubles et accessoires, appareils électroniques, jouets, finition de photos, etc. Depuis que Wal-Mart s'est installée en Iowa, au milieu des années 1980, l'État a perdu la moitié de ses épiceries, 45 % de ses quincailleries et 70 % de ses confectionneurs pour hommes, etc.
Source: Stone, Kenneth E. Professor of Economics, Iowa State University, Impact of the Wal-Mart phenomenon on rural Communities, 1997. <http://www.econ.iastate.edu/faculty/stone/>

une église, une école primaire, parfois partagée, et aucun bureau de poste. La population est donc appelée à se déplacer pour obtenir les services dont elle a besoin.

8.3 Les services de santé et services sociaux

Les principaux équipements de santé et de services sociaux, autant publics (CLSC, CHSLD) que privés (cliniques médicales, cliniques dentaires, cliniques d'optométrie, cliniques chiropratiques et autres), se situent dans les deux villes. Parmi les municipalités rurales, rares sont celles ayant des équipements de santé privés. Il y a bien Saint-Prime avec une clinique médicale et une clinique dentaire, ainsi que Lac-Bouchette et Chambord où se trouve également une clinique médicale, mais afin de desservir la population des autres municipalités, il faudrait envisager la création de cliniques rurales de santé sous forme de coopérative ou autres.

On retrouve un CHSLD dans chacune des municipalités de La Doré et Saint-François-de-Sales et ceux-ci agissent à titre de ressource intermédiaire. En fait, il s'agit là des seules municipalités hors des deux villes à posséder un équipement majeur de santé. Ces équipements sont particulièrement structurants pour ces petites municipalités rurales, car ils créent de nombreux emplois tout en leur permettant de garder un seuil critique de population, ce qui freine la dévitalisation de ces municipalités. Toutefois, en avril 2010, le CSSS Domaine-du-Roy annonçait son intention de fermer au cours des prochains mois les CHSLD de La Doré et Lac-Bouchette pour les déplacer vers Roberval et Saint-Félicien, soulevant l'ire de la population et des élus municipaux.

8.4 Les services éducatifs

Dans le secteur de l'éducation, la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets a plusieurs points de services sur le territoire. Toutes les municipalités ont un établissement d'enseignement primaire, alors que deux établissements d'enseignement secondaire accueillent les étudiants, l'un à Roberval et l'autre à Saint-Félicien.

Également, on retrouve à Saint-Félicien le seul cégep couvrant le territoire des MRC du Domaine-du-Roy et de Maria-Chapdelaine. Ce cégep comprend un centre de service de l'Université du Québec à Chicoutimi. Cet établissement d'enseignement collégial déploie année après année d'importants efforts afin de maintenir sa clientèle et atténuer les effets négatifs de la diminution d'étudiants. Parmi les initiatives mises en place ces dernières années, notons la construction de résidences étudiantes, le recrutement d'étudiants étrangers, la consolidation des programmes réservés, etc.

Tableau 8.2 : Les effectifs scolaires (nombre de jeunes) 2008

Municipalité	Identification	Préc.	Primaire	Secondaire	Total
Chambord	École primaire Jolivent	28	125		153
La Doré	École primaire Maria-Goretti	22	88		110
Lac-Bouchette	École primaire des Deux-Lacs	33	111		144
Roberval	Éducation des adultes l'Envol				
	CFP Roberval-Saint-Félicien			42	42
	École secondaire Cité étudiante			948	948
	École primaire Benoît-Duhamel	63	296		359
	École primaire Notre-Dame	64	264		328
Saint-André	École primaire l'Arbrisseau ³⁵				
Sainte-Hedwidge	École primaire Sainte-Hedwidge	9	43		52
Saint-Félicien	École primaire Carrefour étudiant	29	117		146
	Éducation des adultes Le Retour				
	Cégep de St-Félicien				973 ³⁶
	École primaire Hébert	74	277		351
	École primaire Mgr Bluteau	65	243		327
	École secondaire des Quatre-vents			959	959
Saint-François-de-Sales	École primaire Boisjoli ³⁷				
Saint-Prime	École primaire Pie XII	56	222		278
	École primaire Jeanne-Mance				
TOTAL		443	1 786	1 949	4 178

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Direction de la recherche, des statistiques et des indicateurs, 2008.

Selon les évaluations du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, en ce qui concerne les prévisions pour l'ensemble de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets, il a été estimé que la clientèle de niveau maternelle demeurera relativement stable d'ici 2025, alors que des diminutions de 7,5 % et 9,6 % sont envisagées pour les niveaux primaires et secondaires.

Par ailleurs, alors que le Cégep de St-Félicien comptait, en 2010, 973 étudiants, les prévisions à long terme laissent entrevoir une importante réduction de la clientèle d'ici 2024, autour de 650 étudiants, soit le tiers de sa fréquentation actuelle.

Enfin, on dénombre, sur l'ensemble de la MRC, six centres de la petite enfance (CPE) répartis comme suit :

³⁵ L'école l'Arbrisseau est localisée à Saint-André, mais les effectifs sont répartis avec l'école Jolivent de Chambord.

³⁶ Cégep de St-Félicien : formation préuniversitaire 449, technique 467 et accueil et transition 57.

³⁷ L'école Boisjoli est localisée à Saint-François-de-Sales, mais les effectifs sont répartis avec l'école des Deux-Lacs à Lac-Bouchette.

Tableau 8.3 : Les services de garde

Municipalité	Type d'installation	Nombre de places
Chambord	CPE Les Petits Trésors	50
La Doré	Milieus familiaux	21
Lac-Bouchette	Milieus familiaux	24
Roberval	CPE Les Amis de la Culbute	65
	CPE Le Jardin de Robi	74
	Milieus familiaux	202
Saint-André	Milieus familiaux	4
Sainte-Hedwidge	Milieus familiaux	8
Saint-Félicien	CPE Trotte-Menu (2)	137
	Milieus familiaux	129
Saint-François-de-Sales	Milieus familiaux	5
Saint-Prime	CPE Les Souriceaux	47
	Milieus familiaux	26
Mashteuiatsh	CPE Auetissatsh	45
	Milieus familiaux	27

Source : CPE Les Amis de la Culbute, 2010

En milieu rural, on constate que toutes les municipalités sont fortement interpellées par la diminution des effectifs scolaires et, déjà, certains jeunes de ces municipalités sont partagés entre deux écoles. De façon générale, la diminution des effectifs est considérable et aura des répercussions sur l'ensemble de l'organisation scolaire. Y aura-t-il des fermetures d'écoles et de classes à tous les niveaux?

Tableau 8.4 : Les effectifs scolaires et leur évolution par secteur, 2006-2016

Secteur	2006	2011	2016
Secteur 12/Saint-Félicien			
-Maternelle	102	89	
-Primaire	633	591	
-Secondaire	651	545	501
Secteur 14/Saint-Prime			
-Maternelle	30	23	
-Primaire	247	212	
-Secondaire	199	192	171
Secteur 15/La Doré			
-Maternelle	21	10	
-Primaire	95	82	
-Secondaire	84	75	64
Secteur 16/Roberval – Sainte-Hedwidge			
-Maternelle	98	112	
-Primaire	623	536	
-Secondaire	701	512	425
Secteur 17/Saint-André – Chambord			
-Maternelle	23	14	
-Primaire	120	96	
-Secondaire	106	88	70
Secteur 18/Lac-Bouchette – Saint-François-de-Sales			
-Maternelle	15	11	
-Primaire	99	71	
-Secondaire	120	78	58

Sources : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et Commission scolaire du Pays-des-Bleuets, 2006.

Dans une perspective à plus long terme, il faudra éventuellement envisager l'utilisation de la formule d'écoles en réseau qui permet d'utiliser les nouvelles technologies (fibre optique, Internet, vidéoconférence) afin d'assurer la survie des écoles de villages tout en brisant l'isolement des communautés rurales. La présence de services de qualité est essentielle à leur survie. Quand on ferme l'école, le bureau de poste, le garage et l'épicerie suivent, et fatalement, les familles quittent une à une. Grâce à la technologie, on arrive à augmenter la qualité de vie des collectivités impliquées. Cette formule peut s'appliquer également aux écoles de quartier, tant au niveau secondaire que primaire.

8.5 Les services culturel, de loisir et de sport

L'ensemble des municipalités possède une bibliothèque. Les municipalités rurales sont affiliées au réseau des bibliothèques publiques du Québec, alors que Roberval et Saint-Félicien font partie du réseau des bibliothèques publiques du Saguenay-Lac-Saint-Jean qui regroupe l'ensemble des villes de la région. En ce qui a trait aux équipements culturels, la MRC dénombre cinq salles de spectacles, pour la plupart situées dans des établissements scolaires, ainsi que deux cinémas de moyenne dimension.

La plupart des municipalités possèdent des équipements de loisirs : centre communautaire, terrain de balle et patinoire. D'autres ont des équipements additionnels tels terrains de tennis, de soccer, gymnase

dans les écoles, piscine, etc. Cinq arénas se trouvent dans les municipalités de La Doré, Saint-Félicien, Roberval, Chambord et Lac-Bouchette, dont deux ont une glace artificielle (Roberval et Saint-Félicien). On retrouve également, dans certaines municipalités, une maison de jeunes.

8.6 Les équipements et infrastructures d'utilité publique

Plusieurs services essentiels sont fournis par le palier municipal ou la MRC tels que aqueduc et égout, site d'enfouissement, sécurité incendie. Dans le cas du service incendie, il y a eu une délégation de compétences de la part des municipalités rurales à l'intention des deux villes. Il faut souligner, en ce qui concerne la sécurité incendie, l'âge avancé de plusieurs véhicules d'intervention, dont certains ont plus de 30 ans d'usage.

Tableau 8.5 : Les équipements et infrastructures d'utilité publique

Localisation	Description
Chambord	Gare passagers
Roberval	Aéroport de Roberval Centre de tri du Domaine-du-Roy
Saint-Félicien	Aéroport Dolbeau-Saint-Félicien (intermunicipal)
MRC	Sécurité incendie (casernes) Équipements de désincarcération (Saint-Félicien et Roberval) Transport adapté (Roberval, Saint-Félicien)

Source : MRC du Domaine-du-Roy, Schéma de couverture de risques en sécurité incendie, 2005.

Toutes les municipalités possèdent un réseau d'aqueduc et leur capacité d'approvisionnement totale permet de desservir 28 934 personnes. Quelques municipalités ont une certaine marge de manœuvre en termes de personnes additionnelles pouvant être raccordées au réseau si l'on tient compte seulement de leur population actuelle. Toutefois, cette marge peut fortement varier selon le type d'entreprises et leur besoin en eau traitée.

En ce qui a trait au traitement des eaux usées, seule la municipalité de Saint-André n'est pas dotée d'un système de traitement; un projet est cependant en développement. Toutes les autres municipalités ont des étangs d'aération et desservent 27 269 personnes, ce qui équivaut à près de 84 % de la population de la MRC.

Enfin, on retrouve sur le territoire de la MRC quatre postes de transformation appartenant à Hydro-Québec, deux postes privés et un en voie de réalisation, ainsi que 15 lignes de transport d'énergie d'Hydro-Québec.

Tableau 8.6 : Les équipements en eau potable et de traitement des eaux usées

Municipalité	Eau potable			Eaux usées	
	Alimentation	Réservoir	Personne desservie	Traitement	Personne desservie
Chambord	Souterraine	700 m ³	1 402	Étangs aérés	1 410
La Doré	Souterraine	1 617 m ³	1 700	Étangs aérés	1 628
Lac-Bouchette	Souterraine	2 250 m ³	875	Étangs aérés	1 300
Roberval	Lac	8 000 m ³	11 800	Étangs aérés	10 200
Saint-André	Souterraine	440 m ³	350	Aucun	n/a
Sainte-Hedwidge	Souterraine	340 m ³	720	Étangs aérés	714
Saint-Félicien	Souterraine	6 000 m ³	8 787	Étangs aérés	9 750
Saint-Méthode	Souterraine	530 m ³		Étangs aérés	355
Saint-François-de-Sales	Souterraine	624 m ³	800	Étangs aérés	692
Saint-Prime	Souterraine	980 m ³	2 500	Étangs aérés	1 220
Total MRC			28 934		27 269

Sources : Ministère des Affaires municipales et des Régions, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et municipalités, 2006.

Au cours des prochaines années, les municipalités risquent de devoir se questionner par rapport à la réfection de leur réseau d'aqueduc et d'égout, à la mise en œuvre des planifications en cours relativement au futur des aéroports de Roberval et de Dolbeau–Saint-Félicien, etc. Il faudra également améliorer le taux de réussite concernant la récupération et le recyclage des matières résiduelles en collaboration avec la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean.

8.7 Les services administratifs et gouvernementaux

Les villes de Roberval et Saint-Félicien regroupent de nombreux services gouvernementaux tels que la CSST, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (gestion du territoire, le Forestier en chef, Forêt Québec), le ministère des Transports, la Direction de la santé publique, le ministère de la Justice, le ministère de la Sécurité publique, la Régie du logement, la SOPFEU, le Centre local d'emploi, etc.

On retrouve également plusieurs services offerts par le gouvernement fédéral tels que la Société d'aide au développement des collectivités (SADC), le ministère des Ressources humaines et du Développement social ainsi que les bureaux de Postes Canada. Ceux-ci sont majoritairement présents à Roberval, mais au cours des dernières années le nombre d'emplois ainsi que le niveau de service ont considérablement diminué, et le maintien de plusieurs d'entre eux demeure toujours à risque (ex. : agriculture, centre de détention, ressources naturelles).

8.8 Les permis de construction

Avant de parler de la problématique de l'étalement urbain, il importe de regarder la situation quant à la délivrance des permis de construction et de voir où ceux-ci ont été émis au cours des dernières décennies. Par la suite, il sera possible d'analyser les impacts de cette problématique sur l'organisation et la structuration du territoire dans le cadre de la délimitation des périmètres d'urbanisation.

En ce qui concerne le nombre de permis délivré pour de nouvelles constructions, il y a eu, entre 2005 et 2009, un total de 506 permis pour l'ensemble de la MRC, alors que l'on constate que ce nombre est en augmentation depuis 2005.

Tableau 8.7 : Les nouvelles constructions (2005-2009)

Année	Construction principale à l'intérieur du P.U.	Construction principale à l'extérieur du P.U.	Total
2005	39	43	82
2006	37	38	75
2007	53	46	99
2008	57	64	121
2009	57	54	111
Total	243	245	488

Source : Compilation des permis, MRC du Domaine-du-Roy, 2010

Ce sont donc 243 permis qui ont été délivrés dans l'ensemble des municipalités de la MRC pour des constructions résidentielles. Évidemment, la vaste majorité de ces permis se retrouvent à l'intérieur des villes de Roberval et de Saint-Félicien, et ont été émis pour des constructions à l'intérieur des périmètres d'urbanisation. Pour des municipalités comme Chambord ou Saint-Prime, la proportion de permis délivrés à l'intérieur du périmètre d'urbanisation est relativement semblable à celle pour les permis hors du périmètre, alors qu'une municipalité comme Lac-Bouchette émet presque la totalité de ses permis hors du noyau urbain municipal.

Notons que des 245 permis délivrés hors du périmètre d'urbanisation, près de 80 % l'ont été à des fins de villégiature personnelle. De manière générale, on peut retenir qu'en excluant les permis pour des constructions reliées à la villégiature, le nombre de permis délivré hors des périmètres d'urbanisation représente 21 % du nombre total des permis émis par les municipalités.

8.9 La problématique de l'étalement urbain

Au cours des dernières décennies, bien qu'on ne veuille pas l'admettre, le phénomène de l'étalement urbain a touché autant les municipalités urbaines que rurales et il ne se limite pas qu'aux grandes agglomérations. La forme variant selon chaque milieu, l'étalement urbain s'exprime de diverses façons, soit le développement linéaire le long des principaux axes routiers (résidences, commerces, industries),

la création d'îlots résidentiels isolés et en dehors des noyaux urbains et la transformation de zones de villégiature en secteur de résidences permanentes.

Le développement linéaire consomme énormément d'espace, souvent au détriment de bonnes terres agricoles. De nouveaux secteurs résidentiels ont été ouverts, plus souvent en l'absence d'une évaluation adéquate de leur impact sur l'ensemble de la structure urbaine d'une municipalité, sur l'activité économique ainsi que sur les coûts directs et indirects des services qu'ils nécessitent. L'implantation aléatoire de différents projets, occasionnée à des degrés divers par la dualité entre le concept de la concentration urbaine et celui de l'étalement de ses fonctions, crée des impacts négatifs sur les équipements et infrastructures. Les gens sont à la recherche de plus d'espace à moindre coût, mais sans vraiment considérer quels sont les vrais coûts individuels et collectifs devant être assumés.

On assiste à un phénomène de déplacement des fonctions urbaines (résidentielle, commerciale, institutionnelle et industrielle) vers la périphérie des périmètres urbains. Ce phénomène est surtout ressenti dans les municipalités rurales, mais également dans les plus grandes municipalités. Dans la MRC, pour la période de 2005 à 2009, c'est près de 51 % des nouvelles constructions principales qui ont été réalisées à l'extérieur des périmètres urbains des municipalités.

Une très grande majorité (80 %) de ces constructions est située dans des zones de villégiature, en bordure du lac Saint-Jean ou d'autres plans d'eau. Toutefois, ce débordement progressif des fonctions urbaines à l'extérieur des périmètres d'urbanisation amène certaines problématiques, dont la cohabitation entre le développement agricole et non agricole, la déstructuration de certaines parties du milieu agricole homogène et dynamique ainsi que des dépenses supplémentaires aux municipalités pour l'entretien des infrastructures et des services.

8.9.1 Les impacts de l'étalement urbain sur les équipements et les infrastructures

De manière générale, cette forme de répartition de la population et la faible densité d'occupation et des activités sur le territoire, en plus d'entraîner le gaspillage des ressources tels le sol et l'énergie, amène une densité d'occupation très faible ainsi que l'étirement des services d'aqueduc et d'égout, ce qui rend difficile la consolidation du tissu urbain, la rentabilisation des équipements et infrastructures municipales ainsi que la multiplication des déplacements.

Une trop faible densité ne permet pas de rentabiliser les infrastructures d'aqueduc et d'égout. La capacité de desserte d'un réseau maillé est nettement supérieure à un réseau dendritique (linéaire). À titre d'exemple, un réseau maillé, sans protection incendie, constitué d'une conduite de 100 mm (4 po) peut desservir un village d'environ 1 000 personnes, alors qu'un réseau dendritique situé le long d'un rang peut nécessiter des conduites de 250 mm (10 po) pour une desserte en eau moindre.

Le réseau maillé est plus flexible lorsque l'on veut desservir de nouveaux territoires. La baisse de pression en cas d'incendie ou autre est plus faible et moins étendue dans un réseau maillé que dendritique. Un autre aspect à considérer dans le cas d'un réseau dendritique est que celui-ci comprend également un certain nombre de culs-de-sac où l'eau peut stagner, ce qui a pour effet de détériorer la qualité de l'eau (odeur, goût, coloration, bactérie).

8.9.2 Les impacts sur la structure commerciale

L'implantation des commerces à la périphérie des villes ou villages a pour conséquence que le noyau du village ou le centre-ville périclité, que les commerces de proximité ferment les uns après les autres au détriment des centres commerciaux ou des commerces à grande surface.

Les centres-villes des deux principales villes de la MRC sont beaucoup moins fréquentés que par le passé. L'état dans lequel ils se trouvent est regrettable, d'autant plus qu'ils reflètent une grande partie de l'histoire et du patrimoine de la municipalité. La construction des centres commerciaux en périphérie et, plus récemment, l'ouverture de nouveaux secteurs commerciaux (Maxi à Roberval et IGA à Saint-Félicien) ont contribué à la dévitalisation des centres-villes des deux principales villes de la MRC. Ces secteurs se retrouvent abandonnés par la population qui fréquente désormais les autres pôles commerciaux, plus attrayants semble-t-il, et où l'accès automobile est plus facile en raison des aires de stationnements offerts.

Également, pour certaines municipalités rurales, un déplacement de la fonction commerciale liée aux commerces routiers a été observé au cours des dernières décennies vers les extrémités des noyaux urbains. Ce phénomène a particulièrement marqué la municipalité de Saint-Prime.

Il ne faut pas nier que dans les municipalités rurales, le déclin démographique observé a eu des répercussions importantes sur la structure commerciale de base. En conséquence, certains commerces ont fermé leurs portes, faute d'une masse critique qui leur aurait permis de générer assez de profits pour demeurer en opération.

Autre aspect non négligeable de la problématique, la circulation de transit pose des inconvénients pour les résidents du boulevard Marcotte à Roberval, les secteurs centraux de Saint-Prime et de La Doré et, dans une moindre mesure, celui de Chambord. Cette réalité rend les secteurs centraux plus bruyants et beaucoup plus dangereux à la circulation des piétons et des cyclistes désirant les emprunter.

Quelles sont les explications à la base de ce phénomène? Pour les commerces, la recherche de la visibilité doit primer, alors que pour les industries, cela s'explique par la facilité d'accès au réseau routier, tandis que pour les propriétaires de résidences, c'est le moindre coût du terrain et des taxes municipales qui l'emporte³⁸. Chacun a donc ses propres raisons justifiant son choix. Les municipalités répondent à la demande sans vraiment en évaluer les impacts sur la structure d'organisation territoriale, les services municipaux, les services publics, l'environnement, etc.

8.9.3 Les impacts sur les services publics

Ce phénomène a également pour effet de demander une offre supplémentaire en services municipaux ou autres (aqueduc, égout, ordures, sécurité incendie, transport scolaire, etc.). Étant donné le fait qu'une importante part des nouvelles constructions se sont établies à l'extérieur des périmètres d'urbanisation, il en a résulté une augmentation des coûts pour la fourniture des services publics, de même qu'une difficulté pour certaines municipalités de rentabiliser les infrastructures qu'elles ont

³⁸ Les propriétaires de résidences isolées oublient qu'ils doivent très souvent posséder une seconde automobile, que les déplacements seront plus nombreux, que la résidence doit être équipée d'un puits artésien et d'une installation pour le traitement des eaux usées, et qu'à l'adolescence, les enfants auront probablement « besoin » de leur propre automobile.

prises en place dans de nouveaux développements résidentiels à l'intérieur de leur noyau urbain afin d'accueillir de nouveaux résidents.

La mutation des résidences saisonnières en résidences permanentes dans les secteurs de villégiature vient accentuer cette problématique. Cette conversion amène les résidents de ces secteurs de villégiature à demander le même niveau de services municipaux que l'on retrouve dans les périmètres d'urbanisation.

8.9.4 Les impacts sur l'environnement

L'implantation de nombreuses résidences ou de commerces à la périphérie des milieux bâtis amène un plus grand nombre de déplacements ainsi qu'une plus grande utilisation de l'automobile et d'énergie. Les zones de villégiature sont pour la plupart éloignées des noyaux urbains et leur transformation en lieu de résidence permanente participent également à ce phénomène. Tous ces déplacements nuisent à l'environnement naturel et augmentent les émissions de gaz à effet de serre, ce qui favorise le réchauffement climatique et entraîne par ailleurs des pollutions atmosphériques et sonores accrues.

8.9.5 Les impacts sur les paysages

Un bon exemple d'impact environnemental sur le milieu naturel et bâti amené par l'étalement urbain est le laisser-aller en terme paysager des entrées des municipalités. Premier contact des visiteurs sillonnant le réseau routier, les abords des villes et villages sont souvent un amalgame de plusieurs usages et constructions, passant de l'architecture hétéroclite, à l'usage de matériaux discordants, à un affichage criant et disproportionné, à un aménagement paysager inexistant et à de l'entreposage agressant sans aucun respect de l'environnement visuel.

La laideur fait partie des mœurs et les gens deviennent insensibles à la mauvaise qualité de leur environnement visuel. Des interventions importantes devront être faites en collaboration avec les propriétaires des immeubles commerciaux, il en va de la réussite de vouloir vendre la MRC au plan touristique ainsi que de la qualité du cadre de vie de chaque communauté.

8.9.6 Les impacts sur la sécurité des personnes

Cependant, les coûts de l'étalement urbain ne sont pas seulement de nature monétaire, mais également sociale, dans la mesure où l'implantation en bordure du réseau routier supérieur peut contribuer à augmenter les risques d'accident reliés à une prolifération des accès le long d'un tronçon donné³⁹.

³⁹ D'ailleurs, une analyse effectuée par le Service d'aménagement de la MRC, au milieu des années 1990, a permis d'établir une étroite corrélation entre le nombre d'entrées privées et le nombre d'accidents. Plus le nombre d'entrées est élevé, plus le nombre d'accidents est important. En milieu rural, les secteurs identifiés comme étant les plus problématiques étaient tous situés sur la route 169 (Anse de Roberval, section entre Roberval/Saint-Prime et Saint-Prime/Saint-Félicien, section entre le noyau urbain de Saint-Félicien et l'intersection du rang II). En plus des accidents pouvant être causés par une prolifération des accès privés au réseau routier, il en résulte souvent des frais reliés aux améliorations devant être apportées aux routes (élargissement de la voie, voie de contournement, etc.).

8.9.7 Les impacts sur le milieu agricole

Dans une certaine mesure, le phénomène de l'étalement urbain pose le problème de la destruction et la déstructuration du milieu agricole. L'implantation de résidences, de commerces et d'entreprises liés aux transports ici et là le long de la route 169, entre les municipalités de Roberval et de Saint-Félicien, a eu pour effet l'abandon de pratiques agricoles sur des surfaces ayant un bon potentiel agricole et en culture. Ces parcelles ont été subdivisées, si bien que toute opération de remembrement devient impossible. En somme, le tissu agricole original, situé de chaque côté de la route 169, est complètement déstructuré.

De plus, la demande pour de nouveaux terrains à des fins de villégiature se fera presque toujours dans le territoire agricole puisque la quasi-totalité des terrains disponibles se situe en zone agricole et représente un potentiel de conflits de cohabitation (odeur, épandage d'herbicide ou d'insecticide, distances séparatrices plus contraignantes pour les agriculteurs, etc.).

Étant donné l'espace toujours disponible à l'intérieur des périmètres d'urbanisation et des coûts qu'entraîne le développement à l'extérieur de ceux-ci, les municipalités devront, avec leur outil de planification, freiner ce genre de développement, le tout dans l'optique de respecter les orientations gouvernementales en matière de gestion de l'urbanisation.

8.9.8 Les impacts sur les transports individuels ou collectifs

On enregistre également un accroissement des besoins de déplacements pour des clientèles particulières tels le transport adapté, le transport scolaire et la clientèle à mobilité réduite. Le transport scolaire est un indicateur significatif de ce phénomène. Le volume de la clientèle scolaire demeure stable ou diminue, mais les distances parcourues se sont allongées au cours des dernières décennies. La dispersion et la trop faible densité d'occupation du territoire rendent presque utopique d'envisager une quelconque forme de transport en commun.

La dispersion de la population et les plus grands territoires à desservir ne sont pas sans impacts sur les services publics offerts et les coûts inhérents tels les services incendie, la sécurité publique, le déneigement, le service postal, etc. Les organismes publics ou privés ont donc tendance à réagir en diminuant la qualité et la quantité des services tout en augmentant les coûts. En conséquence, on retrouve de plus en plus en milieu rural des boîtes postales ainsi que des caisses populaires fermant leur point de service pour les remplacer par des guichets automatiques, ce qui n'est pas toujours accessible à une clientèle vieillissante ou moins fortunée, ne possédant pas d'automobile, ou encore n'étant pas familière avec l'informatique et les services offerts sur Internet.

L'augmentation de la circulation ainsi que la navette entre le lieu de résidence, le travail et le centre commercial de produits de consommation créent des impacts sur le réseau routier. Les municipalités et le ministère des Transports sont alors confrontés à des demandes d'amélioration du réseau routier afin d'augmenter la « rapidité » des déplacements. La création de boulevards urbains, qui en principe doit résoudre ce problème, ne le résout toujours pas. Trop souvent, cela a pour conséquence d'augmenter la vitesse et de diminuer la sécurité sur le réseau routier.

La prolifération des accès directs des commerces sur le réseau routier amène également les municipalités à multiplier les contrôles (accès et sorties) au réseau routier par la mise en place de feux

de circulation ou de panneaux d'arrêt, ce qui vient à l'encontre des objectifs de fluidité préalablement poursuivis. Cet aspect est particulièrement lourd à supporter par les résidants dont les propriétés sont contiguës au réseau routier. Là où il y a beaucoup de camionnage, il y a multiplication des arrêts et départs qui eux, engendrent trop souvent l'utilisation des freins à moteur, le bruit, la pollution de l'air, la baisse du niveau de sécurité, le ralentissement de la circulation, etc.

8.10 Le vieillissement de la population et l'habitat

Selon les données de Statistique Canada, le taux de propriété atteint son maximum chez les personnes âgées de 55 à 64 ans, mais il chute sérieusement après 75 ans, puisque par la suite, ils deviennent majoritairement locataires. Le phénomène est également plus important chez les femmes que chez les hommes. Mentionnons également que plus ils avancent en âge, plus leurs revenus tendent à diminuer.

Dans les municipalités situées hors des grands centres urbains, les logements à prix moyen ou modique demeurent une denrée rare. Selon le sommaire du rôle d'évaluation, il y aurait pour l'ensemble de la MRC, un total de 8 975 unités d'évaluation comptant un logement ou plus. De ce nombre, les logements locatifs (plus de deux unités par bâtiment) regroupent un total de 471 immeubles, ce qui représente 5,2 % de l'ensemble des immeubles situés sur le territoire de la MRC, ceux-ci étant surtout localisés dans les villes de Saint-Félicien et Roberval. Au cours des prochaines années, il y aura donc un important besoin à combler dans le domaine du logement locatif.

Tableau 8.8 : Les classes de logements sur le territoire de la MRC

Nombre de logements	8 975
1 (condominium)	87
1 (sauf condominium)	7 531
2	873
3	205
4	160
5	27
6 à 9	59
10 à 19	24
20 à 29	5
30 à 49	3
50 à 99	1

Source : Sommaire du rôle d'évaluation, 2011.

Il a été estimé qu'au Québec, 4,2 % de la proportion des personnes âgées de 65 ans et plus résidaient dans les centres hospitaliers de soins de longue durée (CHSLD)⁴⁰, ces ressources s'adressant à des personnes en très forte perte d'autonomie. Il faudra envisager l'émergence de plusieurs autres solutions d'hébergement. La majorité des ménages choisissant de demeurer dans leur résidence, certains aménagements au logis seront requis tels que l'adaptation des locaux, la rénovation des pièces et des entrées, les services à domicile, etc.

⁴⁰ Ministère des Affaires municipales et des Régions, Les effets du vieillissement de la population québécoise sur la gestion des affaires municipales et des services municipaux, 2004, p. 61.

D'autres formules résidentielles permettront également de répondre aux besoins diversifiés des personnes âgées, selon leur niveau de revenu ou d'autonomie, telles que la maison intergénérationnelle, l'habitation partagée, l'appartement en copropriété, la coopérative à capitalisation, le centre public sans service (HLM), le centre privé avec services (préparation des repas, entretien ménager, activités sociales et loisirs) et le centre privé avec services spécialisés.

Plusieurs personnes âgées envisageront ou devront quitter leur résidence, ce qui éventuellement mettra sur le marché un plus grand nombre d'unités de logement. Leur nombre deviendra alors supérieur à la demande et aura peut-être comme conséquence une baisse de la valeur foncière de l'ensemble du parc immobilier des résidences.

Dans quel état seront ces logements? Il faut souligner que d'ici 20 ans, les personnes de 65 ans et plus représenteront environ 25 % de la population de la MRC. De plus, la demande en nouveaux logements résidentiels de type unifamilial pourrait considérablement diminuer.

En 2006, pour l'ensemble de la MRC, la part de logements locatifs s'établissait à 29 % du nombre total de logements. Ceux-ci étaient occupés principalement par des ménages monoparentaux ou encore par de jeunes couples. Il va sans dire qu'avec l'augmentation du nombre de personnes âgées, il faudra procéder à la construction de nouveaux logements locatifs afin de répondre à la demande des personnes incapables d'entretenir leur résidence ou désireuses de se libérer des tracas liés à cet entretien, ou encore à celles qui aimeront mieux devenir locataires en raison des coûts reliés à la restauration de leur résidence.

Tableau 8.9 : Le nombre de logements locatifs, 2006

Municipalité	Nombre total de logements	Propriétaire	Locataire	% de locataire
Chambord	720	585	135	18,9
La Doré	600	505	95	15,8
Lac-Bouchette	585	460	125	21,4
Roberval	4 545	2 865	1 680	37,0
Saint-André	195	175	20	11,4
Sainte-Hedwidge	365	265	100	27,4
Saint-Félicien	4 405	3 095	1 310	29,7
Saint-François-de-Sales	285	205	80	28,1
Saint-Prime	1 020	830	190	18,6
MRC du Domaine-du-Roy	12 720	8 985	3 735	29,3

Source : Statistique Canada, Recensement 2006.

On constate, en ce qui concerne le logement locatif, que l'offre est très faible dans les municipalités rurales. Il faudra pourvoir à satisfaire à une plus forte demande, sinon l'exode des personnes âgées viendra accentuer la diminution de la population de ces communautés. Actuellement, les immeubles locatifs les plus « populaires » sont surtout constitués d'unités de trois ou quatre logements. Quant à la construction de nouveaux immeubles à logements, il faudra revoir cette formule, car les personnes âgées recherchent des immeubles pourvus de nombreux services, ce que ne peuvent offrir ces petits immeubles. La taille requise afin d'assurer la rentabilité des immeubles avec services est d'environ 20 unités.

Tableau 8.10 : Le nombre d'immeubles à logement, 2011

Municipalité	Nombre d'immeubles et d'unités par immeuble				
	(3)	(4)	(5)	(6 à 9)	(10 et +)
Chambord	7	5	1	3	0
La Doré	8	0	2	2	1
Lac-Bouchette	6	3	1	2	0
Roberval	93	87	15	25	16
Saint-André	1	1	0	0	0
Sainte-Hedwidge	3	3	1	0	0
Saint-Félicien	71	44	6	25	14
Saint-François-de-Sales	5	4	0	1	0
Saint-Prime	11	13	1	1	1
MRC du Domaine-du-Roy	205	160	22	59	32

Source : MRC du Domaine-du-Roy, Rôle d'évaluation 2011

8.10.1 Le vieillissement de la population et les services municipaux

En raison de leur sentiment d'appartenance, les personnes âgées désirent demeurer le plus longtemps possible dans leur quartier où elles se sont tissé un réseau qui offre sécurité, entraide et socialisation. Il faudra que les municipalités interviennent afin d'offrir des services permettant de maintenir ces sentiments de sécurité (ex. : déneigement des trottoirs, éclairage) tout en maintenant ou en améliorant la qualité du cadre de vie (ex. : tranquillité, proximité des services, environnement agréable et de qualité, etc.).

Il faudra également tenir compte du fait que les revenus des personnes âgées diminuent. Par conséquent, le compte de taxes devra demeurer acceptable ou supportable, sinon les propriétaires occupants se verront dans l'obligation de vendre leur maison.

Dans ce contexte, les municipalités devront prévoir pour le futur. Quel est l'état des infrastructures municipales (aqueduc, égout, rue)? Avons-nous un programme d'intervention à court, moyen et long terme? Peut-on continuer à planifier seulement pour une réélection? Sera-t-il normal que les ressources humaines aillent en augmentant plutôt qu'en diminuant en raison des nouveaux services (soins à domicile) devant être offerts à une population plus âgée? A-t-on l'intention de se doter d'une réserve financière afin de pallier à tous ces besoins⁴¹? Voilà autant de pistes de réflexion devant être abordées.

8.10.2 Le vieillissement de la population et les loisirs

Les personnes de plus de 60 ans optent pour un chez-soi confortable. Ce désir a une incidence sur la pratique d'activités de loisir, qu'elles soient physiques et de plein air, socioéducatives, scientifiques ou culturelles. Mais lorsqu'elles atteignent l'âge de 75 ans, les personnes limitent leurs déplacements, d'où l'importance d'offrir un service de transport adapté et de maintenir des services de loisir à proximité des lieux de résidences des aînés.

⁴¹ Dans ce domaine, les pouvoirs habilitants se trouvent à l'article 1094.1 du Code municipal du Québec et à l'article 569.1 de la Loi sur les cités et villes.

La majorité des équipements de loisir appartiennent aux municipalités et aux commissions scolaires, que ce soit des équipements culturels (salles de spectacles, salles d'exposition, bibliothèques, ateliers d'art, etc.) ou des équipements sportifs (piscine, aréna, gymnase, salle de curling, parcs, sentiers de randonnées pédestres, sentiers de randonnée à ski, sentiers de raquettes, pistes cyclables, terrains de tennis, terrains de pétanque, etc.). Il y a également des équipements de loisir de propriété privée tels que salles de quilles, cinémas, billards, salles de musculation, etc. Ceux-ci devraient être plus facilement accessibles le jour et des moniteurs ou monitrices devraient être mis à la disposition de cette importante clientèle, et cela, à un prix abordable.

De nouveaux services devront être offerts par la collectivité, avec l'aide des commissions scolaires et de jeunes animateurs en loisirs municipaux (récréologues ou techniciens en loisirs), dans le but de favoriser l'activité physique, plus particulièrement durant la période hivernale. Il faudra même aller dans les résidences pour personnes âgées afin de s'assurer qu'elles soient encore actives, puisqu'il est prouvé que l'activité physique contribue de diverses manières à enrichir la qualité de vie en diminuant le stress et les symptômes dépressifs, ainsi qu'en améliorant la mobilité, l'image de soi et les activités intellectuelles, etc.

8.11 Les nouvelles façons de faire et l'aménagement urbain

Il est important de tenter de redynamiser les centres-villes et les secteurs centraux en ramenant une trame commerciale dans ces secteurs et en procédant à leur revitalisation pour leur redonner un cachet et une ambiance propices au renouveau urbain. Les municipalités se sont mises en mode réaction au cours des dernières années par la réalisation d'interventions prônant la revitalisation de leur centre-ville. Certains efforts d'aménagement ont été réalisés autant à Roberval (enfouissement des fils) qu'à Saint-Félicien (programme de rénovation des bâtiments). Plus qu'une simple concentration de commerces et de services, les centres-villes traditionnels représentent un riche milieu patrimonial et historique aménagé à une échelle humaine offrant une ambiance chaleureuse et conviviale.

Il faudra repenser les façons de faire des municipalités et choisir entre le laisser-faire ou orienter l'aménagement et le développement en fonction du présent et du futur prévisible. À titre d'exemple, les personnes âgées tout comme les jeunes familles moins fortunées, qui n'ont plus de permis de conduire ou ne possèdent pas d'automobile, privilégient la localisation de leur logement dans les centres-villes ou les centres des villages afin de se rapprocher des services de base tels que l'épicerie, la quincaillerie, la clinique médicale, la pharmacie, l'église, le centre communautaire, etc. En l'absence de ces services, ces personnes quitteront leur quartier, leur village ou encore leur ville.

Quant à la localisation de certains commerces ou services, les membres des conseils municipaux devront faire des choix en tenant compte de la problématique de la qualité du milieu de vie et de l'existence des services de proximité. La localisation d'un dépanneur multifonctionnel (poste d'essence, bureau de poste, épicerie, comptoir d'aliments frais, etc.) à la périphérie du village a pour conséquences de multiplier les déplacements en auto tout en mettant en péril l'existence de plusieurs petits commerces de proximité situés au centre du village. Il faudra envisager, dans les petites municipalités rurales, et dans un futur plus ou moins rapproché, la création d'un dépanneur coopératif avec la collaboration de la municipalité qui pourrait mettre des locaux à la disposition de ses citoyens.

8.11.1 L'aménagement du cadre de vie

La beauté et la qualité de l'environnement naturel et bâti sont des aspects importants du cadre de vie des citoyens. Lorsqu'on parle de la qualité du cadre de vie, on fait référence à plusieurs éléments tels que l'architecture des édifices publics, des bâtiments commerciaux, l'affichage, l'homogénéité des paysages en milieu urbain ou rural, l'entreposage extérieur, l'aménagement paysager, la présence d'arbres dans la trame urbaine ou dans le paysage rural, etc.

Trop souvent en milieu rural, l'architecture des bâtiments résidentiels et la forte densité d'occupation des rangs donnent l'impression de rues urbaines continues auxquelles s'ajoutent des activités ou des usages mal intégrés au milieu, soit des cours de rebuts, des commerces, de l'entreposage de machinerie abandonnée, de l'affichage disproportionné, etc.

En milieu urbain, dans les secteurs résidentiel, commercial ou industriel, on constate la présence de rues trop larges et asphaltées mur à mur pour faire place au stationnement sur rue ainsi que l'absence d'arbres et de terre-pleins centraux ou latéraux, avec gazon, dans le but de faciliter l'entretien de la chaussée, ce qui crée un milieu urbain de qualité esthétique médiocre. Les impératifs de la charrue l'emportent sur la recherche de la beauté ainsi que sur la qualité de l'environnement naturel et bâti. Est-ce normal?

La localisation de foyers pour personnes âgées à l'intérieur d'anciens hôtels ou motels, situés en périphérie, loin des services de proximité, est-elle faite en prenant en considération cette clientèle particulière en perte d'autonomie ou seulement à partir de la perspective du propriétaire dont l'entreprise n'était plus rentable?

Chez les jeunes familles ou chez les personnes âgées, le sentiment de sécurité est une composante importante de leur qualité de vie. Les rues et ruelles ainsi que les parcs et places publiques sont des lieux importants pour eux. L'éclairage de ces lieux doit favoriser leur utilisation, puisque ces usagers attribuent une grande part de leur sécurité à l'éclairage. L'allongement de la durée des feux pour piétons ainsi que la signalisation et le respect des passages pour piétons sont d'autres éléments importants en lien avec la sécurité des personnes.

L'entretien des rues ne devrait pas être fait uniquement en fonction de l'automobile. Chaque saison amène ses problèmes particuliers. En hiver, l'entretien des trottoirs devrait être aussi prioritaire que celui des rues. L'accumulation de neige, les alternances de froid et de redoux transforment les rues et les trottoirs en mares d'eau ou en patinoire. Craignant les chutes et les risques de blessures ou d'éclaboussures, plusieurs personnes se sentent en danger et n'osent pas se déplacer dans leur milieu, restreignant ainsi leurs activités.

8.11.2 La planification à l'intérieur des périmètres d'urbanisation

Plusieurs problématiques en lien avec la planification des périmètres d'urbanisation des municipalités sont présentes sur le territoire de la MRC. Conséquemment au faible développement résidentiel que connaissent certaines municipalités, celles-ci dérogent à leur planification de développement de leur périmètre urbain et permettent l'implantation de nouvelles résidences à l'extérieur du périmètre. De plus, pour certaines municipalités, l'absence d'une réserve foncière à des fins résidentielles à l'intérieur

de leur périmètre d'urbanisation fait en sorte que le développement résidentiel devient tributaire de promoteurs privés.

En ce qui a trait aux commerces, l'implantation de ceux-ci en périphérie des noyaux urbains, en particulier aux abords du réseau routier supérieur, nuit au développement des noyaux centraux des municipalités et amène une diminution de la fonctionnalité des routes, avec les conséquences inhérentes qui s'ensuivent (augmentation des accidents, etc.). Enfin, certains secteurs centraux sont aux prises avec une problématique de manque de stationnements, limitant l'achalandage pour les commerces de détail du secteur et contribuant au déplacement des fonctions commerciales en périphérie du noyau urbain, là où l'espace disponible permet d'accueillir convenablement la clientèle.

8.12 La dévitalisation des milieux ruraux

La population de plusieurs municipalités est en constant déclin depuis les 20 dernières années. Cette tendance lourde se fait sentir en particulier dans les municipalités rurales, là où le niveau de services est minimal. L'exode des jeunes et le déplacement de la population vers les municipalités urbaines entraînent donc une dévitalisation des milieux ruraux, autrefois dynamiques économiquement, ainsi que la dégradation du milieu bâti.

Cette dévitalisation des milieux ruraux soulève la problématique du niveau des services publics municipaux consentis. Actuellement, pour plusieurs municipalités, l'exercice annuel des orientations budgétaires est rendu de plus en plus pénible. Lors de cet exercice, le même questionnement refait surface : comment puis-je offrir des services de qualité et adéquats à ma population sans augmenter le fardeau fiscal de mes concitoyens? Pour plusieurs citoyens, le niveau garanti de services et leurs coûts conditionnent leur choix de rester ou non dans leur milieu de vie d'origine.

Il s'agit en quelque sorte d'un cercle vicieux dans lequel moins de population signifie moins de services, ce qui entraîne moins de population. Ainsi, il est primordial de fournir, dans les petites municipalités, des services adéquats à la vie quotidienne afin d'améliorer la qualité de vie de ces milieux tout en assurant une certaine rétention de la population.

De même, il importe de miser sur une occupation dynamique du territoire afin de revitaliser les communautés rurales aux prises avec une problématique de dévitalisation. Il ne s'agit pas seulement d'implanter des résidences et du coup, des citoyens, dans les secteurs les moins densément peuplés, mais de le faire de manière cohérente et productive pour la communauté, dans la perspective de bien utiliser et mettre en valeur les différents potentiels qu'offre le territoire. Pensons, entre autres, à la remise en culture des terres agricoles abandonnées, à l'implantation de nouvelles familles, au développement des potentiels récréatifs à des fins touristiques, etc. En somme, l'occupation dynamique du territoire ne doit pas se résumer à permettre la dispersion de résidences en milieu agricole et forestier. La plus-value d'une occupation du territoire ne se détermine pas par une hausse de l'assiette foncière des municipalités, mais par une plus grande valeur ajoutée à la dynamique sociale et économique de la communauté.

Synthèse : La villégiature

- Dans plusieurs municipalités, la villégiature est une source de revenus très importante;
- De nombreux chalets sont transformés en résidences permanentes;
- La majorité des propriétaires proviennent de la MRC du Domaine-du-Roy;
- La forme actuelle de développement de la villégiature devient un handicap au point de vue touristique.

9 La villégiature

La municipalité de Lac-Bouchette compte le plus grand nombre de chalets ou de résidences secondaires avec 547, ce qui la place au premier rang des municipalités de la MRC quant au nombre de chalets. Pour leur part, les quatre municipalités ceinturant le lac Saint-Jean comptent 979 chalets, soit 48 % du total. En ce qui a trait à la valeur moyenne des immeubles, c'est dans les municipalités de Saint-Prime, Chambord et Saint-Félicien que celle-ci est la plus élevée puisqu'elle dépasse les 50 000 \$ (voir tableau 9.1).

9.1 L'importance économique de la villégiature

Entre 2006 et 2011, pour l'ensemble de la MRC, le nombre d'immeubles de villégiature inscrit au rôle d'évaluation est passé de 3 365 à 3 428 unités. En fait, cette stabilité relative s'explique par le fait que de nombreux immeubles sont désormais considérés comme immeuble résidentiel. Durant cette période, la valeur moyenne des constructions de villégiature du territoire passait de 28 189 \$ à plus de 44 000 \$, soit une importante augmentation de près de 57 %. En excluant le TNO Lac-Ashuapmushuan, cette hausse est encore plus marquée, soit 67 %.

Bien que non négligeable, la villégiature ne représente pas une source de revenus aussi importante que ce que l'on pourrait croire. En 2011, les chalets et les résidences de villégiature représentaient 8,7 % de l'ensemble de la valeur imposable de la MRC. Toutefois, pour certaines municipalités, la valeur de ces immeubles par rapport à l'assiette foncière était très significative, notamment pour des municipalités comme Sainte-Hedwidge, Chambord, Lac-Bouchette et Saint-François-de-Sales où cette activité représente entre 20 et 30 % du rôle d'évaluation.

Tableau 9.1 : La valeur des immeubles de villégiature, 2011

Municipalité	Nombre	Valeur totale (\$)	Valeur moyenne (\$)	Part du rôle (%)
Chambord	366	35 955 000	98 238	24,6
La Doré	78	2 145 500	27 506	3,6
Lac-Bouchette	536	14 715 100	27 454	22,7
Roberval	126	9 424 700	74 799	1,8
Saint-André	55	2 092 600	38 047	9,2
Sainte-Hedwidge	245	10 671 100	43 556	28,9
Saint-Félicien	334	33 436 100	100 108	5,0
Saint-François-de-Sales	134	5 093 100	38 008	18,2
Saint-Prime	116	8 102 200	69 847	5,5
TNO	1 438	29 896 700	20 790	64,5
MRC	3 428	151 532 100	44 204	8,7

Source : Sommaire du rôle d'évaluation, MRC du Domaine-du-Roy, 2011.

Dans le territoire non organisé, entre 2006 et 2011, le nombre de chalets est passé de 1 320 à 1 438 et la valeur moyenne a augmenté de 5 000 \$ en moyenne, jusqu'à dépasser le seuil de 20 000 \$.

9.2 La provenance des villégiateurs

Selon une étude réalisée par le Service de l'aménagement de la MRC à partir des données inscrites au rôle d'évaluation de chacune des municipalités, la majorité des propriétaires de résidences de villégiature demeuraient dans le territoire de la MRC.

L'analyse permet de constater que dans les municipalités de La Doré, Roberval et Saint-Félicien, la majorité des propriétaires de chalet proviennent de la municipalité même. Seules les municipalités de Chambord, Lac-Bouchette, Saint-André et Saint-François-de-Sales ont une majorité de propriétaires non résidents.

Les propriétaires provenant de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est comptent pour beaucoup, résidant surtout dans les villes d'Alma et Métabetchouan–Lac-à-la-Croix. La région du Saguenay est également fortement représentée parmi les propriétaires dans les municipalités de Chambord et Lac-Bouchette. Ces dernières municipalités sont celles dont le plus grand nombre de propriétaires proviennent de l'extérieur de la région avec respectivement 21 % et 25 %.

Tableau 9.2 : La provenance des propriétaires (%)

	Municipalité	Saint-Félicien	Roberval	Saint-Prime	MRC (reste)	MRC (Total)	Lac-Saint-Jean-Est	Maria-Chapdelaine	Saguenay	Reste en région	Extérieur région
Chambord	13	1	14	1	1	28	20	0	27	2	21
La Doré	46	23	3	5	0	76	3	3	6	1	10
Lac-Bouchette	12	2	7	0	7	28	25	0	19	3	25
Roberval	65	2	-	1	1	69	3	4	4	1	19
Saint-André	21	0	5	4	5	35	39	0	18	3	5
Sainte-Hedwidge	13	3	58	3	1	78	6	1	3	5	6
Saint-Félicien	52	-	1	2	1	56	2	22	5	0	15
Saint-François-de-Sales	13	3	9	1	4	30	38	0	15	1	18
Saint-Prime	37	17	25	-	4	83	0	3	3	3	10
Total de la MRC	26	3	14	1	3	48	15	5	13	2	17

Source : Rôles d'évaluation, MRC du Domaine-du-Roy, 2006

9.3 La forme du développement de la villégiature

Historiquement, le développement de la villégiature, particulièrement en bordure du lac Saint-Jean, s'est effectué de manière désordonnée, sans réelle planification, et cela, même en contravention des droits consentis à la compagnie Alcan en 1926, qui s'est vu attribuer un droit de baignade au pourtour de l'ensemble du lac. De nombreux villégiateurs se sont approprié des terrains sans en être vraiment les propriétaires, et cela, sans qu'aucune vérification de leur droit de propriété soit faite. Les nombreuses implantations ont formé graduellement, au cours des années, des concentrations de chalets ici et là.

Aujourd'hui, on observe de sérieuses carences sur le plan de l'aménagement dans les espaces limitrophes aux cours d'eau et aux lacs utilisés par la villégiature. La caractérisation de la villégiature effectuée en 2001 par le Service de l'aménagement de la MRC révèle plusieurs problématiques. Parmi celles-ci, il est noté que la majorité des terrains riverains au lac Saint-Jean sont de dimensions et de superficies inférieures aux normes minimales prescrites par la réglementation en vigueur dans les municipalités (4 000 m²), ce qui amène des conséquences, particulièrement en ce qui concerne les installations septiques. Maintes fois, en raison de l'espace restreint sur le terrain, il est très difficile de déterminer le système de traitement à utiliser, plusieurs installations étant également très rudimentaires (puisards sans champs d'épuration) et non conformes au règlement sur le traitement des eaux usées des résidences isolées. Dans d'autres cas, on peut observer plus d'un chalet ou encore des roulotte saisonnières qui sont branchées sur une même installation.

L'artificialisation des rives du lac Saint-Jean est la résultante d'une multitude d'interventions de nature anthropique⁴². Ainsi, la présence de chalets sur des terrains de petite superficie, le déboisement excessif de la bande riveraine, l'implantation de bâtiments trop près de l'eau, la réalisation d'ouvrages pour freiner l'ensablement des terrains, l'engazonnement des terrains sur les plages, les remblais et empiètements dans le littoral et enfin la mise en place de quais ou autres ouvrages empêchant la libre circulation de l'eau comptent parmi les interventions les plus recensées sur le territoire de la MRC du Domaine-du-Roy. Ces interventions provoquent une « artificialisation » malheureuse des berges, causant ainsi une dégradation marquée du milieu naturel.

Un autre aspect à souligner est l'absence d'intégration architecturale des bâtiments. Chaque bâtiment a son apparence (gabarit, ouverture, revêtement extérieur, etc.), si bien qu'on observe des ensembles disparates et bigarrés au plan esthétique. Le développement de la villégiature a fait en sorte que dans certains secteurs, toutes notions de protection, de conservation du milieu naturel et de mise en valeur des paysages ont été oubliées.

Le développement de la villégiature a amené la création d'une multitude de chemins privés se terminant en cul-de-sac ou encore des entrées charretières donnant directement sur la route 169. Les municipalités de Saint-Prime et Chambord sont particulièrement affectées par ces situations. Ces nombreux accès créent des zones de conflit et nuisent à la fluidité de la circulation sur le réseau routier supérieur.

Il faudra changer la forme actuelle du développement de la villégiature si l'on veut rendre accessibles les berges du lac Saint-Jean aux visiteurs et touristes. Au cours des dernières décennies, le développement s'est fait de manière linéaire, chacun désirant obtenir son petit coin de plage. Ce type de villégiature a créé une barrière infranchissable entre le lac et les visiteurs. Il faut rendre accessible le lac Saint-Jean et cela représente une des plus grandes lacunes de la MRC au point de vue touristique.

Il faudra donc envisager, dans certains secteurs stratégiques, la construction de minicomplexes hôteliers ou ministations de villégiature (locatives ou en copropriété), mais avec des espaces publics communs (plages, aires de jeux, volley-ball, etc.) à partager avec d'autres usagers. Les retombées économiques au pour la MRC seront donc plus importantes, puisque ces équipements pourront être loués en toutes saisons par les visiteurs. De plus, notons que ceux-ci dépensent beaucoup plus qu'un résident⁴³.

9.4 La cohabitation des usages

Avec les nombreuses contraintes qu'engendrent les activités agricoles (odeurs, bruit, etc.), la cohabitation avec la villégiature représente une problématique importante dans certaines municipalités. En effet, plusieurs chalets et résidences se trouvent en zone agricole. La présence de villégiateurs amène des pressions sur l'agriculture et les activités agricoles. Concernant cette dernière, la détermination des

⁴² En 2002, le ministère de l'Environnement du Québec s'est associé aux trois MRC (Domaine-du-Roy, Lac-Saint-Jean-Est et Maria-Chapdelaine) pour réaliser le « Portrait de l'artificialisation des rives du lac Saint-Jean par la villégiature ». Suite à ce portrait, les MRC devaient proposer un plan de gestion des rives. Le portrait, quant à lui, permet de quantifier le niveau d'artificialisation des berges selon les interventions les plus couramment pratiquées et dont fait état le présent chapitre du projet de schéma d'aménagement et de développement.

⁴³ Sur une base individuelle, la clientèle d'affaires dépense presque deux fois plus que celle d'agrément (283 \$ vs 160 \$). Quant aux gens en visite chez des parents ou amis, moins de 20 % d'entre eux dépensent plus de 200 \$ par voyage. Source : Statistique Canada. « Enquête sur les voyages des Canadiens », traitement spécial, 2004.

distances séparatrices relatives à la gestion des odeurs en milieu agricole (découlant de la loi 23) fait en sorte qu'il pourrait surgir des problèmes de cohabitation entre certains producteurs et les villégiateurs en ce qui a trait à l'épandage des fumiers et lisiers à proximité de secteurs de villégiature.

De plus, la forte demande de terrains à des fins de villégiature ainsi que l'intérêt de la part des municipalités à voir augmenter leur assiette fiscale peuvent amener les conseils municipaux à appuyer les demandes d'autorisation d'utilisation à des fins non agricoles ou encore d'exclusion de terrains de la zone agricole, soustrayant ainsi des bonnes terres à l'agriculture ou encore augmentant les conflits entre l'agriculture et la villégiature.

Les meilleurs secteurs de plage présents en bordure du lac Saint-Jean sont occupés par la villégiature privée. Quelques zones d'accès public existent çà et là dans les municipalités riveraines. Celles-ci sont confinées à des espaces restreints et tout projet d'expansion apporte son lot d'opposition de la part des villégiateurs situés à proximité. On n'a qu'à se remémorer la construction de la « Véloroute des Bleuets ». À cette époque, plusieurs villégiateurs ont fait valoir leur opposition à son implantation. Également, la Municipalité de Saint-Prime a déjà caressé un projet d'expansion de sa plage municipale et, à la suite de pressions des villégiateurs, ce projet a été abandonné.

9.5 La demande en services publics

Le développement de la villégiature n'est pas sans créer de pression sur la demande en services publics et celle-ci ira en augmentant en raison de la transformation du statut de résidence saisonnière à celui de résidence permanente. Les principaux services demandés touchent surtout la voirie (verbalisation des chemins, entretien et déneigement de chemins, signalisation, éclairage, etc.), l'hygiène du milieu (aqueduc, collecte des matières résiduelles, etc.) et la sécurité publique. La plupart de ces chemins sont non conformes à la réglementation et leur dimension (largeur) n'a pas la capacité portante, d'où les dangers d'enlèvement à certaines périodes de l'année. La plupart des rues se terminent en cul-de-sac sans qu'il y ait un rayon de tournage, ce qui pose de nombreux problèmes quant à leur utilisation par les équipements de voirie ou encore par les autobus scolaires. En ce qui a trait à la sécurité incendie, la densité d'occupation et l'absence de borne-fontaine posent également d'autres problèmes.

Cette demande supplémentaire entraîne inévitablement des coûts de fonctionnement supérieurs pour les municipalités affectées. Les secteurs de villégiature, une fois desservis par les différents services municipaux, viennent ensuite faire pression afin que le réseau routier soit municipalisé. S'affronte alors la problématique de l'étalement urbain à celle de la concentration dans les périmètres d'urbanisation. Les orientations gouvernementales en ce domaine commandent de restreindre le développement des fonctions urbaines à l'extérieur des périmètres urbains, tandis que la tendance actuelle observée dans la MRC va à l'encontre de ces orientations.

Il est bon de souligner que la demande en services publics touche également le territoire non organisé. Dans ce dernier cas, le niveau de services recherché par les villégiateurs est de moindre intensité.

9.6 Le phénomène de mutation (chalet en résidence permanente)

La villégiature est un secteur en mutation, car au cours des dernières années, plusieurs chalets ou résidences de villégiature ont été transformés en résidences permanentes. Une analyse réalisée en 2006 démontre que près de 30 % des bâtiments de villégiature sont devenus des résidences permanentes.

Parmi les municipalités les plus concernées par ce phénomène, on retrouve la ville Saint-Félicien, dont 39 % des résidences sont devenues permanentes, suivie de Chambord et Saint-Prime. Dans les faits, certains secteurs de villégiature sont aujourd'hui devenus des quartiers résidentiels urbains et il est permis de croire que cette tendance, loin de se résorber, continuera à prendre de l'ampleur dans les prochaines années.

Tableau 9.3 : La mutation des chalets en résidences permanentes 2006

	Secteur	Bâtiment d'habitation (unités)	Résidence permanente (unités)(%)	Valeur moyenne des bâtiments (\$)	Valeur moyenne des terrains (\$)	Superficie moyenne des terrains (m ²)
Chambord	Pointe aux Pins	78	34 (44)	61 529	21 087	1 960
	Pointe de Chambord	204	47 (23)	48 568	21 457	1 239
	Route 169 vers Desbiens	176	54 (31)	55 269	19 931	1 128
	Lacs des contreforts	37	8 (22)	30 600	8 262	2 065
	Total	495	143 (29)			
La Doré	Lac Dufferin/Pémonca	10	0	13 830	1 680	1 160
	Rangs IV et V	60	23 (38)	32 280	3 478	2 691
	TNO La Doré	18	0	12 594	3 261	3 014
	Total	88	23 (26)			
Lac-Bouchette	Lacs Bouchette/Ouiatchouan	135	37 (27)	26 013	3 570	3 264
	Lac des Commissaires	207	51 (25)	20 473	3 257	2 968
	Autres lacs et TNO	186	12 (7)	15 216	3 182	3 586
	Total	528	100 (19)			
Roberval	Rivière Ouiatchouaniche	38	4 (11)	26 716	3 255	2 496
	Boulevard de l'Anse	46	18 (39)	70 870	11 583	1 960
	Rangs III et IV	17	6 (35)	17 471	4 224	3 011
	Total	101	28 (28)			
Saint-André	Rivière Métabetchouane sud	31	7 (23)	15 935	3 752	3 829
	Lac l'Abbé et Dechêne	13	1 (8)	11 146	3 177	5 845
	Rivière Métabetchouane nord	10	1 (10)	13 460	5 610	3 325
	Total	54	9 (17)			
Sainte-Hedwidge	Lac Rond	54	5 (9)	33 956	5 700	3144
	Lac aux Iroquois	33	3 (9)	32 576	5 858	3 090
	TNO et ZEC La Lièvre	107	4 (4)	22 051	4 527	3 270
	Autres lacs et rivières	28	5 (18)	16 039	3 786	3 477
	Total	222	12 (8)			
Saint-Félicien	Rivière Mistassini	148	65 (44)	35 833	5 943	2 718
	Pointe de Saint-Méthode	417	161 (39)	58 420	22 650	3 119
	Lac du Repos et autres	36	10 (28)	18 062	4 357	3 237
	Total	601	236 (39)			
Saint-François	Rivière Ouiatchouan	48	4 (8)	25 702	4 002	3 245
	Lac des Bouleaux	30	6 (20)	20 463	2 213	1 647
	TNO et Bleuetière	65	2 (3)	23 200	1 568	3 744
	Total	143	12 (8)			
Saint-Prime	Rangs 2 et 3	30	7 (23)	17 540	1 603	1082
	Littoral nord lac Saint-Jean	62	14 (23)	40 890	16 902	1 696
	Marina et plage	27	11(41)	62 863	21 444	2 422
	Littoral sud lac Saint-Jean	60	18 (30)	63 580	26 383	2 729
	Total	179	50 (28)			
Total de la MRC		2 411	618 (26)	31 907	9 091	2 604

Source : Rôle d'évaluation, MRC du Domaine-du-Roy, 2006

Ce phénomène devient inquiétant en raison d'une demande accrue de la part des résidents permanents pour l'obtention de nouveaux services. Il faut également souligner que l'aménagement de ces secteurs, particulièrement en ce qui concerne le réseau routier (largeur des rues, qualité du fond de terrain, etc.), rend difficile la circulation des camions de services (incendie, collecte des déchets). La superficie et les dimensions des terrains sont parfois non conformes à la réglementation de lotissement et les normes d'implantation non conformes au règlement de zonage et les installations septiques sont souvent inadéquates ou encore non conformes à la réglementation en matière d'environnement, ce qui peut causer des problèmes de contamination. Ceci pourrait éventuellement obliger les municipalités à intervenir à la suite d'une ordonnance du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs en vue de régler ce genre de problème.